

Construisons ensemble l'avenir de la Méditerranée

RAPPORT TECHNIQUE

Optimiser la production
des biens et services
par les écosystèmes
boisés méditerranéens
dans un contexte de
changements
globaux

Avril 2016



**Améliorer la gouvernance des
espaces boisés méditerranéens à
travers la mise en oeuvre de
démarches participatives**

Parc National de Chréa - Algérie



Ce rapport a été rédigé dans le cadre du projet « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux » financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) sur la période 2011-2016, sous la maîtrise d'ouvrage du Plan Bleu et du Secrétariat du Comité *Silva Mediterranea* (FAO).

NOTICE LEGALE

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Plan Bleu aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, régions ou villes, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

DROITS DE COPYRIGHT

Le texte de la présente publication peut être reproduit en tout ou partie à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du copyright, à condition de faire mention de la source. Le Plan Bleu serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications qui ont utilisé ce matériel comme source. Il n'est pas possible d'utiliser la présente publication pour la revente ou à toute autre fin commerciale sans demander au préalable par écrit l'autorisation du Plan Bleu.



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Ministère Algérien de
l'Agriculture et du
Développement rural



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Les analyses et conclusions exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), de la FAO et du Plan Bleu, mais seulement celui de l'auteur et de l'équipe nationale.

AUTEUR DU RAPPORT

Zoubir Sahli, Expert national, Universitaire/Consultant à l'Université de Blida I

Contact : sahlizbiir@gmail.com

EQUIPE NATIONALE

Abdelmalek Abdelfettah, Point focal, Directeur d'étude chargé de la coopération internationale à la Direction générale des forêts

Contact : a_abdelfettah@hotmail.com

Ramdane Dahel, Référent thématique, Directeur du Parc national de Chréa

Contact : dahelramdane@hotmail.fr

COMITE DE LECTURE TECHNIQUE

Magali Maire, Expert Forestier, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Département Forêt, Division des Politiques et Ressources Forestières (FOA), Italie

Contact : magali.maire@fao.org

Dr. Fabrice Gouriveau, Expert régional, Équipe de Coopération Internationale (Direction des Affaires Internationales) au Centre de Recherche Forestière de Catalogne (CTFC), Espagne

Contact : fabrice.gouriveau@ctfc.es

COORDINATION ET MAITRISE D'OUVRAGE

Nelly Bourlion, Chargée de programmes Écosystèmes forestiers, biodiversité, Plan Bleu. France

Contact : nbourlion@planbleu.org

CITATION

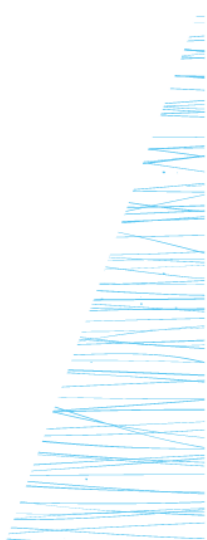
Sahli Z. (2016). *Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives, Parc National de Chréa, Algérie*. Plan Bleu, Valbonne.

Cette publication est téléchargeable sur le site du Plan Bleu : www.planbleu.org

Table des matières

Notice légale	1
Droits de copyright.....	1
Auteur du rapport	2
Equipe Nationale.....	2
Comite de lecture technique	2
Coordination et maitrise d'ouvrage.....	2
Citation	2
Table des matières	3
Figures et tableaux.....	5
Acronymes.....	6
Résumé exécutif	7
Rappel du Contexte.....	9
Contexte de l'étude.....	9
Description du site pilote	10
Le site pilote du Parc Chréa.....	10
Objectifs de gestion et enjeux du site pilote.....	24
Instruments de gestion et d'aménagement en place sur le site et acteurs impliqués	25
La démarche participative pour une gouvernance améliorée	30
La démarche participative dans le site pilote	30
Objectif de la démarche participative dans le site pilote.....	30
Les nouvelles structures de gouvernance à envisager.....	30
Identification des différences par rapport à la structure prévue dans la méthodologie	35
Identification des acteurs impliqués	38
Phases de la démarche participative	40
Diagnostic, définition des choix stratégiques de développement et gestion des ressources	45
Organisation des ateliers/rencontres et modalités de mobilisation et concertation avec les acteurs (Voir Synthèse Ateliers participatifs en annexe N°3).....	45
Ressources et choix stratégiques identifiés.....	46
Axes, orientations stratégiques et objectifs de développement du territoire identifiés par les acteurs et la gestion spécifique des ressources	50
Planification participative et plan d'actions	52
L'arbre à solutions	52
Pour un plan d'action réaliste et cohérent	52
Intégration de la démarche participative	55
Valeur ajoutée de la démarche participative FFEM	56
Présentation des synergies	58
Synergies avec les autres composantes du projet.....	58
Synergies avec les programmes et les projets du secteur forestier	58
Synergies avec les différentes composantes du projet FFEM	58
Analyse critique de l'approche participative.....	60
Apports et limites de l'étude	60
Les apports de l'étude.....	60
Les limites de l'étude.....	61
Difficultés rencontrées et recommandations/solutions trouvées.....	61
Les principales difficultés rencontrées.....	61
Les principales leçons tirées de cette étude	62
Valorisation et répliation de la démarche participative	64

Comment cette étude va être valorisée/utilisée au niveau national et/ou régional ?	65
Cette étude va-t-elle être répliquée dans d'autres sites ?	65
Conclusion	66
Bibliographie	67



Figures et tableaux

Figure 1 : Situation géographique du Parc de Chréa	10
Figure 2 : Limites du Parc de Chréa	11
Figure 3 : Plan de situation du Parc de Chréa.....	11
Figure 4 : Carte d'occupation des sols et de situation des agglomérations à l'intérieur et à la périphérie du Parc de Chréa.....	12
Figure 5 : Localisation des secteurs du parc de Chréa.....	12
Figure 6 : Schéma de l'occupation forestière du Parc de Chréa.....	14
Figure 7 : Biodiversité – Le Parc de Chréa : Un réservoir phytogénétique.....	14
Figure 8 : Quelques espèces animales vivant dans le parc.....	15
Figure 9 : Carte hydrographique du parc national de Chréa.....	15
Figure 10 : Equipements touristiques du Parc de Chréa.....	22
Figure 11 : Répartition des salariés du Parc national de Chréa	27
Figure 12 : Organigramme du PNC.....	28
Figure 13 : Processus de constitution et d'animation des PPDRI.....	31
Figure 14 : Montage institutionnel des PPDRI.....	31
Figure 15 : Exemple d'une structure de gouvernance pour la gestion participative des ressources naturelles.....	33
Figure 16 : Organigramme (à prévoir) des structures de gouvernance du PNC.....	34
Figure 17 : Cartographie des acteurs du site pilote PNC avant le projet.....	36
Figure 18 : Simulation - Cartographie d'acteurs du site pilote PNC après le projet.....	37
Photo 1 : Panorama des principales formations forestières	13
Photo 2 : Aperçu sur les sources d'eau dans le parc de Chréa	16
Photo 3 : Affluence touristique pendant les vacances d'hiver.....	21
Photo 4 : Paysage et lieu de détente et de tourisme populaire le long de l'oued El Harrach (Commune de Hammam Mélouane).....	22
Tableau 1 : Synthèse Tableau AFOM N°1	16
Tableau 2 : La production animale durant l'année 2012 au niveau de la commune de Hammam Mélouane.....	19
Tableau 3 : La production végétale durant l'année 2012 au niveau de la commune de Hammam Mélouane.....	19
Tableau 4 : Synthèse Présentation du Parc national de Chréa.....	20
Tableau 5 : Le Corps technique : 25.....	28
Tableau 6 : Synthèse de l'identification des acteurs du site du PNC	38
Tableau 7.....	40
Tableau 8.....	41
Tableau 9.....	42
Tableau 10 : Phases et activités de la démarche participative : identification des différences par rapport à la méthodologie prévue initialement.....	43
Tableau 11 : Synthèse des enquêtes opinions : État des lieux, disponibilité et impact sur les usagers des biens et services par commune	47
Tableau 12 : Tableau AFOM N°3. "Ressources humaines, économiques et sociales ».....	49
Tableau 13 : Relations entre facteurs d'analyse «AFOM».....	54

Acronymes

PC : Assemblée populaire communale (municipalité)

APW : Assemblée populaire de wilaya (Conseil d'élus – niveau wilaya : département)

CARC : Cellule d'animation rurale communale

Daïra : Circonscription administrative – sous préfecture- Arrondissement

DGF : Direction Générale des Forêts - DSA : Direction des services agricoles

Douar : agglomération rurale, regroupement plusieurs fractions de tribus ou familles

FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations

FEM : Fonds mondial de l'environnement

INA : Institut national agronomique

MAB: Programme UNESCO « Man And Biosphere »

MADR : Ministère de l'agriculture et du Développement rural

MDDR : Ministère délégué au Développement rural

MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

ML Mètre linéaire

FDRMVTC Fonds de développement rural et de mis en valeur des terres en concessions

PCD Plans communaux de développement

PSD Plans sectoriels de développement

PNC : Parc national de Chréa

PCD : Plans communaux de développement

PPDRI : Projets de proximité de développement rural

PNAED : Plan national de l'environnement et du développement durable

PG : Plan de gestion

PNDF : Plan national de développement forestier

RADP : République algérienne démocratique et populaire

SAU : Surface agricole utile

SNDRD : Stratégie de développement rural durable - RR : Politique de Renouveau rural

SNAT : Schéma national d'aménagement du territoire

SRAT : Schémas régionaux d'aménagement du territoire

USTHB : Université des sciences et des techniques Houari Boumediene

Résumé exécutif

L'approche participative est une démarche qui conduit à une gestion concertée des solutions retenues en vue de répondre à des besoins et à des attentes. Dans le cadre de programmes de développement des espaces boisés, elle suppose aussi la promotion d'un mode de gouvernance qui donnerait plus de poids et plus de responsabilités aux structures et acteurs locaux. L'enjeu de l'approche participative est donc fondamental pour les sites forestiers protégés. Il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions visant d'une part la protection et la conservation de leurs ressources et, d'autre part, la promotion de l'auto-développement des communautés vivant en leur sein.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du projet FFEM intitulé «**Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés Méditerranéens dans un contexte de changements globaux** » et de sa composante 3 («**Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives**»), qui a pour objectif général de soutenir et améliorer les modèles de gouvernance des écosystèmes boisés afin de promouvoir au niveau local des stratégies de réduction des pressions anthropiques sur ces écosystèmes, tout en garantissant aux usagers que les biens et services dont ils dépendent pourront être maintenus sur le long terme. C'est un rapport portant sur le fonctionnement et la gestion d'un espace boisé, le Parc national de Chréa (PNC), Algérie. C'est un travail de diagnostic et de réflexion prospective qui aborde successivement l'évaluation de l'état des lieux de l'existant, les atouts, ainsi que les contraintes et les enjeux en termes de potentiels et de risques, mais aussi en termes de gestion et de gouvernance. Il est réalisé dans un site pilote, classé comme réserve de Biosphère, riche en ressources végétales et animales et dans un territoire humanisé formé de petites agglomérations, abritant une population vivant d'activités diverses (agriculture de subsistance, élevage familial, mais surtout d'activités tertiaires). C'est aussi un site sensible et fragile subissant un afflux de visiteurs (plus de 2 millions de touristes-visiteurs par an en moyenne). Ce qui suppose une large prise de conscience et un défi à relever, celui qui consiste à mettre fin à sa sur fréquentation. Le choix du site a été aussi orienté vers l'opportunité qui serait offerte par les multiples possibilités en matière de valorisation de ses biens et services, en favorisant l'implication et la participation des acteurs locaux.

Les acteurs et les parties prenantes au niveau de ce site sont certes multiples et variés, mais sa gestion et son organisation ont été toujours le fait des acteurs institutionnels. Le parc est géré par une administration publique disposant de prérogatives officielles, de moyens et d'un système de gestion et d'organisation (Conseils d'orientation, conseil scientifique, secteurs de conservation, plans de gestion, schéma directeur d'aménagement, etc.) ; les activités de gestion, d'observation et de contrôle s'effectuent cependant en collaboration avec diverses institutions relevant de différents secteurs (forêts, agriculture, hydraulique, tourisme, environnement, aménagement du territoire, jeunesse et sport, etc.), et impliquant des collectivités locales (APC – mairies, APW), et parfois avec le milieu universitaire et les associations.

Ce travail a permis de mettre en place diverses techniques à caractère participatif, avec des enquêtes de terrain, ainsi que des ateliers d'animation, de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs locaux, comme il a ouvert la voie vers l'identification des rôles et des choix de gouvernance devant être opérés par les principaux acteurs intervenant au niveau du site. Les outils de la gouvernance participative utilisés sont essentiellement des modèles de cartographie d'acteurs et de leurs systèmes d'organisation, des formes adaptées de prise de contact avec les différents acteurs et des méthodes d'organisation des séances et ateliers d'information et de sensibilisation aux questions des risques et des enjeux liés aux espaces boisés fragiles comme le PNC, et à l'intérêt de leur conservation et de la valorisation de leurs ressources pour le bien de la communauté.

Le projet a permis d'apporter de nouvelles idées et d'introduire une nouvelle conception de gestion des espaces boisés, de faire ressortir les besoins et les attentes (d'une partie importante des acteurs consultés) en matière de résolution des risques et de valorisation des atouts, d'identifier et de confirmer l'existence de cadres de discussion et de dialogue (Conseil d'orientation, conseil scientifique, comités intersectoriel et CARC) et d'identifier et de cibler divers projets et diverses actions à caractère participatif.

Pour favoriser la participation des acteurs, le projet a permis la mise en place des conditions nécessaires pour expérimenter la démarche participative, l'engagement de différentes approches pour impliquer, former, animer, sensibiliser et convaincre divers acteurs et diverses organisations « parties prenantes » de l'importance du projet et de la nécessité d'une démarche participative, l'identification partagée des ressources, l'identification des visions et des attentes des acteurs. Le projet a permis aussi l'identification et la caractérisation collective des risques, des menaces, des atouts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. En matière de valorisation participative des biens et services du parc et dans le cadre de la synergie avec la composante 2, des propositions ont été faites pour : - élaborer des cartes d'identification des principaux biens, ressources naturelles et services du parc; -d'établissement des contrats avec les cueilleurs, et ce dans un cadre organisé et participatif.

En termes de résultats ayant un caractère stratégique, avec le projet il ya eu a une certaine prise de conscience quant à l'intérêt de la démarche participative et la nécessité d'une nouvelle configuration du système de gouvernance du site, avec l'identification d'organes de gouvernance participatifs (la CARC renforcée, le Comité de gouvernance locale, les groupes de travail thématiques).

Notre étude a permis enfin quelques recommandations et leçons à retenir pour l'avenir, soit :

- une certaine prise de conscience collective qui pourrait constituer un levier important et un argument de poids pour engager des programmes de sensibilisation à grande échelle et pour dégager des moyens importants ;
- la notion de participation qui n'est pas souvent bien comprise et qui devrait nécessiter beaucoup d'efforts en matière d'information, de renforcement des capacités des acteurs et de décentralisation des pouvoirs de décision ;
- la confrontation des idées (souvent contradictoires) entre différents acteurs ayant différents intérêts qui a permis d'opter pour une structure de gestion participative viable et obtenant le consensus général (le comité local de gouvernance), ce comité devant être techniquement et juridiquement renforcé ;
- la démarche participative qui doit être soutenue et renforcée par plus d'études et plus de moyens (notamment en guides, « succès stories », expertises locales, échanges d'expériences entre sites, entre régions et pays, entre experts, etc....).

Rappel du Contexte

CONTEXTE DE L'ETUDE

La gestion des territoires boisés s'inscrit dans le contexte de la multifonctionnalité (fonctions écologiques, production de produits ligneux et non ligneux, paysages, espaces récréatifs, etc., dont les usages peuvent être concurrents et à l'origine de situations conflictuelles), de problématiques de préservation de l'environnement et de développement socio-économique qui dépassent le secteur forestier. La dépendance des populations locales vis-à-vis des services fournis par les écosystèmes boisés, qu'ils contribuent parfois à dégrader est un facteur important qu'il convient également de considérer. Ce type de gestion qui ne peut être seulement administratif et technique se doit d'être largement de type participatif. Les démarches participatives qui seront développées et diffusées à travers des projets qui visent la réhabilitation et le développement des espaces boisés comme le site du Parc national de Chréa en Algérie ont ainsi pour objectif de répondre à d'importants défis, parmi lesquels la lutte contre toutes les formes de dégradation ainsi que le développement durable et local de toutes les potentialités naturelles et humaines et ce, en encourageant les approches systémiques. Pour ce faire, il est nécessaire de faciliter la concertation et la participation de l'ensemble des acteurs vivant au sein et à la périphérie de ces territoires aux décisions de gestion de ces espaces et à leur mise en œuvre. Impliquer les multiples usagers d'un territoire dans sa gestion et son aménagement permettra à la fois de prendre en compte les besoins de ces usagers en termes de biens et de services fournis par les écosystèmes, et de sensibiliser les usagers à la vulnérabilité de l'écosystème dont ils peuvent dépendre. Ces démarches participatives permettront également de renforcer le dialogue et la collaboration entre le secteur de la conservation des espaces boisés et les autres secteurs (eau, agriculture, énergie, tourisme, environnement, aménagement du territoire, etc.).

Les démarches participatives incluront aussi une dimension prospective afin d'amener les multiples acteurs à appréhender la gestion de leur territoire avec une vision de long terme, et de comprendre et anticiper au mieux les impacts de facteurs exogènes (changement climatique par exemple) ou de décisions endogènes (modes de gestion forestière et activités humaines impactant les forêts) sur l'écosystème et les services qu'il fournit, apportant ainsi un éclairage précieux pour orienter les choix stratégiques vers la durabilité.

Ce type de démarches a été d'ailleurs agréé et mis en perspective dans le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)¹ et les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT), dans le Plan national de l'environnement et du développement durable (PNAED)², dans la Stratégie nationale d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières³, comme ils ont été les éléments constitutifs du *Plan national de Développement forestier (PNDF)* dont les contours ont permis de mettre en place des *Plans d'aménagement* et des *typologies par zone spécifique* (zones sylvicoles, zones agro-sylvicoles, zones agro-sylvo-pastorales, parcs nationaux et aires protégées). Plus récemment, c'est la Politique de Renouveau rural⁴, mise en œuvre par le MADR et étendue à l'ensemble du monde rural et, plus particulièrement, aux zones montagneuses et aux massifs forestiers, qui a pris à son compte la nécessité d'implication des acteurs locaux dans la conduite des nouveaux projets de proximité de développement rural (PPDRI)⁵, et de consacrer la gestion participative comme nouvelle démarche favorisant la conservation et l'aménagement des espaces boisés.

¹ Loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et développement durable. Ligne directrice n°1 : Vers un territoire durable qui vise la conservation des sols et la préservation des écosystèmes

² PNAED, Rapport général, MATE, janvier 2002

³ Projet PCT/ALG/3101 (A). Stratégie nationale d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières – Analyse diagnostique du secteur forestier. FAO/DGF, Alger, décembre 2006

⁴ MADR/MDDR ; Politique de Renouveau rural, Rapport général, Alger, 2003

⁵ PPDRI . Projets de proximité de développement rural intégré, destinés à prendre en charge les besoins de développement des zones rurales, MADR, 2003

DESCRIPTION DU SITE PILOTE

Le site pilote du Parc Chréa

Historique de création du parc national de Chrea

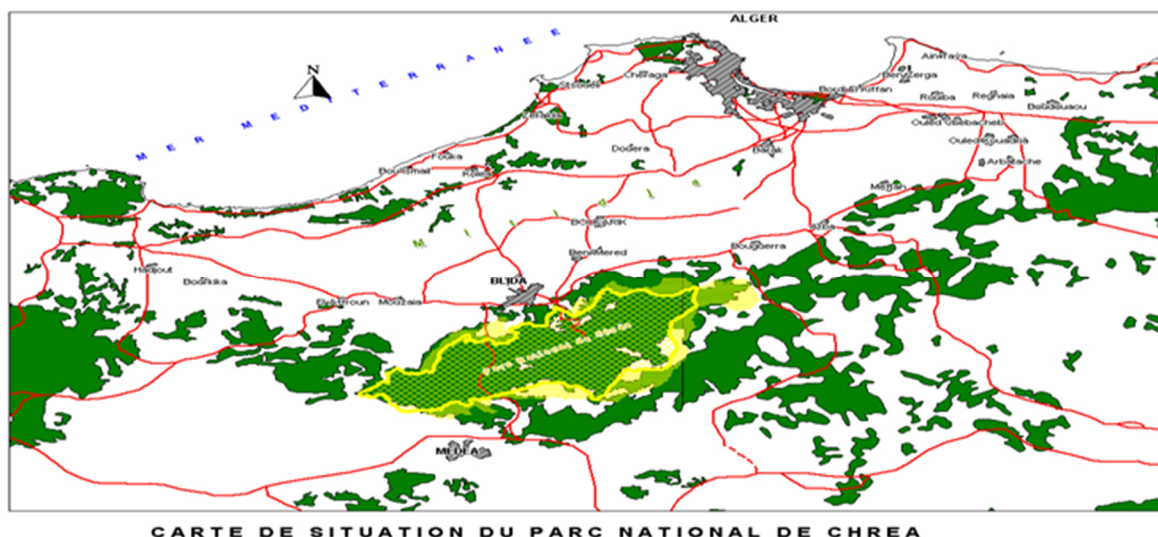
C'est en 1912, sous l'impulsion de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord, que fut projetée l'idée de création du Parc National de Chréa (PNC). Le parc fut créé autour de la station estivale de Chréa fréquentée par une population importante de visiteurs en quête de repos, de loisirs et de détente. Le 03 Septembre 1925, le Parc National de Chréa est constitué par arrêté gouvernemental pris en application de l'arrêté général du 17 Février 1921 fixant le statut type des Parcs Nationaux en Algérie. Il renfermait alors l'ensemble de la forêt de Cèdre, couvrant près de **1.351 ha**. Après l'indépendance et en application du décret n° 83 - 458 du 23.07. 83, portant statut-type des Parcs Nationaux en Algérie, le Parc national de Chréa est de nouveau créé par décret n° 83-461 du 23.07.83. Il porte sur une superficie de **26.507 ha** dégagée d'après une étude réalisée par le Bureau National des Etudes Forestières (BNEF).

Description du site pilote

Le Parc National de Chréa (PNC) s'étend sur 26.587 ha, le long des parties centrales de la chaîne de l'Atlas Tellien. Il est situé dans la région Nord-Centre de l'Algérie, à mi-distance entre le chef lieu de deux grandes villes, la capitale Alger dans la wilaya d'Alger et la ville de Blida dans la wilaya de Blida. Il chevauche également les wilayas de Blida et de Médéa, selon le nouveau découpage territorial datant de 1984⁶.

Le climat du Parc est généralement de type méditerranéen humide, à hiver pluvieux doux et étés chauds et secs où l'ambiance montagnarde domine bien la vie et les paysages. C'est un climat conditionné par l'altitude, l'exposition des versants et l'orientation des reliefs (Nord-est, Sud-est, Sud-ouest), captant toutes les influences maritimes chargées d'humidité. De par sa situation biogéographique, le Parc national de Chréa est par ailleurs un lieu où co-évoluent deux ambiances climatiques engendrant, l'une sous l'influence maritime et l'autre sous l'influence présaharienne, une distribution végétative très diversifiée, répartie dans l'espace du Parc selon une zonation altitudinale.

Figure I: Situation géographique du Parc de Chréa



Source : (PNC)

⁶ cf. (Journal officiel de la RADP). Loi n° 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays modifiée et complétée) et le décret n°9-36 du 24 Aout 1991

Figure 2 : Limites du Parc de Chréa

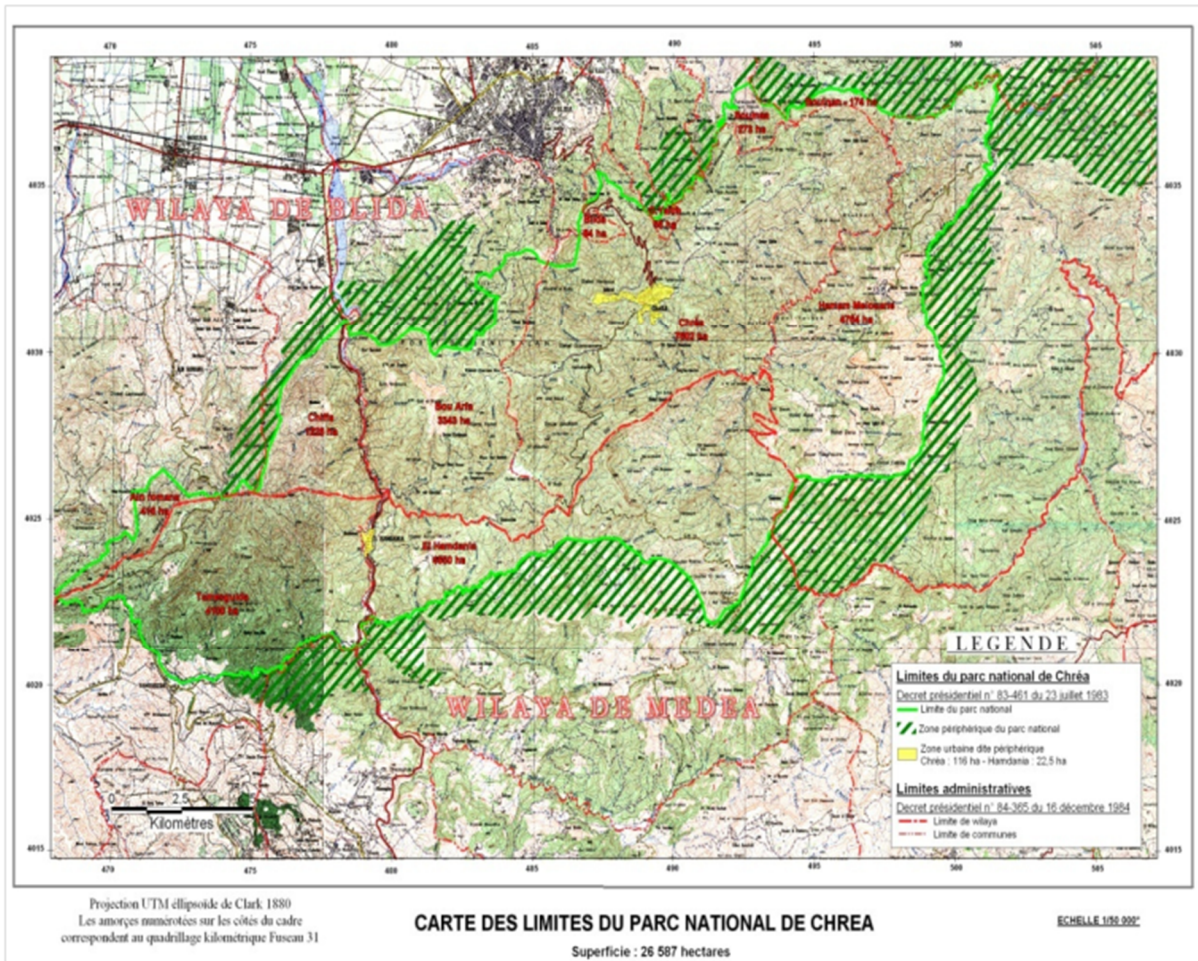


Figure 3 : Plan de situation du Parc de Chréa



Source : (PNC)

Figure 4 : Carte d'occupation des sols et de situation des agglomérations à l'intérieur et à la périphérie du Parc de Chréa

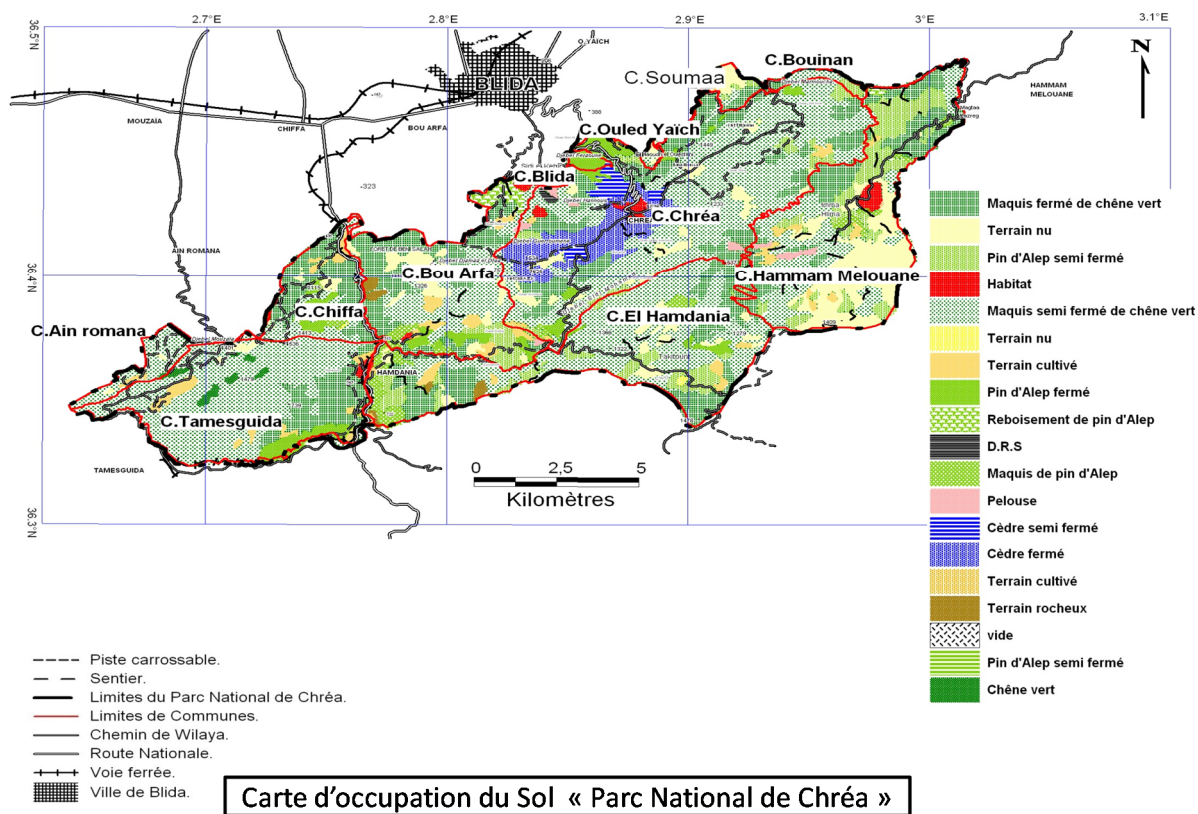
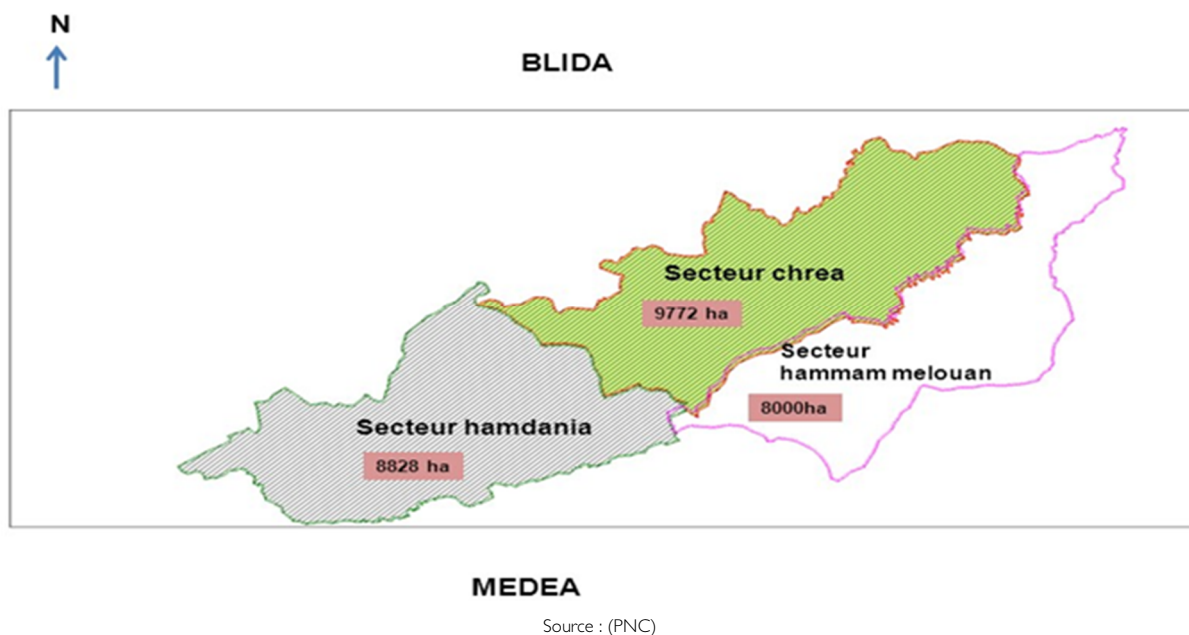


Figure 5 : Localisation des secteurs du parc de Chréa



Les ressources naturelles⁷:

- L'écosystème forestier les ressources végétales :

Le Parc national de Chréa (PNC) est un ensemble d'écosystèmes boisés de grande importance. Cette situation particulière se reflète sur le plan écologique et botanique par l'existence d'une diversité biologique à grande valeur écologique. Il abrite ainsi de nombreuses espèces végétales à grande valeur écologique estimées à plus de 1.600, avec des peuplements de cèdres (*Cedrus atlantica*) sur près de 1.200 ha. Cette formation forestière emblématique de la région offre un microclimat particulier qui constitue le poumon de la région centre. Les 29 espèces de lichens recensées sur le territoire attestent par ailleurs de la pureté de son air, ajoutant à tout cela la richesse de sa biodiversité, qui renferme un grand nombre d'espèces protégées.

Photo 1 : Panorama des principales formations forestières



Source : (PNC)

Quantification et inventaire des ressources végétales :

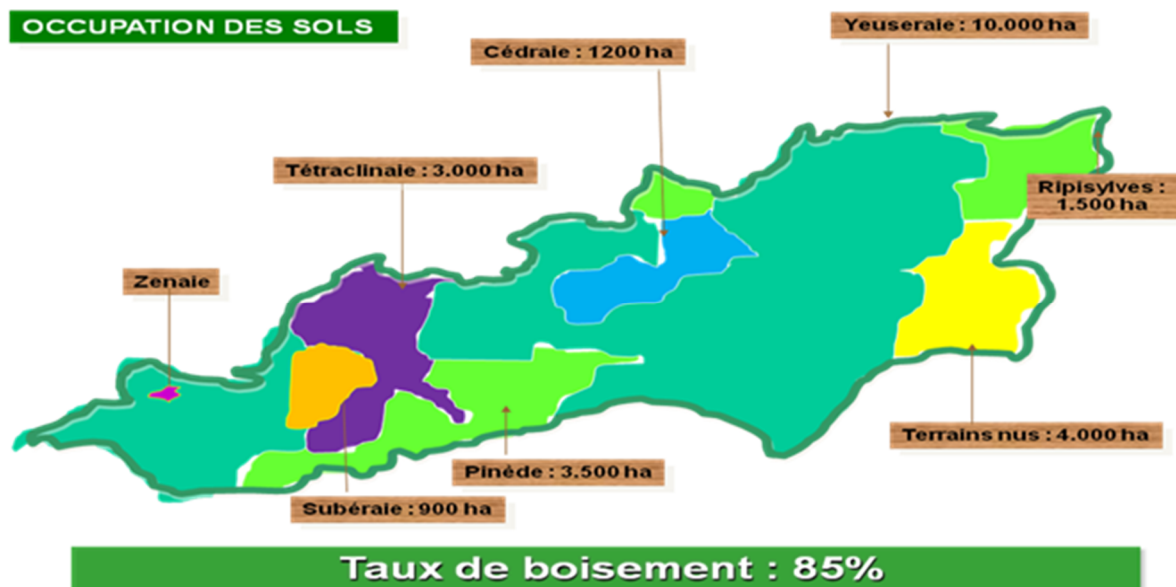
- Superficie totale du site : 26 587 ha
- Superficie forestière du site : 22 673 ha
- Superficie du site concernée par la composante 3 : 26 587 ha
- Superficie forestière du site concernée par la composante 3 : 22 673 ha

Principaux types d'écosystèmes :

- Écosystème forestier (Cédraie, yeuseraie, tetraclinaie, suberaie, pineraie, zenaie)
- Écosystème pré forestier (maquis, garrigue, pelouses)
- Écosystème aquatique (oueds, lac, ripisylves)-Écosystème rupicole (terrains rocheux, grottes)

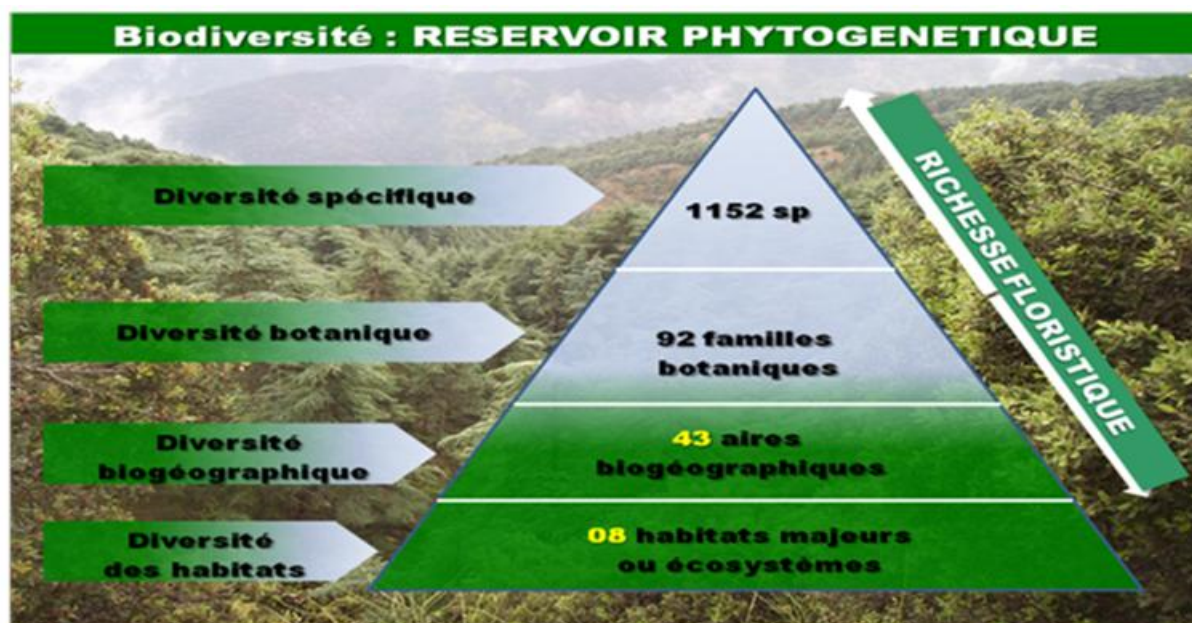
⁷ Source : PNC, 2012

Figure 6 : Schéma de l'occupation forestière du Parc de Chréa



Source : (PNC)

Figure 7 : Biodiversité – Le Parc de Chréa : Un réservoir phylogénétique



Source : (PNC)

Les ressources animales :

L'inventaire faunistique a permis de compter 686 espèces représentant 25 % de la richesse nationale évoluant dans des habitats naturels et représentant des refuges et des gîtes de nourrissage et de reproduction. La faune du parc national de Chréa compte 31 mammifères, la majorité de ces espèces sont recensées au niveau de l'habitat à chêne (64 %), dont le singe magot qui constitue la principale espèce au niveau des gorges de la Chiffa où évoluent actuellement 07 groupes, ainsi que certaines espèces rares et endémiques comme l'hyène. D'autres espèces animales vivent aussi dans le parc où l'on a recensé plus de 130 espèces d'oiseaux appartenant à 35 familles différentes.

- Actualisation de l'inventaire faunistique du parc est passé de 564 à 689 espèces :- Mammifères de 25 à 31 - Reptiles de 9 à 13 - Amphibiens de 8 à 11 - Insectes de 364 à 470 - Oiseaux 121 à 129

Figure 8 : Quelques espèces animales vivant dans le parc

TAUX PAR RAPPORT A LA RICHESSE FAUNISTIQUE NATIONALE

MAMMIFERES	25
OISEAUX	121
INSECTES	423
MYRIAPODES	6
MOLLUSQUES	11
REPTILES	9
POISSONS	5
CRUSTACES	2
AMPHIBIENS	7
ANNELIDES	1
TOTAL	612

⇒ **21,40%**

Source : Parc national de Chréa

Source : Direction Générale des Forêts

Source : (PNC)

Les ressources hydriques :

Le Parc national de Chréa totalise une longueur de chevelu hydrographique évaluée à 657 km linéaire, soit une densité hydrographique de 24,71 ml/ha. Il contribue de la sorte au ressourcement continu de la nappe phréatique de la plaine de la Mitidja à son aval, avec près de 01 milliard de m3 par an, et à l'alimentation en eau potable des agglomérations situées dans la zone de contact et dans la zone de plaine. La position géographique du site en fait donc un régulateur le plus important du cycle de l'eau dans la région centre du pays et par conséquent un réservoir hydrique vital pour cette dernière.

Figure 9 : Carte hydrographique du parc national de Chréa



Source : Direction du PNC

Photo 2 : Aperçu sur les sources d'eau dans le parc de Chréa



Source : (PNC)

Richesse paysagère et offre en biens et services :

L'espace occupé par le parc est riche en biodiversité. La beauté du paysage et la diversité biologique permet ainsi une offre abondante de services quasiment gratuits (sentiers de randonnées, infrastructures de détente et de loisirs, eaux de source).

Tableau I : Synthèse Tableau AFOM N°1

Points Forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Cèdre: Espèce emblématique du PNC - Cédraie d'un seul tenant sans discontinuité - Richesses floristiques et faunistiques à haute valeur patrimoniale - Diversités protégées (éco systémiques, botaniques, biogéographiques) - Fonctions écologiques maintenus - Poumon du secteur Algérois, Centre des asthmatiques, colonie de vacances - Station de tourisme vert (estivale et hivernale) - Barrière climatique contre les vents du Sud (sirocco) - Château d'eau régional - Richesse paysagère avec les gorges de la Chiffa et ses cascades ; la réserve du singe magot ; l'aire de détente et de petit commerce artisanal de poterie, au niveau d'El Hamdania ; le lac de haute altitude de Tamesguida et l'aire de détente « quatre bancs » (Chréa-village) - Laboratoire scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone intégrale traversée par la RN 1 - Existence d'un périmètre urbain en plein centre de la cédraie (Chréa) - Une cédraie qui subit des pressions anthropiques dues en partie à l'existence d'une collectivité humaine formée par des résidents et des visiteurs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle loi sur les aires protégées - Nouveau statut des parcs nationaux algériens - Grandes potentialités en matière de valorisation des Plantes Aromatiques et médicinales 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes sujets dépéris - Infestations par la processionnaire du pin et le bombyx disparate - Des risques de dégradation des ressources naturelles

Les Ressources humaines et socio-économiques

La population :

Le PNC est un territoire humanisé abritant une population résidente et non résidente qui participe à la fois à son utilisation (à travers divers usages agricoles ou autres) et à sa sauvegarde (à travers les interventions importantes des agents du parc et de la protection civile). C'est un ensemble humain formé par de petites agglomérations, abritant une population vivant d'activités diverses (agriculture de subsistance, élevage familial, mais surtout d'activités tertiaires : petit commerce, petit artisanat traditionnel, restauration et hébergement pour touristes).

Le territoire choisi est constitué de 3 communes incluses à l'intérieur d'un ensemble de 11 communes (les 3 communes de Hammam Mélouane à l'est, Chréa-village au centre et El Hamdania à l'ouest) ; il forme l'essentiel des sites dans lesquels vit une population estimée actuellement à près de 6.000 habitants et à laquelle il faudrait ajouter une partie des anciens villageois résidents temporaires.

En fait, le recensement de la population (RGPH) de 2008 a révélé l'existence d'une population résidente de près de **12.000 habitants, dont 8.117 habitants** résidant spécialement dans les communes intra-parc. Mais il faut signaler que dans cette région, *la population rurale a dû subir les effets néfastes du terrorisme au cours des années 90 et début 2000 ; un évènement douloureux qui a obligé de nombreuses familles de paysans à fuir la région et à pratiquer un exode forcé en direction de la vallée de la Mitidja ou des villes et villages avoisinants (Blida, Médéa, Chiffa, Mouzaia, Soumaâ, etc..)*. Seule une petite partie des résidents des localités agglomérées (Chréa, Hamdania, Magtaa Lazreg dans la commune de Hammam Mélouane) est restée sur place et subvient à ses besoins à partir d'une agriculture de quasi-subsistance et des emplois hypothétiques dans le secteur tertiaire.

Le regroupement des habitants se répartit en trois zones :

- L'agglomération chef-lieu (ACL) : 2.978 personnes, représentant 36,68 % de la population.
- Les agglomérations secondaires (AS) : 4646 personnes, représentant 57,23 % de la population.
- Les zones éparses (ZE) : 489 personnes, représentant 06,02 % de la population.

Les principales agglomérations :

- **Le village de Chréa (au centre du parc) :** Chef-lieu de commune depuis 1984, il regroupe 925 habitants, une population géographiquement très proche du milieu forestier. Mais les principales activités y ont essentiellement un caractère tertiaire : travail dans la fonction publique (collectivités locales, administration du parc, protection civile, PTT...), dans le secteur militaire et/ou dans les activités de services (gardiennage des chalets, hôtellerie,, colonies de vacances) . On trouve cependant au sud de cette commune, une population rurale encore attachée à la terre et habitant partiellement les zones éparses ou les agglomérations secondaires. Il faut signaler que les populations et les infrastructures de cette commune ont souffert de l'arrêt des activités touristiques, *ce qui a entraîné un accroissement du taux de chômage et a poussé une partie de la population à se livrer à la cueillette illicite de champignons et de lichens et autres produits de la forêt, notamment à l'intérieur des peuplements de cèdre.*
- **Le village de Magtaa Lezrag, commune de Hammam Mélouane (à l'est du parc) :** C'est un petit village assez enclavé, abritant une population d'environ 500 habitants, vivant de produits et revenus provenant d'activités traditionnelles (agriculture de subsistance, élevage bovin et caprin, petits élevages, activités de cueillette...).
- **Le village d'El - Hamdania :** C'est le Chef lieu de la commune d'El Hamdania, village excentré dans la partie nord-ouest du parc et traversé par la Route nationale N°1 qui constitue un des principaux axes routiers reliant le Nord au Sud du pays. Ce village est considéré comme un point de halte par la majorité des utilisateurs de cette route. Ce qui a eu pour conséquence la prolifération d'un commerce de restauration rapide. Une partie de la population de cette commune s'adonne aussi à des activités d'agriculture de montagne, ce sont les propriétaires des terrains situés dans le parc.

Les activités économiques :

- **Le Foncier agricole et le parc de Chréa :**

L'avènement de la colonisation française, dès 1830 et surtout dès 1860 avec la loi du Sénatus Consulte et dès 1871 avec la loi Warnier, a entraîné un vaste processus d'expropriation des terres algériennes (dites « indigènes ») à l'intérieur et à la lisière du Parc (notamment sur les zones de piémonts) appartenant traditionnellement à des communautés rurales (terres essentiellement « melkia » - propriétés privées familiales), à des organisations religieuses et caritatives (terres « houbous » ou « waks »). Ces terres étaient expropriées essentiellement pour utilité publique au profit du domaine forestier. Ainsi « même si certains terrains occupés par certaines familles ont bénéficié de titres de propriété, une grande

partie des familles résidentes n'ont pas fait l'objet d'affectation d'actes de propriété en bonne et due forme. Ces familles ont d'ailleurs définitivement perdu leurs droits sur les terres à partir de 1907, après d'importantes crues qui ont gravement endommagé la ville de Blida ». Actuellement, on assiste à la situation complexe suivante :

- La plupart des familles résidentes et celles qui occupent actuellement les terres agricoles n'ont pas de titres de propriété et les anciens titres attribués provisoirement par l'administration coloniale ne sont nullement reconnus par l'administration algérienne, notamment lorsqu'il s'agit de terres situées à l'intérieur ou à la lisière des forêts, déclarées domaines public de l'Etat.
- Les terrains cultivés par les familles en place sont pour plus de 90 % des terrains de moins de 1 ha.
- La plupart de ces terrains cultivés est en indivision et a très rarement fait l'objet d'une régularisation en bonne et due règle.
- Les terrains sont rarement mécanisables et demandent par conséquent un très fort appel à la main d'œuvre du printemps à l'automne.

Au niveau de ces trois communes rurales, malgré un exode rural forcé et une instabilité de la population, une grande partie des chefs de familles possède et/ou « occupe » encore des terrains à vocation agricole à l'intérieur du parc (qui relève du domaine forestier et donc domaine public de l'Etat). Ces derniers, à travers leurs représentants, posent le problème de l'appropriation définitive des terrains occupés et réclament des titres de propriétés en bonne et due forme. Ce qui pose des problèmes fonciers complexes qu'il est difficile à résoudre à l'état actuel des régimes fonciers en Algérie. D'où un certain nombre de conflits avec l'administration des forêts.

En fait la question du foncier, et notamment du foncier agricole (notamment celui relevant du domaine public et forestier), est très complexe et sensible. Elle cristallise toutes les contradictions des politiques foncières depuis la colonisation française à ce jour d'une part, et les relations historiques paradoxales des populations montagnardes et riverains des forêts avec les sites forestiers (notamment les sites protégés), d'autre part.

Cette question complexe et difficile à résoudre a focalisé l'attention de la majorité des représentants des populations rurales résidentes définitives ou partielles du parc ayant participé aux ateliers et aux enquêtes organisés au cours de cette étude. La plupart de ces participants ont privilégié cette question et ont considéré que le non règlement de la question foncière et l'absence de titres de propriété sont les causes essentielles de l'exode des populations et leur non implication dans les actions de protection et de conservation du parc, la non valorisation des ressources naturelles et la faiblesse de la production agricole.

Pour les collectivités locales (en particulier dans la commune de Chréa), cette question rend difficile, voire impossible, le dégagement d'assiettes foncières pour des projets d'habitat rural, voire la non réalisation de projets d'investissements agricoles et touristiques. Cette question rend par ailleurs difficile le dialogue entre les représentants des populations et des agriculteurs d'une part et les différents compartiments de l'administration, d'autre part.

- **L'activité agricole :**

La situation liée à l'exode rural partiel ou total (du fait de l'insécurité et de la période de terrorisme au cours des années 90-2000) et à la complexité du foncier font que les occupations des terres agricoles ou assimilées sont relativement faibles comparées aux potentialités permises par le territoire du Parc. Les terrains occupés dans les espaces utiles représentent à peine une surface de **4.779 ha**. Cette surface est d'ailleurs peu utilisée réellement puisqu'il est recensé à peine **1.003 ha** qui sont mises à profit de l'agriculture, soit 3,7 % de la superficie totale du Parc. Ces terres sont occupées par tous les bocages et jardins vivriers, ainsi que par toutes les pelouses naturelles à forte pression pastorale utilisés par les populations de petits paysans.

Si l'on examine la situation par zone potentielle, on a la configuration suivante :

- **La zone de Chréa dans la partie centrale du Parc** est une zone touristique et forestière et dont la SAU ne dépasse pas les 80 à 100 ha, on y trouve une minorité de familles paysannes pratiquant une agriculture vivrière et de subsistance, basée essentiellement sur l'arboriculture de montagne, les cultures de saison, ainsi que l'apiculture.
- **La zone d'El Hamdania dans la partie ouest et sud-ouest du Parc**, qui est une zone montagneuse à forte densité forestière, est relativement pauvre en terres agricoles ; celles-ci sont constituées de quelques minuscules parcelles, difficiles à travailler et fortement menacées par les effets de l'érosion. Sur une superficie totale de 13.900 ha, on compte moins de 3.000 ha de terres agricoles (soit 20,5 % de la surface totale), des terres de statut privé, appartenant en totalité à des familles de petits paysans. Mais si 70 % de la surface est utilisée, les pratiques restent assez archaïques, avec un apport faible en moyens de production. C'est en fait, la céréaliculture et, à un moindre degré, les cultures fourragères, qui dominent avec 87 % d'occupation des terres.

Dans ces deux zones, l'occupation des terres et la production y sont assez faibles et les familles ne tirent qu'une partie de leurs revenus de la pratique agricole, le reste est acquis grâce à des activités extra-agricoles. *On a affaire ici à l'exemple type de petits paysans pluriactifs développant des stratégies familiales de diversification des activités et de recherche de revenus hors de la zone et hors du secteur agricole.*

- **La zone de Hammam Mélouane dans la partie est et sud-est du Parc :** C'est la zone la plus active et celle où l'on trouve le plus de dynamisme en matière de développement et de diversification de la production agricole. La superficie totale des terres agricoles est de 2.058 ha, avec une surface irriguée de 709 ha. Le nombre de producteurs agricoles est de 334 (14 dans le secteur public et 320 dans le secteur privé).

La production agricole est réputée pour être dynamique. Elle est certes destinée en partie à la satisfaction des besoins des familles des petits paysans locaux, mais elle est surtout destinée au marché local. On a alors affaire ici à un autre type de petits paysans, assez dynamiques et assez versés dans le domaine de la production agricole, même si les plus jeunes s'adonnent aussi, et de plus en plus, à des activités extra-agricoles. .

Tableau 2 : La production animale durant l'année 2012 au niveau de la commune de Hammam Mélouane

Activité	bovins	ovins	caprins	aviculture	apiculture
Production /an	138 têtes	700 têtes	264 têtes	7200 poules 171000 œufs	39 quintaux du miel

Source : Subdivision agricole de Guerouaou, 2013

Tableau 3 : La production végétale durant l'année 2012 au niveau de la commune de Hammam Mélouane

Produit	Espèce	Quantité	Surface
Arbres fruitiers	Abricot – grenadine –figue Néflier – prune – pomme	1150 quintaux	35 ha
Cultures maraîchères	Légumes	590 quintaux	5,5 ha
Autres		3800 quintaux	14 ha

Source : Subdivision agricole de Guerouaou, 2013

Ainsi malgré leurs faiblesses en termes de production, les activités agricoles semblent encore dominer chez les populations encore résidentes. Les sites agricoles du Parc font tout de même vivre une population de souche paysanne ; ils demeurent encore une base agraire qui permet une variété d'agro-écosystèmes, producteurs de patrimoine et des produits de terroir. Le modèle le plus en vue est celui d'une agriculture familiale de polyculture-élevage où il est question surtout de valorisation des produits de terroir, typiques de la région et qui pourraient faire l'objet d'un processus de labellisation (produits de l'arboriculture rustique : figues, raisins de table, grenades, amandes, châtaignes ; lait de chèvre et fromage de chèvre, fromage de brebis, miel de montagne , poulet fermier, viande de lapins...).

Mais ce type d'espace montagneux et forestier est aussi synonyme de faiblesse des niveaux de vie et de pauvreté si bien que les populations qui y vivent rencontrent une situation économique et sociale des plus difficiles et de nombreux problèmes.

D'ailleurs, la problématique foncière, fortement liée aux cas fréquents d'absence de titres de propriété, le morcellement des terres et l'indivision dans l'appropriation des sols agricoles, ont réduit les efforts en matière d'intensification de la production agricole. Par ailleurs, les groupes voulant réoccuper leurs espaces et investir au niveau de leurs terres trouvent souvent des difficultés face à des situations de blocage de type juridique (problèmes d'actes de propriétés non reconnus) et administratif (faiblesse du soutien en matière d'aide à l'habitat rural et à l'investissement agricole et touristique).

Tableau 4 : Synthèse Présentation du Parc national de Chréa

Superficie	Zone bioclimatique	Types d'Ecosystèmes	Principales activités	Population	Usagers
Sup. T : 25 587 ha	Versant nord/Ouest Humide frais,	<u>Ecosystème forestier</u> : Cédraie, yeuseraie, tetraclinaie, suberaie, pineraie, zenaie	Agriculture vivrière Arboriculture de montagne Apiculture -Petits élevages bovins, ovins	Population totale estimée : 6 000 habitants	Petits agriculteurs et éleveurs disposant de parcelles de terres privées mais en indivision (30 % des terres recensées)
Sup forestière du site : 22 673 ha	Centre+Est : Subhumide doux	<u>Ecosystème pré forestier</u> : maquis, garrigue, pelouses	Artisanat	Population des agglomérations : près de 1 200 habitants	Usagers des espaces boisés du site : 4000 habitants + 2 millions visiteurs par an en moyenne
Superficie du site concernée par la composante 3 : 26 587 ha	Versant sud/Ouest : Subhumide froid	<u>Ecosystème aquatique</u> : oueds, lac, ripisylves	Activités tertiaires : petit commerce, tourisme-hôtellerie,		
Superficie forestière du site concernée par la composante 3 : 22 673 ha	Centre + Est : Humide doux	<u>Ecosystème rupicole</u> : terrains rocheux, grottes	Activités de cueillette de produits ligneux et non ligneux		

Le territoire du parc situé dans la wilaya de Blida compte près de **17.857 Ha (67,1 % de la superficie totale)**. Il regroupe principalement les reliefs septentrionaux des djebels Mouzaia, Gueroumane et Ferroukha situés successivement dans les communes de Ain Romana, Chiffa, Bouarfa, Blida, Ouled Yaïch, Bouinan, Soumaâ, Hammam Melouane et Chréa qui est totalement englobée dans le territoire du Parc national de Chréa. **La commune de Chréa** est totalement englobée dans le territoire du parc.

Elle couvre **7.602 ha** soit **42,38 %** de la superficie totale du parc, couverte par la wilaya de Blida et **28,60 %** de la superficie totale du Parc National de Chréa. Dans la même wilaya de Blida, on trouve aussi **la commune de Hammam Melouane** qui couvre **4.764 ha**, soit **26,56 %** de la superficie totale du parc couverte par la wilaya de Blida et **17,92 %** de la superficie totale du Parc National de Chréa. Ensemble, ces deux collectivités couvrent près de **68.94 %** de la superficie totale du Parc.

La wilaya de **Médéa**, compte près de **8.650 ha**, soit **32,53 %** de la superficie totale du parc national de Chréa. Elle regroupe en particulier les reliefs méridionaux des djebels Mouzaia, les versants nord et sud et adrets des djebels AzrouMouch, de Sidi Mohamed, ainsi que toutes les topographies de Koudiat El Kalàa, Koudiat Alloua, et Koudiat El Guettara.

Il est à noter que la commune d'El Hamdania est totalement englobée dans le territoire du Parc. Les **8.650 ha** que totalise la wilaya de **Médéa** sont répartis entre les communes de Tamezguida, et El Hamdania. Elle couvre toute la partie méridionale du Parc national de Chréa qui repose avec sa zone périphérique, sur un milieu épars fortement ponctué par une anthropisation rurale.

Les autres activités : des activités rudimentaires en voie de développement

Bien qu'elle soit une activité traditionnelle et une pratique identitaire et typique à la région, l'activité artisanale est très réduite. Le commerce et les activités de transport sont également réduits à leur plus simple expression.

Le tourisme semble se développer peu à peu. On a constaté un certain retour du tourisme de détente et de loisirs, notamment au niveau des parties centrales (Chréa-village), occidentale (El Hamdania) et orientale (Hammam Mélouane). L'affluence touristique y est surtout due à la richesse paysagère, faunistique et floristique des sites du parc. Par ailleurs et dans le cadre d'une politique d'éco-tourisme, la direction du PNC a mis en place des équipements de détente et de loisirs, ainsi que des actions d'information et de sensibilisation. Le secteur de Chréa est par exemple une station climatique qui draine chaque année une importante population touristique, fréquentée à longueur d'année par de fortes

contingences de visiteurs en quête de détente en montagne, de sports d'hiver, d'évasion et d'isolement en nature, et de découverte des curiosités naturelles.

Dans le secteur de Chréa, près de 01 million de visiteurs s'y rendent chaque année (citoyens, scolaires, sportifs, délégations étrangères, chercheurs, scientifiques).

Dans le secteur de Hammam Mélouane, la présence d'eaux thermales, de ressources hydriques et de sites naturels à fonction détente-nature, attribue au secteur des fonctions touristiques qui attirent chaque année un nombre important de visiteurs

En fait, malgré ses faibles potentialités économiques, le parc peut toujours compter sur ses secteurs agricole et touristique. Les différents sites du parc semblent de nouveau intéresser les résidents actuels et les anciens résidents. Le parc semble constituer pour eux un enjeu important, notamment en matière de possession et d'usage des espaces, *ce qui se traduit souvent par des revendications persistantes des terres et des ressources forestières (juridiquement propriété du domaine public de l'État).*

Cet état de fait rend toutefois difficiles et hasardeuses les tentatives d'implication des populations locales dans la dynamique participative.

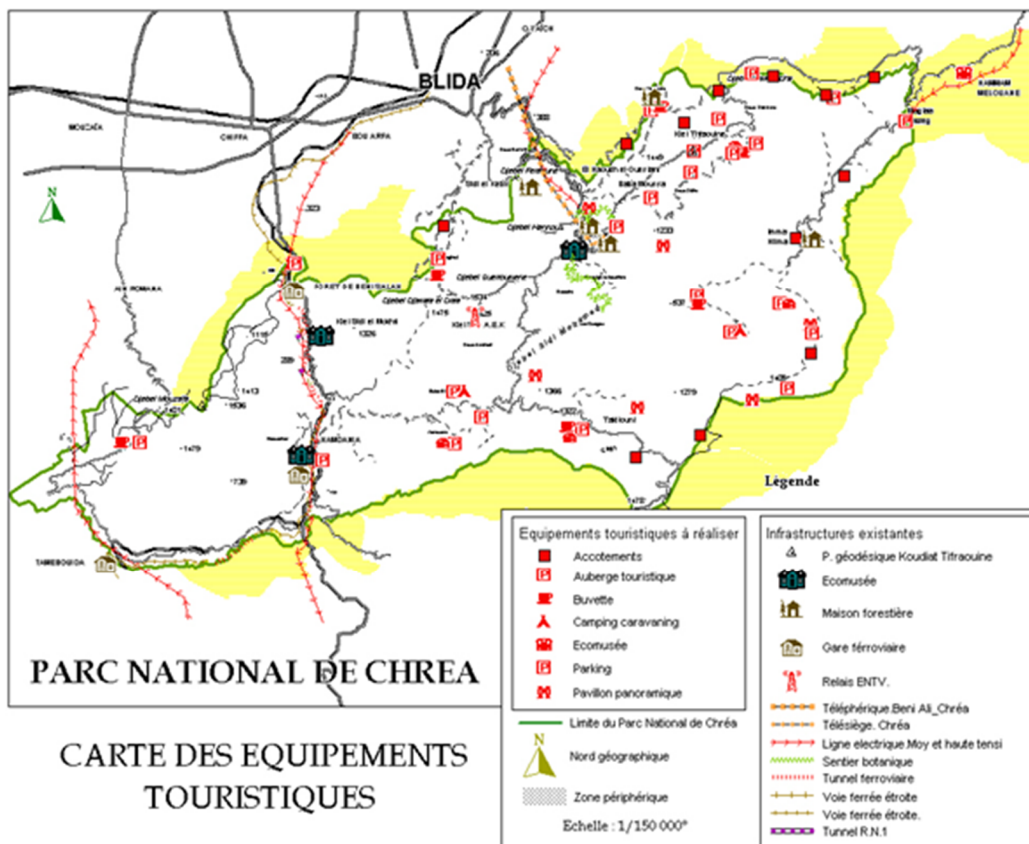
Photo 3 : Affluence touristique pendant les vacances d'hiver



Photo 4 : Paysage et lieu de détente et de tourisme populaire le long de l'oued El Harrach (Commune de Hammam Mélouane)



Figure 10 : Equipements touristiques du Parc de Chr ea



Source : PNC

Contraintes, risques et enjeux

Le Parc de Chréa est aussi un site sensible et fragile subissant des pressions anthropiques intenses qui se traduisent essentiellement par des formes visibles de dégradation des ressources naturelles. Tout cela se fait sous les effets intenses imposés essentiellement par l'afflux touristique (*sur fréquentation*) pendant au moins six mois par an (plus de 2 millions de visiteurs par an en moyenne). Il est noté également d'autres formes de risques qui peuvent nuire à l'évolution des écosystèmes du parc : augmentation des formes de déprédation due à l'augmentation des cas de cueillettes ou de prélèvements illicites ou non organisés des plantes et des animaux (lichens, champignons et autres plantes aromatiques et médicinales, petits animaux, etc.), mais aussi d'autres formes comme les incendies de forêts et, plus récemment, par une certaine forme de pollution par les déchets solides.

Principales contraintes identifiées (voir arbre à problèmes en annexe N°7) :

1. Des risques de dégradation des ressources naturelles : la zone du parc est fortement influencée par le caractère instable du climat et par la configuration du relief ; ses ressources naturelles fragiles subissent de fortes pressions humaines, une augmentation des formes de déprédation.^{2°/} Des difficultés et contraintes relevées au niveau du parc concernant les aspects de préservation des ressources naturelles et de la richesse paysagère.
2. Des insuffisances en matière de connaissances scientifiques concernant les ressources ainsi que la dynamique socio-économique du parc.
3. Des contraintes structurelles liées en grande partie à la question foncière au niveau des enclaves agricoles du parc.
4. Une situation de faible implication – participation – organisation des populations locales : une situation qui rend compliqué et difficile l'engagement de projets participatifs.
5. Les institutions à caractère associatif sont encore floues et commencent à peine à s'ébaucher ; les groupements sociaux arrivent difficilement à s'organiser, faute d'informations, de réseaux de communication et de soutien matériel.

Ce type de contraintes a souvent parasité, sinon retardé la mise en place d'une véritable dynamique organisationnelle apte à promouvoir et à développer la participation.

Il est alors :

- nécessaire d'intégrer les activités économiques et sociales ;
- temps d'engager une dynamique participative.

Ce qui nécessite donc :

- une meilleure connaissance et de bonnes informations sur l'état réel de l'écosystème du PNC et sur les conditions de son usage par les différents acteurs ;
- une meilleure appréciation du contexte socio-économique ;
- et la mise en œuvre d'un ensemble d'actions visant l'implication des différents acteurs, selon une démarche basée sur l'amélioration de la gouvernance et la mise en œuvre d'une gestion participative.

Les raisons qui ont motivé le choix du site pilote

- Le Parc de Chréa est un ensemble d'écosystèmes boisés d'importance nationale, régionale et mondiale. Son immense couverture verte et la richesse de sa flore et de sa faune en font un site original comparé aux autres parcs nationaux (sa spécificité écologique, l'existence d'une belle collection de cèdres, notamment), et une réserve naturelle constituant un rempart utile aux changements climatiques en cours.
- Le parc constitue un site pilote d'étude et d'action en matière de protection et de conservation, comme il devient un site privilégié pour concevoir et appliquer sur le terrain de véritables plans de gestion favorisant, en parallèle et de façon équilibrée, une gestion cohérente et participative.
- Le site est sensible et fragile subissant un afflux de populations et des pressions intenses mettant en danger les formations végétales et les richesses faunistiques locales, ce qui suppose une large prise de conscience et un défi à relever qui consiste à mettre fin à sa **sur fréquentation**, induite par un afflux important de visiteurs.
- Le parc est habité et situé dans un milieu rural encore dynamique, ce qui le distingue comme un territoire utile. Sa situation stratégique dans la région Nord-Centre de l'Algérie, non loin des grandes infrastructures, en fait également une destination touristique, sportive et de détente privilégiée.
- Le choix du site a été réfléchi et choisi aussi eu égard à l'opportunité qu'il offre en matière de valorisation de ses biens et services, en favorisant l'implication et la participation des acteurs locaux.

Objectifs de gestion et enjeux du site pilote

Rappel des objectifs de gestion et de développement sur le site pilote

1. **Lutter efficacement contre la perte de la biodiversité émanant des pressions anthropiques et naturelles** : les fortes pressions anthropiques et l'évolution vers des risques et des menaces sérieux sur l'espace et les ressources naturelles du parc impliquent la conception et la mise en place d'une véritable stratégie de lutte pour la conservation et la protection de ses ressources naturelles et de ses paysages.
2. **Sortir de la problématique du tourisme de masse** : le PNC devient depuis une vingtaine d'année une destination prisée par les populations urbaines et semi-urbaines, ce qui suppose une forte affluence et une pression considérable sur les ressources naturelles et les infrastructures. C'est une situation devenue intolérable et qui ne peut durer. D'où la nécessité de réduire la dynamique dangereuse du tourisme de masse (notamment le weekend et lors de la saison d'hiver) et de mettre en place, de façon raisonnée, un plan d'action visant le développement et la promotion d'activités d'écotourisme.
3. **Valoriser les biens et services fournis par le site et tirer profit de leurs avantages** : à travers des activités d'exploitation raisonnée des ressources naturelles (plantes aromatiques et médicinales, produits de la forêt, etc.) et des potentialités locales, dans le cadre d'une démarche de développement agricole durable et intégrée. Les ressources naturelles disponibles, l'agriculture familiale ainsi que les activités artisanales et touristiques dans le parc ne contribuent actuellement pas au développement et à la fixation des populations. Dès lors se pose la question de savoir comment valoriser économiquement les ressources d'une telle zone et tirer profit de ses avantages.

Éléments de comparaison des objectifs de gestion et des enjeux du site pilote avec les enjeux de gestion des forêts méditerranéennes (autres sites pilotes) étudiées dans le projet FFEM.

De prime abord, nous constatons que les objectifs de gestion et les enjeux du site du PNC sont globalement similaires avec les objectifs affichés et les enjeux de gestion des différents sites pilotes étudiés dans le projet FFEM (sites de : - *la forêt de la « Maamora » au Maroc* ; - *du bassin versant de « Barbara » en Tunisie* et à un moindre degré du site de *« Jabal Moussa » au Liban* et du site pilote de *« Düzlerçami » en Turquie*).

1. *« Lutter contre la perte de la biodiversité émanant des pressions anthropiques »* ; pour cela, il est nécessaire : d'analyser les menaces, d'agir et de mettre en place les conditions et les moyens pour réduire les risques de dégradation des ressources naturelles.
2. *« La protection et la réduction de la pression anthropique »* ainsi que les enjeux auxquels ils font référence
3. *« La gestion durable des sites, et ce afin d'assurer la conservation de la biodiversité, du paysage et des ressources naturelles, tout en améliorant les conditions de vie des populations locales et d'intégrer les besoins économiques ».*
4. *« Sortir de la problématique de masse et développer des activités d'écotourisme ».*
5. *« Valoriser – de manière participative – les biens et services fournis par le site et tirer profit de leurs avantages, à travers des activités de développement rural durable et intégré ».*

Mais il existe des différences puisque d'autres objectifs et d'autres enjeux – différents de ceux développés dans le cadre du site de Chréa – sont présentés :

- *« Apporter un soutien pour le développement d'opportunités économiques pérennes pour les acteurs locaux »* dans le cas du site de Jabal Moussa (Liban).
- *« Développer collectivement un modèle économique permettant la valorisation des produits forestiers non ligneux »* dans le cas du site de Maamoura (Maroc).
- *« Développer des outils de cogestion des ressources forestières avec la population forestière »* dans le cas du site du Bassin versant de Barbara (Tunisie).
- *« Communiquer et informer les parties prenantes sur le changement climatique »* (site pilote de Düzlerçami, Turquie) ; des problématiques nouvelles qui ne sont pas encore abordées dans le cas du site de Chréa.

Instruments de gestion et d'aménagement en place sur le site et acteurs impliqués

Organisation de la gouvernance des forêts dans le pays

Le domaine forestier en Algérie est un domaine public, géré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) à travers une Direction générale des forêts (DGF).

1. Le système de gouvernance

- Au niveau national : la Direction Générale des Forêts (DGF),
- Au niveau régional (wilaya) : les Conservations des Forêts,
- Au niveau local ou provincial : les Circonscriptions et les secteurs forestiers.

A ce système de gouvernance, toujours dépendant du MADR, on trouve une autre organisation pour gérer :

- les Parcs nationaux⁸
- les réserves naturelles⁹
- et une Agence nationale de protection de la nature (ANN).

2. La stratégie et les objectifs

La nouvelle politique du secteur forestier en Algérie se base sur une meilleure gouvernance pour protéger les espaces forestiers. Elle définit également les objectifs en termes d'utilisation et de développement de ces espaces de préservation des ressources naturelles (eau, sol, végétation, faune). Cette politique définit également un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations en ciblant en priorité les catégories les plus vulnérables vivant dans la précarité dans les zones forestières et de montagne.

La fonction de la Direction Générale des Forêts, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'État en matière de gestion des forêts et les actions entreprises pour la conservation des ressources forestières, a pour objet : - d'administrer, protéger et valoriser le domaine forestier national qui s'étend sur 4,1 millions d'hectares ; - de contribuer au développement des zones de montagne menacées par l'érosion physique sur 12 millions d'hectares ; - de valoriser les terres à vocation forestière ; - d'inventorier, préserver et développer la faune et la flore des zones naturelles et conserver la biodiversité notamment dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ; - de promouvoir les formes d'organisation nécessaires à l'association des populations riveraines à la protection et au développement des forêts et d'élaborer et proposer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux forêts et à la protection de la nature¹⁰.

Le secteur des forêts est conçu ainsi comme un instrument de mise en œuvre de la politique de développement des zones montagneuses, des massifs forestiers et des espaces boisés. Ce secteur participe aussi à la promotion et au renouveau du monde rural.

Les principaux axes sur lesquels se base la nouvelle politique forestière sont :

- **L'inventaire forestier** : Une opération révisée dès l'an 2000.
- **L'aménagement forestier** : Selon la dernière étude sur « la stratégie de développement des ressources forestières et alfatières » (FAO et DGF, 2006), l'aménagement des forêts doit viser :
 - la généralisation des plans d'aménagement à toutes les forêts tout en les situant dans le cadre plus global de l'aménagement de l'espace rural
 - la promotion et la consolidation de modèles participatifs d'aménagement et de gestion des forêts
 - et une meilleure prise en charge de l'interface forêt/agriculture dans les plans d'aménagement.

⁸ 11 parcs nationaux dont 8 au Nord du pays d'une superficie totale de 1 653 362 ha, qui relèvent de l'administration forestière il s'agit du Djurdjura, Chréa, El Kala, Gouraya et Taza classés en Réserve de la Biosphère (MAB) ainsi que le Belezma, Theniet El Had et Tlemcen. - 1 en zone steppique, le parc national de Djebel Aïssa d'une superficie de 24 500 ha, dans la wilaya de Nâama classé en 2003 par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ; - 2 dans le grand sud : le parc national du Tassili et le parc national de l'Ahaggar classés en Réserve de la Biosphère (MAB).

⁹ 6 sites sont proposés pour le classement en réserves naturelles : lac de Reghaïa (Alger), Site de Mergoub (M'sila), Massif des Babors (Sétif), Forêts de Béni Salah (Guelma), Marais de la Macta (Oran, Mostaganem, Mascara), Site de Ain Ben Khélil (Naama)

¹⁰ Stratégie forestière, Projet PCT/ALG/3101 (A). Stratégie nationale d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières – Analyse diagnostique du secteur forestier: FAO/DGF, op.cité, et projet FOSA.FAO/DGF, 2002

Les principaux instruments encadrant l'utilisation des forêts et la gestion des ressources naturelles

1. **La législation forestière :** *La loi 84-12 du 23 juin 1984 portant Régime Général des Forêts* est la base juridique du mode de fonctionnement du secteur forestier. Cette loi fut promulguée afin d'atténuer un vide juridique sans toutefois le combler totalement, mais il s'est avéré nécessaire de la revoir et de réviser tous les textes de loi régissant le secteur forestier pour les adapter aux nouveaux enjeux et défis afin de tenir compte :

- des préoccupations des autorités nationales et locales et celles des populations concernées,
- de l'intégration des riverains à la gestion des forêts,
- du rôle des forêts au développement économique et social, et de la valorisation de leurs biens et services.

La nouvelle politique forestière souligne donc « *la nécessité d'adopter des approches de gestion intégrées, multifonctionnelles et participatives des ressources naturelles faisant appel à toutes les parties prenantes afin d'assumer leur rôle et responsabilité dans la conservation et le développement des ressources* »¹¹ « *Les populations riveraines des forêts, les collectivités locales, les ONG et l'Administration forestière œuvreront à assurer la protection et la conservation des ressources forestières et alfatières en s'attaquant aux causes de dégradation à travers des actions de sensibilisation, de coordination et de collaboration de tous les acteurs et les riverains des forêts. Les mesures nécessaires et adéquates seront prises pour mieux gérer les zones de parcours et de montagne rationnellement dans un cadre organisé. En l'an 2030, les causes d'origine anthropique de dégradation des forêts et de la nappe alfatière notamment les feux, le surpâturage, les défrichements, la surexploitation seront réduites considérablement ou auront disparu* »¹².

Le nouveau Code forestier (en voie de finalisation) devrait le confirmer.

2. **Les principaux outils de conception et de mise en œuvre de la Stratégie forestière :**

- **Le Plan National de Développement Forestier (PNDF).**
- **Le Plan national de Reboisement**, s'étalant sur la période 2000 à 2020 et comptant réaliser plus de 1,2 million d'hectares de plantations (un taux de boisement de 13 % contre 11 % actuellement).
- **Le Schéma National de Gestion des Aires Protégées -SNGAP- (MADR 2008) ou Schéma Directeur des Espaces Naturels et des Aires Protégées** qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en matière d'aménagement et de développement durable du territoire et qui regroupe diverses structures à savoir la Direction Générale des Forêts (DGF) (sous tutelle du MADR, l'Agence Nationale pour la conservation de la nature (ANN) (sous tutelle du MADR), le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE), et enfin le Ministère de la culture.
- **Le Plan national de Gestion des Aires Protégées (spécifique au secteur des forêts)** qui vise la conservation de la biodiversité forestière dans le cadre des parcs nationaux et des réserves naturelles.

3. **Les institutions et les acteurs impliqués dans la protection et la gestion des ressources forestières :**

- **Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) avec :**
 - la **Direction Générale des Forêts (DGF)** chargée entre autres de la mise en œuvre de la Politique Forestière Nationale
 - l'**Agence nationale de la Protection de la Nature (ANN)**
 - et les administrations des **Parcs Nationaux** (structures relevant du MADR).
- **Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** qui a une fonction transversale par rapport aux autres départements impliqués dans la gestion des ressources forestières et de la diversité biologique.
- **Les Départements de l'Intérieur (collectivités locales et protection civile, notamment), du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Énergie, de Travaux publics et de l'Éducation** devront être associés à la mise en œuvre de la stratégie forestière.

La plupart des organismes publics et des directions techniques locales appartenant aux différents ministères cités sont membres de l'exécutif de wilaya ; ils sont donc impliqués dans ce qui touche aux risques et aux problématiques de préservation des milieux forestiers (particulièrement celles liées aux incendies de forêts et à la sécurité) ; on peut penser qu'ils coopèrent entre eux¹³.

¹¹ MADR/DGF. « Politique forestière nationale et stratégie d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières », document provisoire - DGF/FAO, Alger, Aout 2007, p.8

¹² Idem

¹³ Le dernier Conseil d'orientation du PNC a été consacré entièrement à la problématique des incendies de forêt et aux programmes et mesures à prendre pour y lutter contre les incendies sur les sites et les versants de l'Atlas blidéen dont fait partie le parc de Chréa

- **Le secteur privé** qui intervient essentiellement dans le domaine des exploitations et de la réalisation de travaux forestiers qui lui sont confiés. **A l'heure actuelle, le rôle joué par le secteur privé dans la gestion forestière est marginal.**
- **Les communautés locales dont le rôle dans la gestion des forêts et des aires protégées est malheureusement faible** ; ces communautés et leurs représentants sont appelés à s'affirmer et à s'étendre dans le cadre de la recherche constante de la participation des citoyens à travers la définition d'un cadre plus approprié à une gestion participative.
- **Les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile** en général qui ne sont pas encore visibles sur le terrain. Cependant, leur rôle et leur influence ne seront que bénéfiques sur les politiques forestières. Les principales activités où elles peuvent développer leurs interventions sont l'information, l'éducation, la communication, la formation, la vulgarisation, les études, l'appui/conseil et l'animation

État des lieux de l'organisation de la gouvernance dans le site pilote avant la mise en place du projet (diagnostic territorial)

En Algérie, la question de la gestion et l'organisation d'un site naturel comme le PNC a été toujours le fait des acteurs institutionnels. **Sur le plan institutionnel, le parc est géré par une administration publique, érigée en direction nationale (Direction de PNC).**

Cette administration dispose de prérogatives officielles¹⁴, de moyens pour gérer le parc et d'un système de gestion et d'organisation (Conseils d'orientation, conseil scientifique, secteurs de conservation, plans de gestion, schéma directeur d'aménagement, etc.). Le travail de gestion, d'observation et de contrôle s'effectue cependant en collaboration avec diverses institutions administratives (relevant de différents secteurs, i.e., forêts, agriculture, hydraulique, tourisme, environnement, aménagement du territoire, jeunesse et sport, etc.), collectivités locales (APC – mairies, APW), universités et centres de recherche et associations.

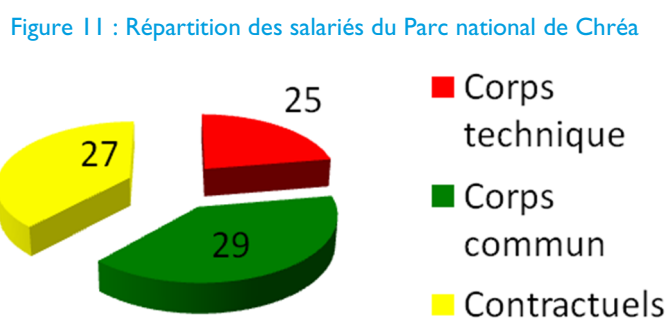
La structure de gouvernance existante au niveau du Parc est composée de trois instances principales : la direction du PNC, le Conseil d'orientation et le Conseil scientifique.

L'administration du PNC :

Le Parc National de Chréa est un établissement public à caractère administratif, sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) et doté de l'autonomie financière. Il a été institué en **1983 par décret de réactualisation n° 83.461 du 23/07/83**, avec pour but de conserver la nature et de préserver ses sites et ses ressources biologiques contre toute atteinte et dégradation. La direction est chargée de la gestion du parc dans l'ensemble de ses composantes techniques, matérielles, humaines et organisationnelles. Elle est composée de 25 cadres et divers personnels de maîtrise (dont plus de 60 % de femmes cadres). Le récent organigramme et le schéma des « secteurs de conservation » (ci-après) nous donnent la répartition suivante :

Le Parc national de Chréa comptait au 31.12.2013 un effectif budgétaire de 82 salariés répartis comme suit :

- Corps technique : 25 ;
- Corps commun : 27 ;
- Contractuels : 30 ;
- Personnel d'exécution.



Source : PNC, 2013

¹⁴ Pour « veiller sur la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, des eaux, de l'atmosphère, des gisements de minéraux et de fossiles, et de tout milieu naturel présentant un intérêt particulier à préserver ; préserver ce milieu contre toutes les interventions artificielles et les effets de dégradation naturelle susceptibles d'altérer son aspect, sa composition et son évolution ; initier et de développer, compte tenu des grandes capacités bioécologiques existantes, toutes activités de loisirs et sportives en rapport avec la nature et ce, en relation directe avec les autorités et organismes concernés ; implanter, toujours en relation avec les autorités et organismes concernés, les infrastructures touristiques nécessaires dans la zone périphérique ; observer et étudier le développement de la nature et l'équilibre écologique en général »

Tableau 5 : Le Corps technique : 25

N°	Désignation	Effectif réel au 31.12.2013	Affectation			
			Blida	Chr�a	Hamdania	Hamam Melouane
01	Directeur	01	01			
02	Secr�taire g�n�ral	01	01			
03	Chef de d�partement	02	02			
04	Chef de service	03	03			
05	Conservateur g�n�ral des for�ts	01	01			
06	Conservateur principal des for�ts	03	01	01		01
07	Conservateur divisionnaire des for�ts	08	07	01		
08	Inspecteur principal des for�ts	02	01		01	
09	Inspecteur des for�ts	03	02		01	
10	Brigadier des for�ts	02		01	01	
11	Agent des for�ts	04		02	01	01
12	Inspecteur v�t�rinaire	01			01	
13	Docteur v�t�rinaire	01			01	
TOTAL		25	12	05	06	02

Source : PNC, 2013

Figure 12 : Organigramme du PNC



L'administration du PNC collabore d'autre part avec diff rentes structures techniques et administratives, ainsi qu'avec les collectivit s locales repr sentant les deux wilayas (Blida et M d a) et les onze communes qui les composent. Le Parc dispose pour cela de moyens mat riels et humains (voir organigramme et secteurs de conservation du PNC en annexe N 1).

Ces derni res ann es, la direction du parc a  t  charg e, en partenariat avec d'autres structures (DGF, Conservations des for ts, directions et subdivisions de l'ex cutif de la wilaya (agriculture, hydraulique, travaux publics,... etc.), de concevoir et d'accompagner les divers programmes et projets de gestion des parcs naturels et de d veloppement rural local (notamment dans le cadre des PPDR). L'administration compte aussi deux d partements techniques et trois secteurs d'activit s dans les trois communes du parc.

Instances et organes officiels :

1. **Le Conseil d'orientation (voir composition en annexe) :** c'est un organe consultatif mis en place pour discuter de la situation du parc et pour faire des propositions à caractère réglementaire, technique et économique. Il est créé par arrêté ministériel (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural) et est présidé par le représentant du MADR ou par le Directeur général des forêts (DGF) ou son représentant. Il est composé des différentes structures ministérielles (agriculture, forêts, ressources en eau, aménagement du territoire et environnement, santé, jeunesse et sport... etc.), des collectivités locales, ainsi que des représentants d'autres corps (armée nationale- ANP, services de sécurité, universités, centres de recherche, associations, etc.), des acteurs des domaines de l'environnement, du tourisme, des activités sylvicoles, et partenaires scientifiques et techniques. Ce conseil propose généralement des recommandations et émet des avis sur les questions liées à l'orientation et à la mise en œuvre du Plan d'actions, des Plans de gestion et à l'élaboration des politiques, par le biais de réunions périodiques.

Ce conseil pourrait évoluer en un Comité de pilotage ayant pour mission d'orienter et de décider des actions du PNC. Ses recommandations pourraient alors avoir force de loi.

2. **Le Conseil scientifique¹⁵ :** conformément aux dispositions du décret exécutif N°13-374 du 09 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du Ministère chargé des forêts, il est créé par l'arrêté ministériel N°427 du 05 mai 2014 un Conseil scientifique du PNC. Ce Conseil est un organe officiel composé de dix (10) membres choisis parmi les experts, les universitaires et les personnes ressources ayant une compétence dans les domaines de la protection, la conservation et la gestion des aires et des ressources naturelles protégées. Il est présidé par un des membres élu à la majorité simple. Le Conseil scientifique est un organe de conseil qui manquait à l'organigramme. Son existence renforce donc le potentiel de gouvernance du PNC.
3. **Autres structures et organes de gouvernance hors PNC :** l'essentiel du travail technique, mais aussi d'information, de sensibilisation, de formation ou d'animation est effectué par l'administration du PNC, en collaboration avec les autres acteurs institutionnels : les conservations et les circonscriptions des forêts, les autres services techniques des wilayas (agriculture, hydraulique, travaux publics, environnement, protection civile, services de sécurité, etc.), et accessoirement les APC (mais seulement dans le cadre de leurs programmes de développement communaux – PCD).

En fait il n'existe pas encore d'organismes paritaires, ni de charte collective comme les Chartes forestières.

¹⁵ Une 1^o Session ordinaire électorale a été organisée au sein du secteur de Chréa du PNC le Mardi 03 Juin 2014

La démarche participative pour une gouvernance améliorée

LA DEMARCHE PARTICIPATIVE DANS LE SITE PILOTE

Objectif de la démarche participative dans le site pilote

L'objectif de la composante 3 du projet est de *promouvoir la gouvernance et la gestion participative du Parc National de Chréa afin d'assurer une gestion durable de ses ressources naturelles*, avec le déroulement des étapes suivantes :

1. Le renforcement de la dimension participative dans l'élaboration/mise en œuvre du plan de gestion du parc¹⁶ ;
2. L'analyse de manière participative des menaces/opportunités (dans le parc et sa zone périphérique) et la recherche des alternatives pour réguler le flux de visiteurs et limiter la sur fréquentation ;
3. La valorisation, économique et participative des biens et services du Parc.

L'enjeu de l'approche participative est donc fondamental pour le site du PNC : il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions et les plans stratégiques visant d'une part la protection du site et de ses ressources et, d'autre part, la promotion de l'auto-développement des populations locales.

C'est là que résident les principales motivations qui nous ont conduits à mettre en place au cours de ce projet un ensemble d'actions d'information, de sensibilisation, de concertation, d'animation, de dialogue et d'esquisses de projets auprès d'une diversité d'acteurs.

Cette démarche nous a ainsi permis de mieux connaître l'écosystème et le site du parc ainsi que ses ressources et les problèmes auxquels il fait face. Par ailleurs, elle nous a permis de connaître les problématiques communes aux acteurs ainsi que leurs contradictions, les risques encourus et les enjeux partagés, notamment ceux liés aux trois grands objectifs du projet.

Les nouvelles structures de gouvernance à envisager

La Cellule d'animation rurale communale (CARC) : un cadre institutionnel déjà établi

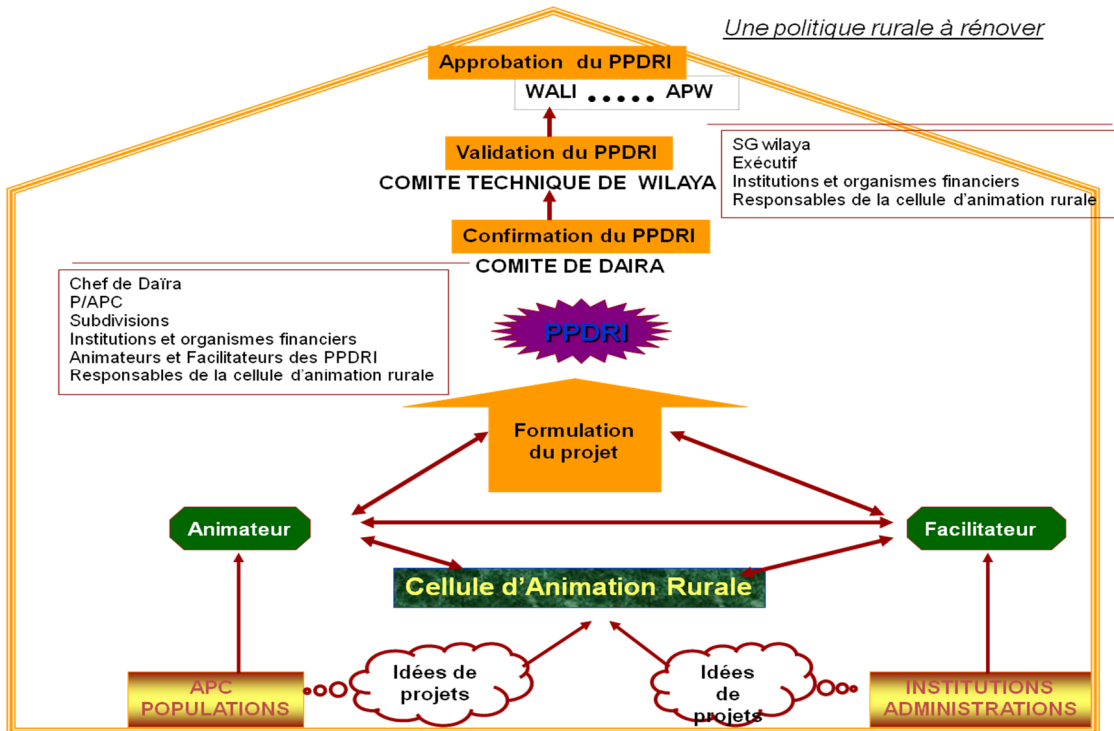
C'est une nouveauté dans l'univers rural des espaces forestiers et une première structure de gouvernance en milieu rural local.

Hors gestion du Parc et dans le cadre de la Politique de Renouveau Rural engagée par le MADR qui a permis le lancement de plusieurs *Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI)*¹⁷, il a été institué, à un niveau local au début des années 2000, une « *Cellule d'animation rurale communale (CARC)* ». La CARC a l'avantage d'être le creuset d'une véritable démarche participative incluant divers acteurs au niveau de chaque commune (par ex. celles incluses dans le territoire du parc). Elle est représentée par : les élus et les agents techniques communaux, les techniciens des différentes structures (forêts, agriculture, hydraulique, etc.), les représentants des populations et des communautés rurales locales, de la société civile organisée (associations), les animateurs et les facilitateurs, éventuellement des consultants, des chercheurs et des scientifiques. Elle est animée par à la fois un animateur (choisi parmi les représentants des populations locales) et par un facilitateur (choisi par un cadre de l'administration).

¹⁶ Il faut signaler que les trois Plans de gestion du PNC ont été élaborés de manière administrative, sans démarche participative ; il a été toutefois prévu de faire participer d'autres acteurs (les collectivités locales et les associations, notamment) pour exécuter le quatrième Plan de gestion

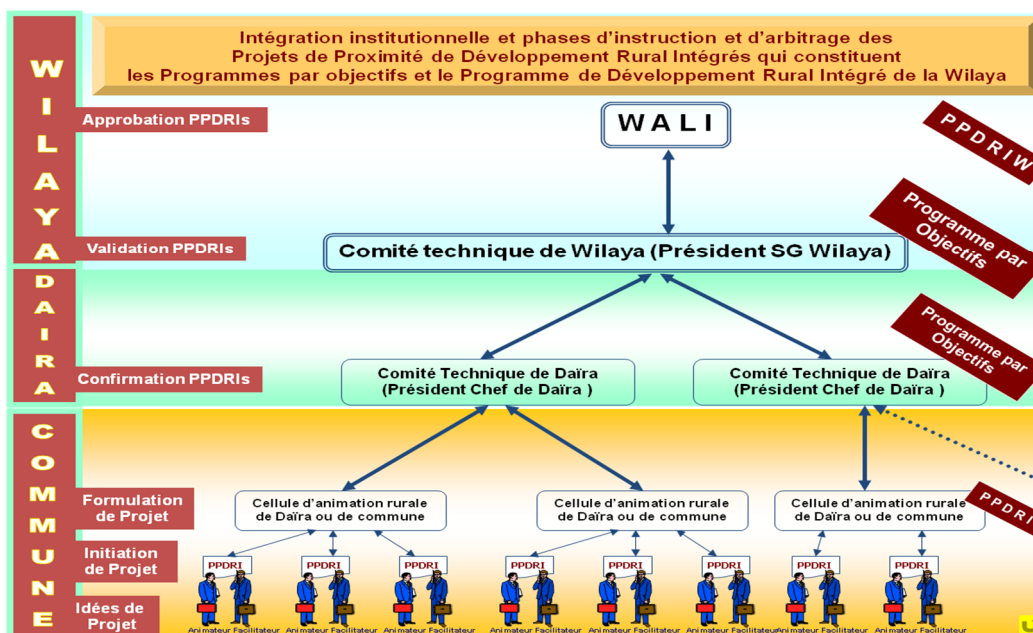
¹⁷ Les PPDRI sont des projets intégrés fédérateurs construits de bas en haut dans la responsabilité partagée entre les services de l'administration, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales. Ils mutualisent autour d'un des (04) thèmes fédérateurs retenus (-modernisation et/ou réhabilitation d'un village rural et amélioration de la qualité et des conditions de vie en milieu rural, -diversification des activités économiques en milieu rural, -amélioration de l'attractivité du territoire rural, -protection et valorisation des ressources naturelles et du patrimoine rural matériel ou immatériel) les efforts des acteurs publics et privés (administrations, élus, citoyens, organisations rurales,...) pour la réalisation d'investissements à usage collectif financés sur les budgets des secteurs, des wilayas et des communes, des PCD et des investissements à usage individuel portés par des personnes physiques, soit autofinancés, soit faisant appel aux différents dispositifs de soutien de l'investissement. Sont également intégrés au projet, les dimensions de renforcement des capacités humaines impliquant la Formation professionnelle, l'éducation, des universitaires, les opérations de lutte contre l'analphabétisme, de prévention sanitaire, de solidarité et autres actions fédératrices.

Figure 13 : Processus de constitution et d’animation des PPDR



Source : MADR/MDDR

Figure 14 : Montage institutionnel des PPDR



Source : MADR/MDDR

La CARC comme structure d'animation locale des PPDR constitue ainsi un véritable cadre de concertation et de renforcement des capacités participatives des populations et des acteurs locaux, mais elle a été initiée essentiellement autour des projets à caractère agricole et d'infrastructure rurale pour les besoins collectifs, semi-collectifs et individuels des porteurs de projets (montage de micro entreprises agricoles et rurales, soutien aux femmes rurales dans le cadre des PPDR...). Elle a donc surtout la vocation et les missions urgentes : - de diversification des activités économiques en milieu rural, - d'amélioration de l'attractivité du territoire rural par le développement des infrastructures de base (ex. réfection des pistes, points d'eau, accès à l'eau potable, assainissement, habitat rural pour le retour des populations, nouvelles installations...) – et, accessoirement, de valorisation des ressources et du patrimoine rural matériel ou immatériel (préservation des bâtis, des sites et des produits historiques et culturels, valorisation des manifestations traditionnelles...).

La CARC en tant que organe institutionnel local pouvait certes évoluer et constituer un cadre de consultation et de concertation qui ressemblerait à un « **Comité des parties prenantes** ». La dynamique de gestion participative que voudrait impulser notre projet pouvait donc être enrichie par l'existence (officielle) d'un tel organe, d'autant plus que le PNC, entant qu'administration relevant du Ministère chargé des forêts et du Développement rural, a pour rôle d'animer et d'encourager, à l'intérieur du territoire du Parc, les initiatives de développement rural conçues et menées dans le cadre des PPDR.

Mais Le risque est qu'il serait probablement difficile de sensibiliser et surtout d'impliquer (pour faire participer) les membres de la CARC dans une démarche de gestion participative concernant des ressources naturelles forestières du PNC qui ne peut les intéresser parce que loin de leurs objectifs et leurs besoins identifiés dans leurs projets respectifs.

En fait, la CARC était un cadre institutionnel déjà établi. S'il est vrai que sa composition (qui devrait être élargie à d'autres acteurs) pourrait être une référence en matière de participation et d'organisation autour de projets concrets, elle reste encore, aux yeux de nombreux acteurs locaux (représentants des populations rurales, associations, universitaires), un cadre encore étroit proposé puis généralisé essentiellement par les pouvoirs publics pour des objectifs de réussite de la Politique de Renouveau rural. Les réunions que nous avons organisées dans les trois communes n'ont d'ailleurs pas pu réunir tous les membres des CARC, notamment ceux appartenant à d'autres organismes publics (habitat, environnement, travaux publics, agriculture, jeunesse et sports, tourisme...).

Il reste donc clair que ce type de cadre institutionnel ne fait pas l'unanimité au sein des différents acteurs. Les avis dans les différents ateliers ont été souvent partagés entre d'une part son maintien et son élargissement et, d'autre part, la création d'un autre cadre institutionnel local auquel pourrait cependant participer les actuels membres de la CARC.

De nouvelles structures à mettre en place

Les différents ateliers organisés tout au long du projet ont été riches en discussions et en critiques¹⁸.

A l'occasion de l'atelier du jeudi 12 mars 2015 (réf. Phase I. Proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance locale. Activité 1.3. 1^o Réunion-discussion du Comité locale de gouvernance), l'option du maintien du CARC en tant que Comité de gouvernance locale a été donc écartée.

Les principales recommandations ont surtout permis de confirmer l'idée de création, parallèlement à la CARC, **d'une nouvelle structure (comité) de gouvernance locale.**

I. Un Comité de Gouvernance Locale (CGL)

La mise en place de ce nouveau comité apparaît comme étant nécessaire. Le CGL a été en fait l'émanation d'un groupe regroupant à la fois les membres de la CARC « élargie » (au niveau de chaque commune) et d'autres participants aux différents ateliers. Le CGL, qui pourrait être un Comité de suivi et d'évaluation, aurait pour rôles et pour missions :

- d'observateur et de veille écologique,
- de sensibilisation et d'éducation,

¹⁸ Voir : en Annexe N°5 :

Compte rendu de la journée d'étude, d'information et de sensibilisation : « Gouvernance et Gestion participative des espaces boisés, des biens et des services, site de Chréa » du Mercredi 22 Janvier 2014.

Compte rendu de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités-Ressources et enjeux du territoire du PNC », secteur N°2, site d'El Hamdania, du Mardi 11 Février 2014

Compte rendu de l'atelier N°3 « Formation-sensibilisation – Gouvernance et gestion participative des ressources naturelles du PNC, secteur de Chréa, du Jeudi 29 Mai 2014

Compte rendu de l'atelier N°4 « la Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa », Secteur d'El Hamdania du Jeudi 11 juin 2015

Compte rendu de l'atelier N°5. « Atelier Réunion-discussion du Comité locale de gouvernance » du : Jeudi 12 mars 2015

Compte rendu de l'atelier N°6 « la Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa, Secteur d'El Hamdania du Jeudi 11 juin 2015

Voir Synthèse des commentaires, critiques et propositions en annexe

- d'alerte et de veille technique,
- d'être une force de proposition,
- un réceptacle d'idées et de projets,
- et éventuellement un organe paritaire de gestion participative.

L'intérêt et le défi d'avoir ce type de comité local est :

- d'avoir à la disposition de l'administration du parc, des collectivités locales et des acteurs sociaux un comité (souple) de gouvernance au niveau local qui peut avoir la possibilité de poser les réels problèmes, d'interpeller les autorités et d'engager des actions concrètes sur le terrain ;
- de pouvoir discuter des questions spécifiques posées aux différents sites du parc et à leurs populations résidentes (notamment celles identifiées par le diagnostic participatif fait dans le cadre du projet) ;
- d'avoir la possibilité d'interpeller les autorités et de bien montrer les risques et les enjeux posés au parc (exemples des risques et des enjeux liés au foncier ou à la nécessité de mieux valoriser les biens et les services du parc) ;
- de pouvoir s'organiser pour engager, éventuellement en partenariat avec les membres de la CARC, des projets spécifiques ayant une portée de développement local mais durable (projets d'aménagement rural, de lutte contre les incendies, d'écotourisme, de production et de valorisation de ressources et de produits agricoles de terroir...).

Ainsi, même s'il garde le même statut d'organe consultatif et participatif, le CGL de par sa composition (plus élargie) et ses objectifs, dépasserait de loin les prérogatives de la CARC qui a essentiellement pour mission la prise en charge des projets – PPDRI - (collectifs, semi-collectifs et individuels) à caractère infrastructural et agricole des communautés rurales et des résidents de la commune.

Quel statut donner à ce comité ? A ce jour, deux hypothèses ont été retenues :

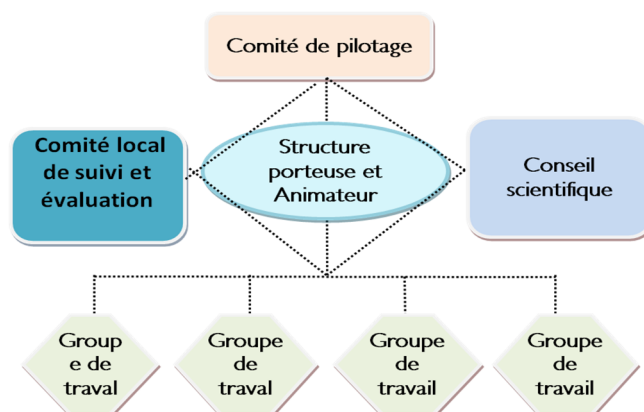
- soit un comité à statut officiel local, installé par un Arrêté du wali (préfet) de la wilaya (Blida et Médéa).
- soit un comité à statut associatif.

La question n'a pas été tranchée.

2. Les Groupes de travail thématique

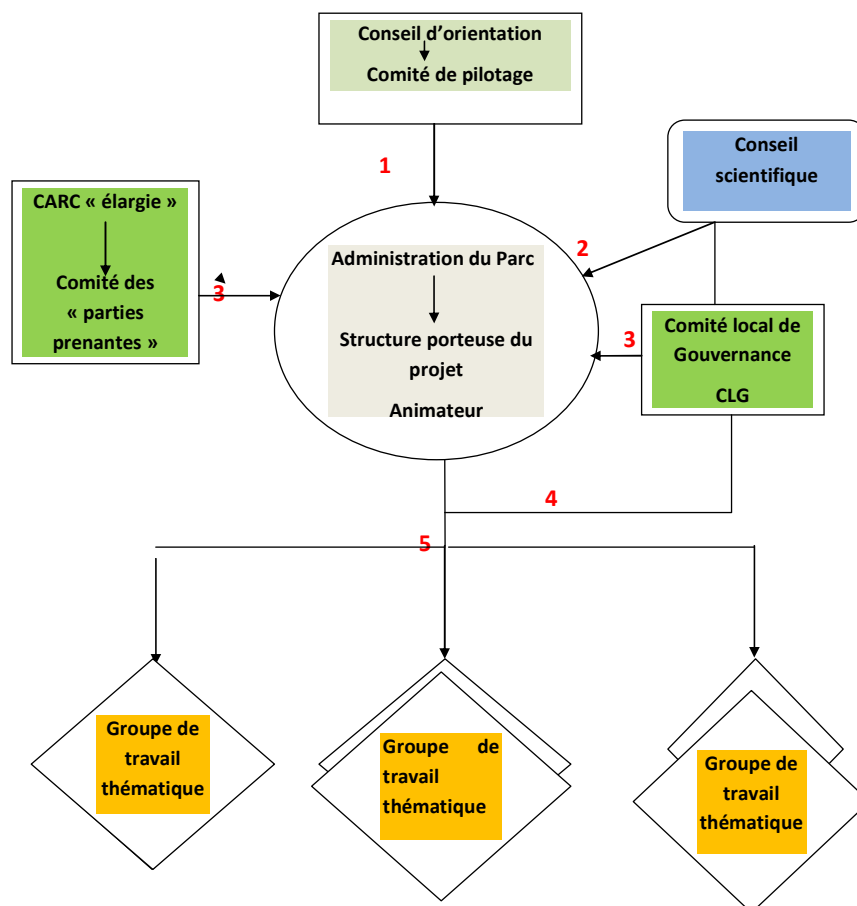
Ces groupes de travail peuvent être constitués dans le cadre du Conseil scientifique ou émaner du CGL. Ils pourraient se retrouver en réunions mensuelles et/ou trimestrielles, autour de thèmes divers, tels que : le processus de dégradation des ressources naturelles, les risques de pollution du site du PNC par des déchets solides, la sur fréquentation du site, l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles locales, la gouvernance et la gestion participative des ressources naturelles, etc.. Ces structures opérationnelles seraient composées : de consultants experts, d'universitaires et de chercheurs, de cadres d'organismes techniques (instituts, administrations techniques, laboratoires), de représentants d'associations, d'organisations professionnelles et de représentants des communautés rurales locales. Ils auraient un rôle de réflexion, d'animation d'ateliers thématiques, de soutien technique et de proposition.

Figure 15 : Exemple d'une structure de gouvernance pour la gestion participative des ressources naturelles



Exemple d'une structure de gouvernance pour la gestion participative des ressources naturelles

Figure 16 : Organigramme (à prévoir) des structures de gouvernance du PNC



1 = Relations Conseil d'orientation/Administration du PNC : Recommandations et avis sur les questions liées à l'orientation et à la mise en œuvre du Plan d'actions, des Plans de gestion et à l'élaboration des politiques du PNC. De par son caractère officiel (créé par décret ministériel) et la nature et la qualité de ses membres (représentants divers secteurs et nommés par décret ministériel), le Conseil d'orientation a aussi pour rôle de valider les orientations et les décisions de gestion en matière de conservation, de contrôle et d'aménagement des sites du parc.

La direction du PNC doit donc respecter ces orientations, et les actions de gestion lui incombent (pouvoir décisionnel quasi-total). La direction du PNC dispose pour cela d'un conseil de direction où siègent l'ensemble des cadres (dont une partie des femmes cadres).

2 = Relations Conseil scientifique/Administration du PNC : Actions de conseil, d'information, de sensibilisation pour le compte du PNC : contribuer à une meilleure connaissance des ressources et des patrimoines naturels, paysagers, culturels et humains présents sur le territoire du Parc ; concourir à développer des actions de recherche scientifique et culturelle ; apporter son conseil pour une meilleure protection-conservation et une bonne gestion des richesses floristiques, faunistiques, économiques et patrimoniales du territoire du Parc. Au cours des dernières réunions, il a été recommandé que le conseil scientifique soit plus impliqué dans les conseils, les orientations et la mise en œuvre des plans de gestion, ainsi que dans la démarche participative.

3 = Relations CARC « élargie »/ Administration du PNC : Relations de concertation mais aussi d'appui aux projets PDDRI prévus et mis en œuvre dans les communes du parc, notamment celles concernant la réalisation de petites infrastructures rurales (ouverture de pistes, ouvrages de protection des sols contre l'érosion, points d'eau etc...), la valorisation des ressources naturelle du parc au profit des populations résidentes, ainsi que celles engagées pour le de renforcement des capacités participatives des populations et des acteurs gravitant autour du PNC).

3 = Relations CLG/Administration du PNC : Relations de concertation, de conseil et d'appui. Cette relation peut évoluer à un niveau supérieur, avec des missions d'observation et de veille écologique, de sensibilisation et d'éducation,

d'alerte et de veille technique, de force de proposition, de réceptacle d'idées et de projets et d'organe paritaire de gestion participative. Le CLG peut parfaitement assumer la mission de suivi et d'évaluation.

4 = Relations CLG/Groupes thématiques : Les groupes thématiques sont issus du CLG ; ils ont un rôle de réflexion, d'animation d'ateliers thématiques, de soutien technique et, éventuellement, de gestion de projets.

5 = Relations Administration du PNC /Groupes thématiques : Pas de relations hiérarchiques. L'administration du PNC jouant un rôle de soutien administratif et logistique.

Identification des différences par rapport à la structure prévue dans la méthodologie

La configuration actuelle du système de gouvernance au niveau du parc n'a pas beaucoup changé par rapport à la configuration présentée dans le rapport méthodologique. Au niveau institutionnel et administratif, on trouve les mêmes structures et les mêmes missions dévolues à ces structures :

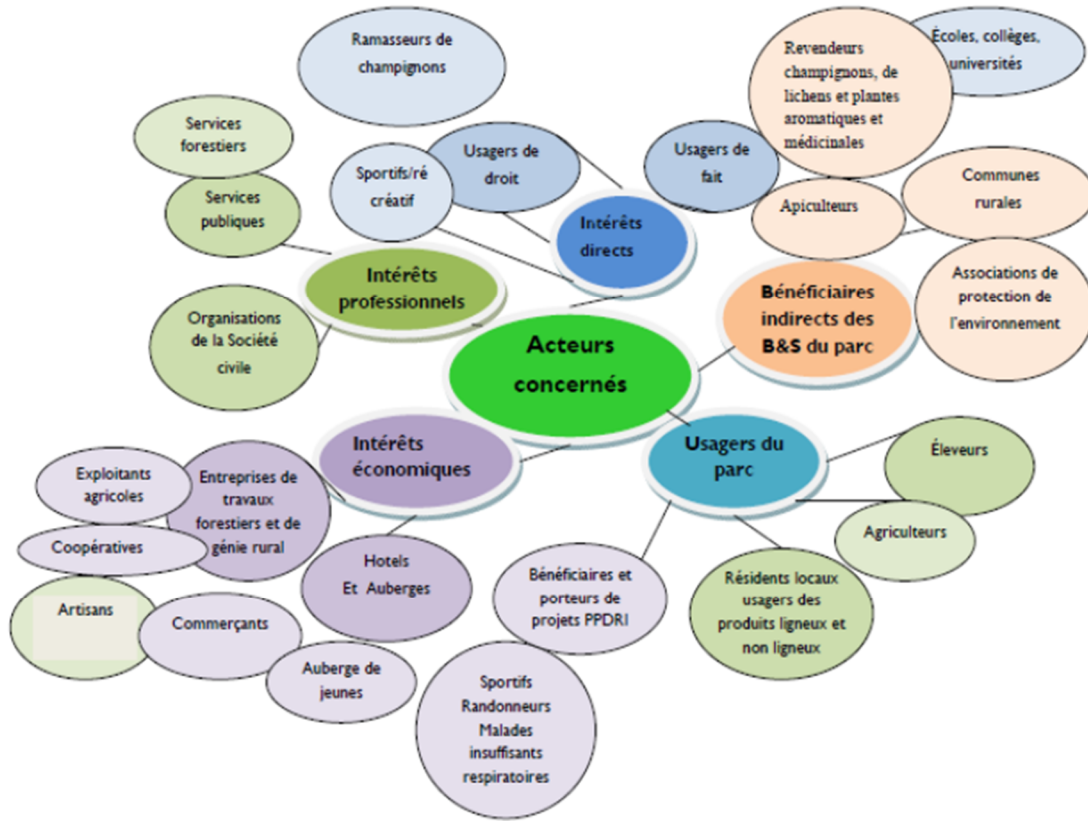
- La direction du parc et son organisation administrative (départements, secteurs techniques, services techniques) ;
- Un Conseil d'orientation présidé par un haut cadre de la DGF ou du MADR, dans lequel siège le directeur et le président du Conseil scientifique du parc ;
- Un Conseil scientifique.

Cependant, il y a eu proposition de quelques changements.

Les changements opérés :

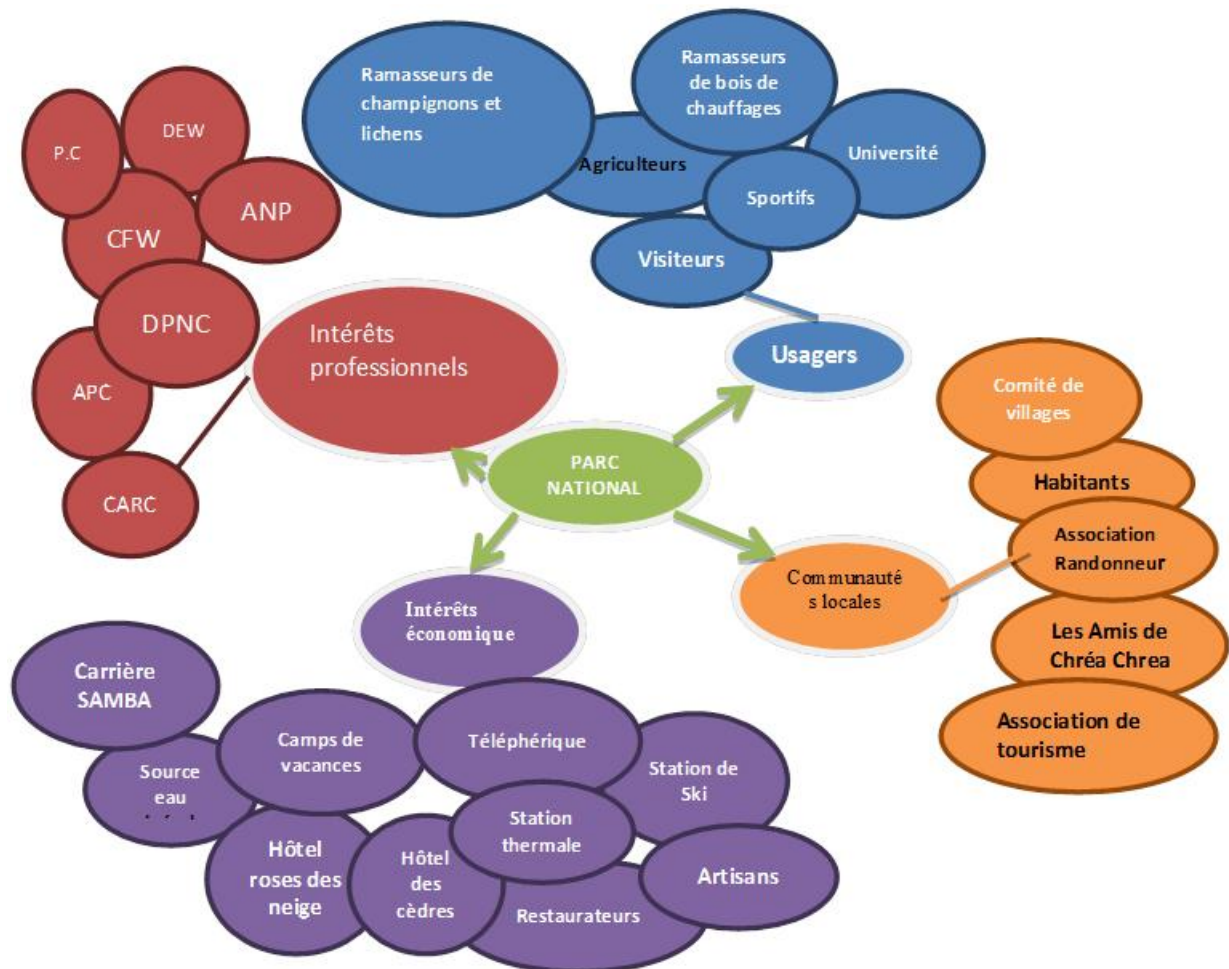
1. Le Conseil d'orientation et le Conseil scientifique qui avaient certes une existence légale n'étaient pas opérationnels au début du projet. Ces deux structures ont été réactivées récemment (voir comptes rendus : C.R du Conseil scientifique en annexe N°10 ; C.R du Conseil d'orientation en annexe N°11).
2. Au départ, lors du lancement du projet, de manière participative et en discutant avec les différents acteurs présents (notamment lors des premiers ateliers), il s'était avéré qu'on ne pouvait pas compter uniquement sur le modèle CARC, un modèle mettant en avant une structure étroite. Le principal argument avancé était celui de la faible participation des représentants des populations rurales locales qui ne trouvaient pas dans cette structure les réponses à leurs propres préoccupations et revendications (les plus importantes étant celles liées à la question foncière à laquelle les CARC s'adressent). **Mais il a été tout de même accepté l'idée de considérer la CARC comme un acquis : une structure locale –complémentaire d'autres structures de gouvernance locale - qu'il est nécessaire de consolider.**
3. Une autre différence par rapport à la phase de lancement du projet, est celle qui est liée à la réhabilitation du Conseil scientifique (dont la première réunion constitutive avec une nouvelle direction et de nouveaux membres s'est tenue pendant la période de la réalisation de notre projet). Il a été proposé ainsi que le conseil scientifique soit plus actif et plus présent sur le terrain, avec notamment des actions plus importantes en matière d'inventaire des ressources et des potentiels naturels, de recherche et d'analyse dans les domaines économiques (valorisation des biens et services) et sociaux (gestion participative et gouvernance) et d'interface avec l'université et les centres de recherche. **Lors de sa dernière réunion, le Conseil a d'ailleurs intégré dans sa démarche l'approche participative et ses membres ont prévu une autre session spéciale pour discuter de cette question. Il a été décidé aussi qu'en son sein, il était possible de créer des groupes de travail.**
4. Enfin, quelques changements ont été opérés dans la configuration de la cartographie des acteurs.

Figure 17 : Cartographie des acteurs du site pilote PNC avant le projet



Carte des acteurs

Figure 18 : Simulation - Cartographie d'acteurs du site pilote PNC après le projet



- ANP = Armée nationale populaire
- APC = Assemblée populaire communale (mairie –collectivité locale)
- CARC = Cellule d'animation rurale communale
- CFW = Conservation des forêts de la wilaya
- DEW = Direction de l'équipement de la wilaya
- DPNC = Direction du Parc national de Chréa
- PC = Poste de commandement de la protection civile

Identification des acteurs impliqués

Tableau 6 : Synthèse de l'identification des acteurs du site du PNC

Catégories et noms des acteurs	Objectifs de la participation / Intérêts	Rôle des acteurs dans la démarche participative	Composantes de la structure de gouvernance auxquelles ils participent
Ex. Usagers locaux			
Agriculteurs Éleveurs	Les principaux objectifs sont : la satisfaction de besoins alimentaires (autoconsommation), la défense de leurs intérêts de terroirs (ex. les revendications de parcelles de terres), et le renforcement des valeurs culturelles (traditions, coutumes fêtes).	Rôle actuellement faible : peu ou pas de participation à tous les aspects liés à la vie économique et sociale du site et des terroirs ruraux	CARC/PPDRI et aux groupes de travail ou ateliers thématiques Ateliers ou groupes de travail thématiques
Usagers de la forêt (chasseurs, braconniers)	Satisfaction de besoins alimentaires, de soins médicaux et d'énergie (cueillette, chasse de ressources à usage alimentaire et médicinal, ramassage de bois et utilisation de produits forestiers à usage de cuisson ou de chauffage) ; Intérêt économique (vente de bois, de produits non ligneux, de plantes aromatiques et médicinales, de gibier).	Peu visibles et rôle actuellement faible	Aucune participation
Visiteurs occasionnels, randonneurs, sportifs Organisations de la société civile (associations, comités, clubs sportifs et culturels)	Satisfaction des besoins de détente, de bien-être et de loisirs. Intérêt de bien-être personnel ou de groupe. Intérêt éducatif et intérêt sensibilisation et d'information pour la défense et la sauvegarde des ressources et des espaces boisés du parc (pour les comités et les associations).	Rôle actuellement faible : pas de participation à tous les aspects liés à la vie économique et sociale du site et des terroirs ruraux, hormis les associations à caractère écologique (ex. Association des Amis de Chréa, association « Ardnab », association des randonneurs).	Comité de gouvernance locale, Groupes de travail thématiques, éventuellement au Conseil scientifique.
Usagers économiques- Opérateurs			
Agriculteurs Éleveurs Artisans Restaurateurs Commerçants	Intérêt économique évident induit par : -les pratiques agricoles (mise en œuvre de systèmes de production agricoles destinée à la vente sur les marchés locaux) ; -les pratiques artisanales (mise en œuvre de systèmes de production d'objets artisanaux destinés à la vente aux touristes) ; -les services de restauration, d'hôtellerie et de commerce de proximité.	Rôle actuellement faible : pas de participation à la vie économique et sociale du site et des terroirs ruraux, hormis quelques agriculteurs familiaux regroupés dans des organisations rurales traditionnelles (comités de village représentés au sein des CARC).	CARC, Comités des parties prenantes (à travers leurs délégués), Ateliers ou groupes de travail thématiques.
Entreprises de réalisation des travaux forestiers et de génie rural	Intérêt économique : participation aux programmes d'aménagement du site et des terroirs ruraux	Aucun rôle actuellement	Éventuellement aux groupes de travail thématiques
Autres intérêts			
2. Agents de l'administration du PNC	Intérêt essentiellement technique et environnemental : missions de préservation et de conservation du site ; missions d'aménagement ; missions de sensibilisation. Implication et participation totale à tous les programmes et à toutes les actions de préservation, de conservation, et d'aménagement du site.	Rôle d'information, de sensibilisation, d'encadrement et d'orientation	Conseil d'orientation (le directeur) ; Conseil scientifique ; Comité de gouvernance locale Groupes de travail thématiques
3. Administrations techniques (Conservation des forêts, directions de l'agriculture, l'hydraulique, le tourisme, etc.)	Intérêts essentiellement techniques, économiques et environnementaux. En principe, implication et participation totale et régulière dans tous les plans et toutes les actions à caractère technique, environnemental, économique et social.	Rôles d'information, de soutien et d'encadrement technique	Représentants membres du Conseil d'orientation du PNC Groupes de travail thématiques CARC
4. Collectivités locales			
Assemblées Populaires Communales(APC) Assemblée populaire de	Intérêts essentiellement sociaux et environnementaux ; Autorités politiques, administratives et	Rôles politiques et acteurs institutionnels chargés de l'animation et l'encadrement des activités de développement.	CARC ; Comités des parties

wilaya (APW)	sociales menant des programmes et des plans de développement (Plans communaux de développement - PCD) et des plans d'aménagement de wilaya-PAW) ; Collectivités territoriales (représentées par des élus locaux).	En principe, implication et participation totale et régulière dans tous les plans et toutes les actions à caractères technique, environnemental, économique et social. Partenaires privilégiés du PNC.	prenantes ; APW : Représentants membres du Conseil d'orientation du PNC)
Communauté universitaire et de recherche			
USTHB (Université des sciences et de technologie Houari Boumediene d'Alger) Université de Blida 1 École normale supérieure (ENS) ENSA (ex. INA - Institut agronomique)	Communautés universitaires organisées par facultés, instituts, départements, unités et laboratoires de recherche ; Étudiants (à titre individuel ou en groupe) réalisant des recherches à caractère scientifique en vue de soutenances de mémoires et thèses (ingénieurs, masters, doctorat) ; Intérêts pédagogiques (sorties de groupes pédagogiques) ; intérêts techniques et scientifiques - intérêts en matière d'études et de recherche.	Rôles nécessaires d'éducation, d'information, de sensibilisation et d'appui scientifique et technique ; Faible participation aux programmes de développement ayant un caractère environnemental, de préservation des ressources naturelles et d'aménagement du site du PNC ; Actuellement, des relations dans le cadre de conventions scientifiques avec le PNC, mais pas de participation.	Conseil scientifique du parc ; Comité de gouvernance locale ; Groupes de travail thématiques.
Instituts techniques (INVA, ITAFV, ITELV)			
Chambres d'agriculture	Défense des intérêts des agriculteurs et des artisans ; Intérêt économique.	Rôle de médiation technique et économique ; Rôle d'animation et d'encadrement technique.	Comité de gouvernance locale
Organisations de la société civile			
Communautés rurales Associations des producteurs Associations écologiques et de protection de l'environnement Associations locales et comités de villages	Communautés représentant les agriculteurs, les éleveurs et les artisans, associations de producteurs et associations sportives, culturelles, écologiques et de protection de l'environnement résidents dans les sites du parc (comités de village, comités de douars). Défense des intérêts de leurs membres, ayant un fort besoin d'organisation pour participer de manière active aux instances de gouvernance et de gestion du parc.	Rôles multiples des représentants: - usagers des espaces et des ressources du PNC ; -des producteurs agricoles et éleveurs ; Forte vocation à participer à tous les plans et à toutes les tâches de préservation, de conservation et d'aménagement du site, ainsi qu'à toutes les actions d'éducation environnementale et de sensibilisation	CARC Comité de gouvernance locale Groupes de travail thématique

Phases de la démarche participative

Objectif spécifique 1. Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc.

Dans le cadre de cet objectif, nous avons initié et mis en œuvre un ensemble d'actions portant sur l'état des lieux de l'existant (diagnostic « expert »), sur des activités d'implication et de participation des acteurs opérant ou vivant à l'intérieur ou à l'extérieur du parc et sur des réflexions sur les enjeux stratégiques.

Tableau 7

Phases	Activités	Résultats	Acteurs
Phase 1. Proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance	<u>Etape 1.1.</u> Diagnostic « expert » : travaux de recherche bibliographique, de diagnostic, d'entretiens et de sorties de terrain, de capitalisation et d'analyse.	Résultats 1.1. Un rapport diagnostic expert (voir 1° partie Rapport diagnostic, pp.7-17).	<u>Les acteurs :</u> - La catégorie des acteurs institutionnels -La catégorie des acteurs opérateurs -La catégorie des acteurs représentants de la « société civile » Diverses personnes représentant plusieurs organisations locales communautaires (comités de villages, comités de douars)
	<u>Etape 1.2.</u> Identification-cartographie des acteurs	<u>Résultats 1.2.</u> Prise de contacts, sélection de candidats acteurs + PV de réunions et comptes-rendus (voir annexe 2 compte rendus et PV de réunions).	Compte rendu de l'atelier N°1. Photos + Liste des participants + Power point
	<u>Etape 1.3.</u> Organisation d'e l'atelier N°1 -journée d'étude et de sensibilisation sur la gouvernance et l'approche participative ainsi que l'explication des règles de participation (Atelier N°1 - Secteur du PNC de Chréa – village) –	<u>Résultats 1.3.</u> Compte-rendu Secteur du PNC de Chréa – (Voir compte-rendu de l'atelier N° 1. du 22/01/2014, annexe N°2, pp.2-4)	- 3 cadres du PNC versés dans le projet FFEM ; - membres du Conseil communal de Chréa (dont le président d'APC – maire) - 6 membres de la CARC représentant des administrations techniques ; - 9 représentants des riverains ; 5 associations : « Amis de Chréa », « Ardneb », « Amel Chréa », « Concorde », « Cèdre Chréa » et l'Office du tourisme
Phase 2. Diagnostic territorial partagé : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.	<u>Etape 2.1.</u> 1. Diagnostic « expert » 2. Diagnostic participatif : organisation de l'atelier N°2 : « Menaces et opportunités : Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) dans la commune d'El Hamdania.	<u>Résultats 2.1.</u> Compte-rendu (voir compte-rendu de l'atelier N°2 du mardi 11 février 2014 « Menaces et opportunités » - (Secteur du PNC – El Hamdania village), Annexe pp.5-8.	Les membres de la CARC, représentants des secteurs des forêts, de l'hydraulique, de l'urbanisme, de l'agriculture... etc. Les représentants des collectivités locales (un secrétaire général Daira et deux élus de l'APC) et un chef des services techniques des secteurs des forêts, de l'hydraulique, de l'urbanisme, de l'agriculture... etc.
	<u>Etape 2.2.</u> Diagnostic participatif : organisation de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités : Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) dans la commune d'El Hamdania.	<u>Résultat 2.2</u> Compte-rendu (voir compte-rendu de l'atelier N°2 du mardi 11 février 2014 « Menaces et opportunités » - (Secteur du PNC – El Hamdania village).	Les représentants des collectivités locales (un secrétaire général de Daira et deux élus de l'APC) et un chef des services techniques ; Les membres représentant 7 communautés rurales (douars) ; Les membres d'une association sportive ; Des participants à titre individuel (essentiellement des petits agriculteurs et des jeunes résidents de la commune).
Phase 3 : Orientations stratégiques et plan d'actions	<u>Etape 3.1</u> Choix des orientations stratégiques, objectifs et plans d'actions participatives	Principaux enjeux et défis, les éléments - de stratégie et l'esquisse de plan d'action.	Expert, le staff du PNC et les personnes ressources

Objectif spécifique 2. Analyser les menaces/opportunités (dans le Parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc

Dans le cadre de cet objectif, nous avons initié et mis en œuvre un ensemble d'actions portant sur l'état des lieux de l'existant en matière de fréquentation des sites du parc, sur les risques encourus et leur impact sur les niveaux de dégradation des ressources du parc. Deux types d'actions ont été menés dans les trois communes du parc : l'organisation d'ateliers participatifs et l'engagement d'enquêtes participatifs auprès d'un large public composé de résidents et de riverains, de responsables techniques et administratifs et de visiteurs du parc.

Tableau 8

Phases	Activités	Résultats	Acteurs
Phase 4 : Diagnostic partagé (thème : sur-fréquentation) : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.	<p>Étape 4.1.</p> <p>1. Diagnostic « expert » (thème : sur-) : - biblio, capitalisation, etc. (thème : sur fréquentation).</p> <p>2. Planification de la participation des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacts, visites et préparation-organisation de 3 enquêtes sur le thème de la sur fréquentation (3 enquêtes totalement réalisées) ; - Conception-élaboration de modèles de questionnaires (voir Annexe N°11. Questionnaires d'enquêtes) ; - Réalisation de deux enquêtes participatives qui portent sur la « sur-fréquentation » dans les communes de Chréa et El Hamdania. <p>3. Diagnostic participatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des résultats de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités » ; - Identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques ; - Organisation d'un atelier (N°3) : « Gouvernance et Gestion participatives des Ressources naturelles » dans la commune de Chréa. 	<p>Résultat 4.1.</p> <p>Rapport diagnostic « expert » (voir 1^e partie Rapport diagnostic, pp.7-17) sur la sur fréquentation).</p> <p>Rapports de synthèse - Compte - rendus des 3 enquêtes participatives (Annexe N°9- Résultats d'enquêtes « Sur fréquentation » et Annexe N°10. Synthèses Résultats Enquêtes « Biens et Services ») - Questionnaires (Annexe N°11. Questionnaires d'enquêtes)</p>	Expert + équipe du PNC
	<p>Étape 4.2. Planification de la participation des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contacts, visites et préparation-organisation de 3 enquêtes sur le thème de la sur fréquentation ; - Conception-élaboration de modèles de questionnaires (voir questionnaires remplis en annexe) ; Réalisation de deux enquêtes participatives qui portent sur la sur-fréquentation » dans les communes de Chréa El Hamdania. 	<p>Résultat 4.2.</p> <p>Rapports de synthèse - Compte - rendus des enquêtes participatives - Questionnaires.</p>	
	<p>Étape 4.3.</p> <p>Diagnostic participatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des résultats de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités » ; - Identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques ; - Organisation d'un atelier (N°3) : « Gouvernance et Gestion participatives des Ressources naturelles » dans la commune de Chréa. 	<p>Résultats 4.3.</p> <p>Rapport diagnostic + grille d'analyse AFOM sur le thème de la sur fréquentation.</p> <p>Compte-rendu de l'atelier (voir comptes-rendus en annexe)</p>	<p>Les membres de la CARC, les représentants secteurs des forêts, de l'hydraulique, de l'urbanisme, de l'agriculture etc....</p> <p>Les représentants des collectivités locales (un secrétaire général Daira et deux élus de l'APC d'El Hamdania) et un chef des services techniques ;</p> <p>Les membres représentant 7 communautés rurales (douars = comités de villages) et les membres d'une association sportive ;</p> <p>Des participants à titre individuel (essentiellement des petits agriculteurs et des jeunes résidents de la commune).</p>
Phase 5 : Proposition d'actions pour réguler la sur-fréquentation	Propositions d'actions :	Compte-rendu de l'Atelier N°3. « Gouvernance et gestion participatives des ressources naturelles » - situation et quelques éléments pour un plan d'action (voir Annexe N°4 Compte rendus d'ateliers participatifs).	Expert + équipe du PNC + Personnes ressources.

Objectif spécifique 3. Valoriser de manière participative les biens et services du Parc.

Dans le cadre de cet objectif, nous avons tenté d'identifier de façon participative les biens et les services disponibles et les possibilités de leur valorisation. Il s'agit de faire :

- l'analyse des informations et le ciblage des biens et services potentiels identifiés dans la composante 2 du projet FFEM, approche nécessitant une réunion de coordination avec l'équipe de la composante 2;
- l'analyse des résultats des enquêtes menées sur le terrain sur le thème de la "Valorisation des biens et services des espaces boisés du Parc » et les compte rendus d'ateliers organisés avec divers participants (dont les représentants des groupements villageois, les associations locales, les universitaires et les techniciens).

Tableau 9

Phases	Activités	Résultats	Acteurs
Phase 6 : Synergie avec la composante 2.	<p><u>Etape 6.1.</u> 1° Journée - réunion de coordination avec la composante 2. _Identification et analyse des biens et services ciblés par l'équipe de la Composante 2 (Arbousier comme bien et ressource naturelle ; Singe Magot ; Sources en eau). Identification et analyse des biens et services ciblés par l'équipe de la Composante 2 (résultats des 3 enquêtes et des 2 ateliers sur « la valorisation des biens et services » dans les 3 communes du parc . Présenter des démarches (de la composante 2 et de la composante 3) et des actions de valorisation participative des biens et services. Impulser des idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR.</p>	<p>Résultat 6.1. Rapport de la réunion de coordination (voir rapport en annexe).</p>	<p>Point focal du projet (DGF) + Référénts thématiques des composantes 2 et 3. Experts composante 2 et composante 3.</p>
Phase 7 : Valorisation participative des biens et services.	<p><u>Etape 7.1.</u> Organisation de 2 ateliers participatifs : - Atelier N°4 portant sur la valorisation des biens et services effectué dans une des communes du Parc, la commune de Chréa ; - Atelier N°5 portant sur le thème de la valorisation des biens et services dans la commune de Hammam Mélouane. 2. Engagement de 3 enquêtes participatives au niveau des communes d'El Hamdania, Chréa et Hammam Mélouane portant sur la valorisation des biens et services</p>	<p>Comptes-rendus d'ateliers (voir comptes-rendus Ateliers N°4 et N°5).</p>	<p>Membres du Conseil communal d'El Hamdania et de Hammam Mélouane; Membres des CARC El Hamdania ; Représentants des riverains ; Cadres et chefs de secteurs du PNC ; Membres d'associations écologiques et de protection de l'environnement ; 2 élèves-ingénieurs agroéconomistes (pour le mémoire d'ingénieur agroéconomiste).</p>
	<p><u>Étape 7.2.</u> Engagement de 3 enquêtes participatives au niveau des communes d'El Hamdania, Chréa et Hammam Mélouane portant sur la valorisation des biens et services</p>	<p>Rapports des 3 enquêtes réalisées au niveau des communes d'El Hamdania, Chréa et Hammam Mélouane portant sur la valorisation des biens et services ; - Questionnaires d'enquêtes.</p>	<p>-2 Enquêteurs élèves-ingénieurs agroéconomistes ; -Représentants des riverains ; -Cadres et chefs de secteurs du PNC ; -Touristes-visiteurs des sites du parc.</p>

Tableau 10 : Phases et activités de la démarche participative : identification des différences par rapport à la méthodologie prévue initialement

Objectifs/Étapes	Rapport méthodologique	Rapport final	Observations
	Intitulé	Intitulé	
Objectif spécifique 1	Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux.		
Phase 1	Phase 1. Proposition de la mise en place de la « structure » de gouvernance		
Étape 1.1	Diagnostic « expert » Identification des acteurs : Prise de contacts, cartographie d'acteurs, sélection de candidats acteurs (travail collégial expert + parc Chréa + DGF éventuellement)	Diagnostic « expert » - Travail de recherche bibliographique, de diagnostic, d'entretiens et de sorties de terrain, de capitalisation et d'analyse.	Pas de grandes différences, mais étape divisée en deux : Étape 1.1. Diagnostic « expert » Étape 1.2. « cartographie d'acteurs »+ sélection de candidats acteurs
Étape 1.2.		Étape 2. Identification-cartographie des acteurs: 1°/ Prise de contacts, sélection de candidats acteurs (travail collégial) 2°/ Conception d'une cartographie d'acteurs (voir schéma Cartographie d'acteurs + Voir plus haut le tableau des catégories d'acteurs et leurs modes de participation)	
Étape 1.3	Planification de la participation des acteurs Journée d'étude et de sensibilisation sur la gouvernance et approche participatives + explication des règles de participation (avec la participation du Conseil d'orientation)	Organisation d'une journée d'étude et de sensibilisation (Atelier N°1 - Secteur du PNC de Chréa – village) Thème : « Gouvernance et Gestion participatives des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chréa » : Actions d'information et de sensibilisation	Pas de différences
Phase 2.	Diagnostic territorial partagé : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques		
Étape 2.1	Diagnostic « expert »- biblio, capitalisation Activités : Révision bibliographique (+ enquêtes) ; identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; analyse par l'expert des PPDR, plan de gestion, PV du conseil d'orientation.	Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation Activités : révision bibliographique ; identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; analyse par l'expert des PPDR, plan de gestion. Un rapport diagnostic expert (voir 1° partie Diagnostic)	Pas d'enquêtes organisées
Étape 2.2	Diagnostic participatif Activités : Un atelier « Menaces et opportunités » (dans le parc et sa zone périphérique). Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; Entretiens directs	Diagnostic participatif. organisation de l'atelier N°2 : « Menaces et opportunités » : identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) dans la commune d'El Hamdania. Résultat :- Compte-rendu de l'atelier N°2 du mardi 11 février 2014 « Menaces et opportunités » - (Secteur du PNC – El Hamdania village).	Pas de différences
Phase 3	Orientations stratégiques et plan d'actions		
Étape 3.1	Choix des orientations stratégiques, objectifs et plan d'actions participatif Utiliser les actions prévues dans le plan de gestion et les mettre en œuvre de manière participative. Activités : Élaboration des choix stratégiques/plan d'actions + Test d'évaluation (questionnaire) Quelle activité ? (atelier, réunions ?)	Choix des orientations stratégiques, objectifs et plan d'actions participatif Résultats. Synthèse des enjeux et défis majeurs - Éléments de stratégie ; Évaluation des Plans de gestion du PNC ; Esquisse de plan d'action.	Pas de différences

Objectif spécifique 2	Analyser les menaces/opportunités (dans le Parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc).		
Phase 4.	Diagnostic partagé (thème : sur fréquentation)		
Étape 4.1	Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation, etc. (thème : sur fréquentation) Activités : révision bibliographique + sondage - enquête rapide (risques et enjeux environnementaux, sociaux et économiques)	Étape 4.1. Diagnostic « expert » (thème : sur fréquentation)- Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation, etc. (thème : sur-fréquentation). Acteurs : Expert + Staff du PNC Résultat : Rapport diagnostic « expert » sur la sur fréquentation	Pas de sondage Diagnostic axé sur les rencontres
Étape 4.2	Planification de la participation des acteurs (qui est concerné/intéressé?) Activités : Contacts/entretiens et sélection des acteurs intéressés.	Planification de la participation des acteurs : -Contacts, visites et préparation-organisation de 3 enquêtes sur le thème de la sur fréquentation ; -Conception-élaboration de modèles de questionnaires (voir questionnaires remplis en annexe) ; -Engagement de 2 enquêtes participatives « sur-fréquentation » dans les communes de Chréa et El Hamdania. Résultats : -Rapports de synthèse - Comptes-rendus des 2 enquêtes participatives – Questionnaires.	Étape réservée à l'organisation et la réalisation des deux enquêtes portant sur « sur-fréquentation »
Étape 4.3	Diagnostic participatif (thème : sur-fréquentation) Activités : un atelier « Risques, menaces et opportunités » lié à la sur fréquentation dans le parc et sa zone périphérique ».	Étape 4.3. Diagnostic participatif : -Capitalisation des résultats de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités » ; -Identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques ; -Organisation d'un atelier (N°3) : « Gouvernance et gestion participatives des ressources naturelles » dans la commune de Chréa. Résultats : Rapport diagnostic avec grille d'analyse SWOT sur le thème de la sur fréquentation Compte-rendu de l'atelier (voir comptes-rendus en annexe).	Différence : Étape particulièrement chargée
Phase 5	Proposition d'actions pour réguler la sur-fréquentation		
Étape 5.1	Activités : Un atelier : utiliser les actions prévues dans le plan de gestion et les résultats du diagnostic sur le thème de la sur-fréquentation et proposer d'un plan d'action.	Étape 5.1. Propositions d'actions: Acteurs : Expert + Staff du PNC +Personnes ressources Résultat : Compte-rendu de l'atelier N°3. « Gouvernance et gestion participatives des ressources naturelles » (situation et quelques éléments pour un plan d'action).d'actions)	
Objectif Spécifique 3	Valoriser de manière participative les biens et services du Parc.		
Phase 6.	Synergie avec composante 2		
Étape 6.1	Réunion de coordination avec la composante 2 Activités : Réunion de coordination avec la composante 2, analyse des informations et ciblage des biens et services potentiels identifiés dans la composante 2.	Étape 6.1. 1° Journée - réunion de coordination avec la composante 2. Identification et analyse des biens et services ciblés par l'équipe de la Composante 2 (1°/ Arbousier ; 2°/ Singe Magot ; 3°/Sources en eau) Impulser des idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR. Résultat : Rapport de la réunion de coordination (voir rapport en annexe).	Réunion fructueuse
Phase 7	Valorisation participative des biens et services		
Étape 7.1	Impulser des idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR. Activité 1. : Un Atelier de réflexion en vue d'identifier et de valoriser les biens et	Organisation d'ateliers participatifs : -Atelier N°4 portant sur la valorisation des biens et services effectué dans une des communes du Parc, la commune de Chréa ; - Atelier N°5 portant sur le thème de la valorisation	

	services (éventuellement, si l'information est disponible, les B&S identifiés dans la composante 2 pourront être utilisés).	des biens et services dans la commune de Hammam Mérouane. Acteurs –Participants : Membres du Conseil communal d'El Hamdania et de Hammam Mérouane ; Membres des CARC ; Représentants des riverains ; Cadres et chefs de secteurs du PNC ; Membres d'associations écologiques et de protection de l'environnement ; 2 étudiants élèves-ingénieurs agroéconomistes travaillant sur la composante 3 (pour le mémoire d'ingénieur agroéconomiste). Résultat : Comptes-rendus des ateliers (voir comptes-rendus Ateliers N°4 et N°5)	
Étape.7.2	Organisation d'enquêtes de terrain. Résultat 7.1B. Rapports d'enquêtes (dépouillement des résultats des enquêtes « BIENS ET SERVICES ».	Engagement de 3 enquêtes participatives au niveau des communes d'El Hamdania, Chréa et Hammam Mérouane et portant sur la valorisation des biens et services. Résultats : - Rapports de 3 enquêtes réalisées portant sur la valorisation des biens et services ; - Questionnaires d'enquêtes.	

DIAGNOSTIC, DEFINITION DES CHOIX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

Organisation des ateliers/rencontres et modalités de mobilisation et concertation avec les acteurs (Voir Synthèse Ateliers participatifs en annexe N°3)

Les démarches participatives conçues et mises en place pour la réalisation de l'étude ont été :

1. **Les enquêtes rapides** lors de nos contacts sur le terrain avec les agents techniques, les administrateurs, les responsables des collectivités locales (APC) et quelques représentants de la population..
2. **Les diagnostics « expert »** - Travail de recherche bibliographique, de diagnostic, d'entretiens et de sorties de terrain, de capitalisation et d'analyse.
3. **Les 5 ateliers thématiques :**
 - Atelier n°1 « Gouvernance et gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chréa » - commune de Chréa ;
 - Atelier N°2 « Menaces et opportunités » : identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) – commune d'El Hamdania ;
 - Capitalisation des résultats de l'atelier N°2 et Atelier N°3. «Gouvernance et gestion participative des ressources naturelles du Parc de Chréa »- commune de Chréa ;
 - Atelier N°4 portant sur la valorisation des biens et services – Commune d'El Hamdania ;
 - Atelier N°5 portant sur la valorisation des biens et services – Commune de Hammam Mérouane.
4. Lancement des enquêtes avec questionnaires (2 enquêtes sur le thème « sur-fréquentation » et 3 enquêtes sur le thème « Valorisation des biens et services »).
5. Réunion de coordination Composante 3 – Composante 2.

Ressources et choix stratégiques identifiés

Les ressources du territoire identifiées avec l'aide des acteurs : forces, faiblesses, opportunités du développement durable et menaces qui pèsent sur le territoire (cf. Tableau AFOM ci-dessous)

Les principales ressources naturelles identifiées et confirmées avec l'aide des acteurs

Le PNC est un espace riche en biodiversité, mais également un espace fragile et fortement sollicité. C'est aussi un ensemble d'écosystèmes variés ayant un impact écologique et des effets positifs sur le plan socio-économique (voir plus haut Tableau AFOM N°2. « Ressources naturelles », p.12)

Les biens et services identifiés dans le parc : (résultats des enquêtes participatives)

Une série d'enquêtes sur le thème des « BIENS ET SERVICES » ont été organisées et encadrées par l'expert national au niveau des communes d'El Hamdania, de Hammam Mélouane et de Chréa (voir synthèse Enquêtes Biens et services en annexe N °10).

Ces enquêtes ont été réalisées sur le terrain entre les mois de mai et juin 2014, en plusieurs passages. Le but de ces enquêtes est de recueillir :

- le maximum d'avis sur l'existence (ou non) de biens et services disponibles (ou offerts) au niveau des différents sites des trois communes du parc
- les opinions sur la valeur de ces biens et services et sur leur impact aussi bien sur le parc que sur le bien-être des populations résidentes et des visiteurs.

1. Les biens agricoles

- Des produits avicoles, des fruits (amandes, figues, olives, pêches, abricots et grenades), des légumes et du miel ; rarement des produits agricoles transformés.
- Des fruits et légumes « bio », des œufs et du lait, produits dans le cadre d'une expérience pilote engagée entre le parc, une ONG de promotion de l'agriculture biologique « Torba » et un petit exploitant agricole résident dans la partie Sud-est du site du parc (zone de Sidi Serhane – Commune de Hammam Mélouane).

Les usages : La majorité des enquêtés pratique l'arboriculture fruitière, la polyculture – élevage et l'apiculture, avec une production de produits maraîchers, de fruits, de miel, d'œufs, de poulet, et parfois de fourrages pour les animaux. La performance des systèmes de production agricole est jugée comme faible à très faible, mais l'impact de la pratique agricole est considéré par près de la moitié des enquêtés comme positif. L'essentiel des produits issus de cette petite agriculture familiale est autoconsommé sur place ou vendu sur le marché local.

2. Les services et leur impact

Une majorité d'enquêtés considère comme positif l'impact des biens et services offerts aux populations par le parc. Il existe certes des opinions inverses, mais l'aspect « valeur positive » l'emporte largement.

Plusieurs personnes interrogées déplorent cependant le manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services liés aux loisirs, à la détente, au sport et aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Tableau 11 : Synthèse des enquêtes opinions : État des lieux, disponibilité et impact sur les usagers des biens et services par commune

Communes	Chréa	El Hamdania	Hamam Mélouane
1. Biens			
Ressources naturelles	Chêne liège chêne vert, champignon, truffe, cèdre.	Chêne liège, chêne vert, champignon, truffe. cèdre..	chêne liège, chêne kermès, pin d'Alep.
Produits agricoles bruts	Figues, autres fruits, miel.	Figue, autres fruits, miel.	Céréales, fruits, légumes, miel, produits avicoles.
Produits agricoles bio			Légumes, fruits, œufs, produits laitiers
Produits agricoles transformés			Fromage de chèvre
2. Services			
Disponibilité – Valeur			
Paysage forestier	Important : Il attire les faveurs de plus de la moitié des répondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien-être de l'homme.	Important : Il attire les faveurs de plus de 74 % des répondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien-être de l'homme.	Important : Il attire les faveurs de plus de 75 % des répondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien-être de l'homme.
Services hydriques (sources, plans d'eau, rivières, autres...)	Très importants (81 % des réponses favorables)	Moyennement importants (44 % des réponses favorables)	Très importants (88 % des réponses favorables)
Ressources végétales et forestières	Moyennement importantes (44 % des réponses favorables)		
Services touristiques	Très importants (74 % des réponses favorables)	Importants (64,5 % des réponses favorables)	Très importants (94 % des réponses favorables)
Services de transport	Faibles (37 % des réponses favorables)	Très faibles (moins de 1 % des réponses favorables)	Importants (82 % des réponses favorables)
Services de détente et de loisirs	Très faibles (15 % des réponses favorables)	Néant	Assez importants (65 % des réponses favorables)
Services à caractère sportif	Très importants (74 % des réponses favorables)	Faibles (17 % des réponses favorables)	Moyennement importants (53 % des réponses favorables)
Services culturels	Néant	Néant	Moyennement importants (59 % des réponses favorables)
Actions d'information sensibilisation-vulgarisation	Néant	Néant	Néant
sur les usagers	Valeurs importantes et impact positif pour 74 % des répondants. Peu d'impact pour 26 % des répondants. Problème : manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services.	Valeurs importantes et impact positif pour 69 % des répondants. Peu d'impact pour 16,5 % des répondants. Problème : manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services.	Valeurs importantes et Impact positif pour 65 % des répondants Peu d'impact pour 35 % des répondants. Problème : manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services.

Source : Enquêtes de terrain réalisées dans le cadre du projet FFEM, mi-juin 2014

3. Les ressources humaines, économiques et sociales

Le PNC est un territoire humanisé, il est habité par une population rurale et par quelques résidents partiels. Le système d'organisation sociale au sein des 11 communes et de plusieurs douars (villages) est basé sur de petites communautés rurales et sur des familles. Devant une situation de dégradation de leur environnement naturel et devant l'aggravation de leurs conditions économiques et sociales, les populations habitant ces villages réagissent diversement, et souvent selon les moyens dont ils disposent. Leurs actions n'étant par ailleurs pas formalisées, elles mettent en avant différentes « stratégies ». Les plus en vue parmi ces « stratégies » sont :

- **Les « stratégies de survie »** : Elles sont développées par les collectivités vivant dans des zones difficiles ou enserrées dans un ensemble de risques écologiques et économiques plus ou moins graves. Cette « stratégie de survie » peut malheureusement se traduire par des actions de nature négative. Une partie des chefs de familles accentuent alors la pression sur les ressources en procédant à des cueillettes illicites de bois ou de ressources non ligneuses, à des pratiques de labours à la lisière des forêts; tout cela se faisant dans une ambiance d'antagonismes avec l'administration forestière, même si cette dernière tend à réduire et à circonscrire ses interventions dans les zones défrichées.
- **Les « stratégies passives d'attente »** : On observe aussi une sorte d'absence ou de faiblesse de réponses de la part d'une partie de la population locale résidente dans le site qui se plaît ainsi dans une position d'attente. Les « attentes » et les besoins prioritaires exprimés se retrouvent certes un peu partout chez toutes les couches de la population rurale, mais ils sont exprimés de manière vive et récurrente par une partie de la population, notamment celle qui espère être assistée totalement (une bonne partie de ces attentes ont été exprimées par les participants aux ateliers participatifs, voir annexe N°3 – Ateliers participatifs) - . Mais si la plupart de ces « attentes » sont légitimes et rendent compte de la dégradation des conditions de vie de ces populations, du mauvais fonctionnement des infrastructures ou de la faiblesse des programmes de développement dans leurs zones, d'autres sont largement exagérées.
- **Les « stratégies de groupes »** : Dans le monde rural, il y a toujours eu des réactions et des « stratégies » de groupe, fondés sur la communauté des moyens et la recherche d'un maximum de sécurité. Dans cette région, nous avons certes noté des « stratégies de groupe » assez positives, mais nous avons été aussi les témoins de réactions assez négatives faites de revendications intempestives et de refus de collaboration dans les processus de mise en œuvre de démarches ou de projets participatifs. Ces « stratégies de groupes » sont malheureusement couplées aux « stratégies d'attente et/ou de revendications » de groupes particuliers refusant le dialogue et mettant en avant l'exigence de résolution définitive de leurs doléances. **Parmi les principales « attentes-revendications » des groupes en question, on note essentiellement celles liées à la résolution rapide (et sans conditions)¹⁹ de la question foncière (essentiellement par leur octroi par l'administration d'actes de propriétés des terrains qu'ils occupent). Ce comportement, observé lors de nos rencontres et ateliers, a été parfois source de blocage de dialogue entre les représentants des populations « revendicatrices » et les représentants de l'administration. Cette situation a d'ailleurs constitué le principal frein pour s'engager dans une démarche participative.**
- **Les « stratégies familiales »** : Des « stratégies » qui seraient en grande partie basées sur la valorisation de la force de travail familiale, souvent à l'extérieur du site et hors du secteur agricole. Pour les groupes ayant adopté ce type de « stratégies », c'est la pluriactivité et la mobilité qui semblent être les orientations stratégiques les plus en vue. Mais une partie de ces « familles » semble – récemment - s'orienter vers une valorisation des ressources locales par des tentatives d'investissement, notamment dans le domaine de l'arboriculture et l'élevage et, parfois, dans les domaines du tourisme et du commerce de proximité. Ces « stratégies familiales » devraient être mieux connues et mieux étudiées dans l'avenir. **La famille continue ainsi à occuper une place importante dans le monde rural et il serait opportun de lui accorder davantage de crédit et l'appui nécessaire. Il serait alors intéressant d'initier des projets participatifs avec comme entité-type la cellule familiale.**

Le parc continue par ailleurs d'être fortement visité par une population urbaine de plus en plus croissante d'année en année, souvent de façon anarchique ou peu organisée. L'administration du parc a engagé pour cela d'importants moyens pour canaliser les flux de visiteurs et pour mettre à la disposition des touristes des infrastructures de détente et de loisirs.

Mais cela semble ne pas suffire et les constats effectués (voir diagnostic et résultats des enquêtes de la phase **“Sur fréquentation”** (voir Annexe N°9. – Résultats d'enquêtes « Sur fréquentation ») montrent que la situation peut évoluer négativement. D'où la mise en œuvre d'un plan d'urgence et d'un ensemble d'actions de grande ampleur.

¹⁹ Doléances qui se transforment parfois par des ultimatums donnés aux pouvoirs publics.

Tableau 12 : Tableau AFOM N°3. «Ressources humaines, économiques et sociales »

Points Forts	Points faibles
<p>Le PNC est :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un site pilote d'importance régionale, nationale et mondiale ; -un site à potentiel agricole, sylvicole et pastoral à mettre en valeur ; -un parc habité et situé dans un milieu rural dynamique ; -existence d'une nouvelle dynamique de la part des groupes voulant réoccuper leurs espaces et investir au niveau de leurs terres d'été et hiver ; -un site à potentiel touristique typique des zones méditerranéennes (forêt, plan d'eau, montagne) à explorer ;. Une région de grande valeur éco-touristique (Station ou Pôle d'attraction d'hiver pour sports de montagne, loisirs des neiges, lieu d'évasion et de détente). -richesses thermales avec des lieux de détente et d'évasion en nature comme à Magtaa lazreg (Hamam Mélouane). 	<p>Des problèmes fonciers qui menacent la stabilité du milieu et la bonne gestion du territoire.</p> <p>Litiges dus à une situation historique de non règlement des problèmes fonciers (indivision, possession de parcelles de terres sans titre de propriété...), etc.)</p> <p>Instabilité de la population résidente malgré un attachement à la terre.</p> <p>Forte dispersion de la population et parfois un enclavement des zones de vie (par manque d'infrastructures essentiellement).</p> <p>Activités économiques encore faibles et inadéquates. Très faible valorisation des ressources végétales locales (plantes alimentaires, aromatiques et médicinales).</p> <p>Population active faible reflet des faibles opportunités d'emploi, notamment chez les jeunes et dans les zones éparses.</p> <p>Une activité touristique marquée par sa nature saisonnière (hiver et printemps).</p> <p>Une situation de faible implication – participation – organisation des populations locales.</p> <p>Faiblesse en matière d'organisation.</p> <p>Conflits d'intérêts : population locale/Conservation des forêts.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Lancement d'études et d'actions d'aménagement des infrastructures d'accueil des visiteurs.</p> <p>Lancement de projets d'aménagement de parcs récréatifs et de loisirs dans les environs du parc national.</p> <p>Redynamisation du programme de développement rural intégré PPDRI, ce qui peut favoriser la création de nouveaux cadres institutionnels au niveau local.</p> <p>Grandes opportunités en matière de valorisation des produits « bio » et de produits de terroir, typiques de la région et qui pourraient faire l'objet d'un processus de labellisation (produits de l'arboriculture rustique : figes, raisins de table, grenades, amandes, châtaignes, lait de chèvre et fromage de chèvre, fromage de brebis, miel de montagne, poulet fermier, viande de lapins, etc.).</p> <p>Un fort potentiel en matière de relance de l'artisanat traditionnel des petits métiers liés au tourisme local.</p>	<p>Un périmètre urbain « zone périphérique » étant situé au milieu de la cédraie «zone tampon ».</p> <p>Présence d'une commune de 7 000 ha avec 4 500 habitants au cœur de la cédraie naturelle.</p> <p>Aggravation des effets de la sur fréquentation.</p> <p>Augmentation des formes de déprédation due à l'augmentation des cueillettes ou de prélèvements illicites ou non organisés des plantes et des animaux.</p> <p>Incendies de forêts (une superficie de près de 1 000 ha incendiée entre 2005 et 2009).</p> <p>L'urbanisation.</p>

Les enjeux et les défis

Le PNC est au cœur d'enjeux importants et fait face à de grands défis.

- **Un premier grand défi** : Mettre fin à la *sur-fréquentation* et diminuer ainsi la pression anthropique exercée sur les écosystèmes du Parc.
- **Un deuxième défi** : La mise en œuvre d'une gouvernance participative.
- **Le troisième défi** : La valorisation des biens et services du parc.

Axes, orientations stratégiques et objectifs de développement du territoire identifiés par les acteurs et la gestion spécifique des ressources

Changer de stratégies et changer de politique, telle pourrait être l'orientation à prendre pour l'avenir, et ce compte tenu des risques qu'encourent le site et les acteurs.

Les éléments de stratégie

1. **Une prise de conscience collective des risques et des enjeux** : au cours des débats initiés au sein des ateliers, il a été noté une sensibilité affichée quant aux risques et menaces encourus par le territoire, ses espaces et ses écosystèmes. **Cette prise de conscience collective pourrait constituer – au départ - un levier important et un argument de poids** : - pour sensibiliser aussi bien les usagers que les pouvoirs publics ; - pour agir de façon concertée ; - et pour dégager plus de moyens d'action.
2. **La réduction de la pression sur les ressources et de la sur fréquentation du parc** : cette question importante qui a fait l'objet de débats intenses a permis de faire des propositions intéressantes. Une des propositions consiste à agir à l'extérieur du site, dans ses zones d'influences (aux alentours du Parc), afin de développer et fournir des alternatives de détente, de récréation et de proximité qui permettront d'atténuer la pression sur le Parc. D'autres propositions non moins intéressantes ont été identifiées lors de nos enquêtes de terrain (voir Annexe N°6. Synthèse Enquêtes participatives).
3. **La prise en considération des communautés locales comme acteurs clés du développement et comme parties intégrantes des problèmes à résoudre, ce qui suppose leur mobilisation et leur implication** : c'est une hypothèse de départ qui a été testée dans le cadre de rencontres diverses, d'ateliers et d'enquêtes participatives. Les résultats ont été intéressants et souvent positifs, en particulier ce qui concerne le niveau de conscience des représentants de ces communautés quant aux risques et aux enjeux qui concernent la situation du parc et l'intérêt affiché par ces derniers pour réhabiliter le site et ses ressources. **Mais la démarche engagée n'a pas toujours été facile à conduire, notamment lorsqu'il s'agissait d'impliquer (pour les faire participer) les représentants des communautés locales à des actions collectives.** La plupart de ces représentants mettent en avant le règlement de la question foncière et la satisfaction de leurs revendications concernant les droits de propriété sur les parcelles de terres qu'ils occupent au sein du parc.
4. **La prise en compte, dans toute démarche, pour assurer une meilleure gouvernance du site, des contraintes et problèmes objectifs posés par les acteurs locaux** : les rencontres, les débats et les résultats d'enquêtes ont largement montré qu'il y avait des visions contradictoires entre celle de l'administration d'une part et celle véhiculée par les divers groupes et représentants des populations locales, d'autre part. On assiste d'un côté à une conception "centralisée" et "sectorielle" de développement et d'aménagement du site forestier et, de l'autre une conception "terre à terre" d'exploitation des ressources du site par les riverains ou par les représentants des comités de villages. **Les riverains posent souvent des problèmes difficiles à résoudre comme celui du foncier, leur position divergeant parfois avec les objectifs et les orientations non seulement de l'administration mais aussi du projet.**
5. **La décentralisation des actions et des programmes dans le cadre d'une véritable politique de développement local** : même si le concept de la décentralisation n'est pas effectif et opérationnel sur le terrain, dans le cas des zones rurales et des sites forestiers et montagneux en Algérie, il existe déjà des structures, des plans de développement et des politiques locales visant un minimum de décentralisation des actions : - des collectivités locales : assemblées populaires communales – APC, assemblées populaires de wilayas, APW ; - des cellules d'animation rurale communale – CARC ; - des plans de développement communal – PCD ; des projets de proximité de développement rural local – PPDR ; - des comités intersectoriels, etc. Les activités du projet ont permis de réunir dans une démarche locale (3 communes constituant les 3 zones essentielles du site), intersectorielle et participative plusieurs acteurs.

Il existe donc une base (background) à partir de laquelle il serait possible d'agir et de monter des actions à caractère local et participatif.
6. **La mise en œuvre d'une gouvernance participative liée à la nécessité absolue de revitaliser les sites et d'engager sérieusement des activités agricoles et rurales visant l'amélioration des conditions de vie des populations locales** : celle-ci devrait passer par la mise en place de structures ou organes de gestion impliquant et faisant participer le maximum d'acteurs sociaux. Une des actions importantes du projet a été d'engager un ensemble de réflexions pour aboutir à la proposition de un (ou plusieurs) organes de gouvernance locale. En plus d'un **CARC**

« *élargi* », il a été proposé la création d'un autre organe plus dynamique et plus participatif à savoir le **Comité de gouvernance locale (CGL)** ainsi que des **groupes de travail thématique**.

Les Plans de gestion du parc

Pour mettre en œuvre les éléments de stratégie, il est nécessaire de concevoir et d'appliquer sur le terrain des plans de gestion. Or, le PNC a déjà conçu et mis en place ce type de plans.

Nous avons eu accès à ces plans de gestion, élaborés par l'administration du parc, mais soumis à la discussion et l'évaluation des différents acteurs et partenaires (Conseil d'orientation, secteur des forêts, associations). L'examen des trois derniers plans ainsi que du prochain plan (2015-2019) a donné les éclairages suivants :

Le 1^o Plan de gestion du programme quinquennal (2000-2004) : au cours de ce plan, des infrastructures ont été installées afin d'assurer la gestion de proximité (au niveau des secteurs de gestion de Chréa, El Hamdania et Hammam Melouane). **Les volets «sensibilisation » et « écodéveloppement »** ont constitué les axes les plus importants.

Le 2e Plan de gestion (2005-2009) : ce plan a été réalisé dans un contexte difficile d'une évolution vers un flux massif de populations touristiques qui a eu un impact négatif sur les habitats naturels du parc national (en l'occurrence la cédraie de Chréa), ainsi que des pressions enregistrées sur les espèces et les écosystèmes fragiles (aire du singe Magot au niveau des gorges de la Chiffa). Au cours de cette période, une démarche et des actions prioritaires de **protection des ressources naturelles (notamment la réhabilitation de la cédraie)** ont été mises en place.

Le 3e plan de gestion (2010-2014) : c'est l'axe de **développement de l'écotourisme** qui est devenu une priorité dans la gestion du parc national de Chréa tout en renforçant la protection de la biodiversité.

Le 4e Plan (2015-2019) : Un Plan de gestion plus rationnel et plus intégré : l'administration du PNC, après un diagnostic technique partiel, a défini les grandes lignes d'un nouveau plan de gestion pour le quinquennat 2015-2019. Les éléments du diagnostic technique recueillis concernant ce plan de gestion prévisionnel sont les suivants :

1. Une insuffisance en matière de connaissances scientifiques concernant les ressources naturelles ;
2. Une fréquentation massive du public (à laquelle on n'a pas trouvé de solution);
3. La non-conformité des limites du parc aux textes réglementaires ;
4. La faiblesse et/ou l'absence de gouvernance.

Ce plan de gestion prévisionnel, qui va être adopté par le prochain Conseil d'orientation, devra donc insister sur les aspects les plus importants comme :

- le reclassement de certaines zones du parc (pour corriger la situation induite par la non-conformité des limites du parc aux textes réglementaires) ;
- la relance des inventaires scientifiques ;
- la réduction des risques encore importants dus à la persistance des pressions sur les écosystèmes ;
- et la concrétisation des règles et des objectifs en matière de gouvernance (nécessité de mettre en place de nouvelles formes de gouvernance pour améliorer les conditions de gestion des ressources du Parc.

Ce plan devra donc être revu et enrichi à la lumière des nouveaux éléments apportés par la démarche engagée et les résultats des enquêtes de terrain et des ateliers thématiques. Il devra certainement axer ses activités sur les questions liées à la place de l'homme dans cet ensemble d'écosystèmes, à la gouvernance et la gestion participative des ressources du parc.

Le projet FFEM aura eu ainsi un impact et une série d'influences réelles sur la gestion et le mode de fonctionnement du parc. Mais tout cela est un processus qui nécessite du temps et de grands efforts en matière d'information, de sensibilisation et de vulgarisation des principes et des démarches à caractère participatif.

PLANIFICATION PARTICIPATIVE ET PLAN D'ACTIONS

L'arbre à solutions

L'analyse des contraintes et des problèmes posés et représentés dans un arbre à problèmes (voir arbre à problèmes en annexe N°15) nous a permis d'élaborer de manière synthétique une configuration en termes d'arbre à solutions qui reprend en grande partie l'ensemble des propositions faites au cours des ateliers et lors des enquêtes participatives. Cette configuration qui ne prétend présenter que les solutions envisagées dans les domaines technique et organisationnel est axée sur les objectifs souhaités suivants :

- Garder et protéger la vocation « réserve de biosphère » ;
- Minimiser la pression sur les ressources naturelles et lutter contre les effets de la dégradation et la sur fréquentation ;
- Permettre une valorisation économique des ressources locales et agir sur les aspects socioéconomiques.

Mais cela suppose de grands efforts en matière de :

- création et d'aménagement d'espaces verts et des espaces de détente hors parc ;
- règlement du problème foncier ;
- un travail en collaboration avec tous les acteurs au niveau du parc et hors parc pour tracer de véritables plans d'actions communs ;
- l'engagement de plans d'actions basés sur le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Pour un plan d'action réaliste et cohérent

Des actions à mener à court terme

Les analyses diagnostiques, les résultats d'ateliers et les enquêtes participatives et l'examen de l'arbre à problèmes nous ont permis de faire les propositions suivantes :

- **Mettre fin à la sur-fréquentation et diminuer la pression anthropique exercée sur les écosystèmes du Parc :** les enquêtes participatives ont montré que les avis sont assez partagés concernant cette question de limitation de la fréquentation du parc.
Il a été avancé les propositions-scénarios suivantes (voir Annexe N°12. Résultats graphiques des enquêtes d'opinion).
 - **Scénario 1.** Agir d'abord à l'extérieur du site en mettant en place **un plan d'urgence de création de nouvelles aires de détente, de récréation et de proximité.**
 - **Scénario 2.** Mener des actions fortes d'information du public, mais aussi des actions de sensibilisation qu'il faudrait aussi renforcer avec des actions de vulgarisation et de démonstration.
 - **Scénario 3.** Réserver seulement une partie du parc aux visiteurs, avec une meilleure organisation des visites et le paiement de l'entrée au parc.
- **Engager une série d'enquêtes et des inventaires sur les principales ressources végétales et animales du Parc,** et ce pour une meilleure connaissance et de bonnes informations sur l'état réel de l'écosystème du PNC et sur les conditions de sa sauvegarde et de son usage par les différents acteurs. La première réunion du Conseil scientifique a abordé de manière partielle cette question **et il est donc prévu de mettre en place des comités ou des groupes de travail thématiques, et de lancer aussi de nouvelles conventions de coopération scientifique avec des laboratoires et des centres de recherche.** L'objectif étant de combler le retard en matière de connaissances scientifiques dans ces domaines.
- **Engager des études sur les aspects socioéconomiques,** et ce pour avoir une meilleure appréciation du contexte socio-économique (peu exploré). Une étude socioéconomique est à engager dans les délais les plus courts.
- **Élaborer des cartes de répartition des ressources du parc,** plus particulièrement, une carte mellifère, une carte des plantes aromatiques et médicinales, ainsi qu'une carte pastorale indispensable pour les populations d'éleveurs riverains du parc.
- **D'autres propositions d'idées intéressantes et de projets, telles que :**
 - Une lutte plus forte et plus continue contre les incendies de forêts ;
 - L'installation de pépinières forestières et arboricoles avec des espèces locales spécifiques ou adaptées ;

- intensifier les efforts pour la réalisation d'espaces verts hors parc pour atténuer le flux de visiteurs au niveau du PNC.

Valorisation des atouts et des opportunités à moyen et long termes

Les différentes analyses portant sur les forces et faiblesses (Ref. matrices AFOM élaborées de manière participative ont permis de dégager les perspectives de projets suivants) :

- **En matière de tourisme, engager des projets d'aménagement de nouveaux sites pour touristes**, mais aussi et surtout susciter l'aide des pouvoirs publics ou des bailleurs de fonds pour l'investissement dans le développement d'un tourisme « populaire » (« gîtes ruraux », itinéraires et pistes pour randonnées, etc.).
- **La question de la valorisation des ressources végétales et des produits agricoles à travers la transformation** : ce qui nécessite des actes d'investissement dans des projets dans la petite agro-industrie rurale locale.
- **La question spécifique de la valorisation des plantes médicinales** : proposition d'aide à la création de pépinières, avec des actions de sensibilisation et de formation, notamment en direction des jeunes résidents, fils d'agriculteurs (actions pouvant facilement être lancées dans le cadre des PPDR) et des aides destinées aux jeunes souhaitant créer des micro-entreprises - (notamment dans le cadre des dispositifs existants – soutien à l'emploi des jeunes ANSEJ ou microcrédit – ANGEM).
- **Le lancement, avec l'aide des pouvoirs publics, de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs, mais dans le cadre familial** : à ce sujet, il a été convenu avec les animateurs CARC des PPDR et les chefs de secteur du PNC de suivre et d'appuyer les candidats à ce type d'associations ou groupements coopératifs. Par ailleurs, l'aide des chambres d'agriculture à l'octroi de cartes d'agriculteurs et le suivi par la formation et la vulgarisation est plus que nécessaire.
- **Dans le cadre du Conseil d'orientation du parc, mettre en place - dans un premier temps - un comité de réflexion et de proposition** aux pouvoirs publics (d'abord à la DGF puis au MADR) un avant projet de loi visant la résolution du contentieux foncier. Cette proposition concernera éventuellement l'octroi des titres **d'usufruitiers** ou de **concessionnaires** aux agriculteurs réellement établis sur des parcelles de terre. A cette étape, c'est le Conseil d'orientation dans sa forme classique²⁰ qui pourrait entreprendre ce genre d'actions.

Concernant la question du cadre institutionnel local, il a été envisagé d'approfondir la réflexion avec les participants les plus impliqués. Les cadres les plus appropriés sont :

1. **En premier lieu le Conseil d'orientation.** Ce conseil est un organe officiel auquel participe divers secteurs et organisations ; en son sein il est tout à fait possible d'engager une réflexion visant la consolidation du cadre institutionnel local. **Il a d'ailleurs été proposé que soient inscrites à la prochaine session de ce conseil les questions de la gestion participative et de la gouvernance.**
2. **Le CARC.** Ce comité local dispose déjà d'un règlement intérieur et d'une démarche. Au niveau communal, il existe un calendrier de réunions périodiques de ses membres, mais pour discuter et prendre des décisions liées à la stricte mise en œuvre des PPDR. Dans l'avenir, il serait utile d'élargir le CARC à d'autres représentants d'associations et de populations locales pour aborder d'autres questions hors PPDR.
3. **La direction du PNC :** A la fin du projet FFEM et dans le cadre de la mise en œuvre du prochain plan de gestion, la direction du PNC mettra en place un ou plusieurs groupes de discussion ou fera faire appel pour consultation ou avis les membres du conseil scientifique ou des experts confirmés pour confirmer la mise en place d'un Comité de gouvernance locale (CGL).

²⁰ Rappel : le Conseil d'orientation du PNC est créé officiellement par arrêté ministériel (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural) et est présidé par le représentant du MADR ou par le Directeur général des forêts (DGF) ou son représentant. Il est composé des différentes structures ministérielles (agriculture, forêts, ressources en eau, aménagement du territoire et environnement, santé, jeunesse et sport..., etc.), les collectivités locales, ainsi que des représentants d'autres corps (armée nationale- ANP, services de sécurité, universités, centres de recherche, associations, etc.)

Tableau 13 : Relations entre facteurs d'analyse «AFOM»

		Approches internes			
		Valorisation des atouts	Réduction de contraintes		
		<p>Valorisation des biens et services.</p> <p>Implication et renforcement des associations et des communautés rurales locales.</p> <p>Installation de pépinières forestières et arboricoles avec des espèces locales spécifiques ou adaptées</p> <p>Promouvoir l'écotourisme et le tourisme populaire avec le développement du logement chez l'habitant et des gîtes ruraux.</p>	<p>Favoriser la coopération entre les acteurs et encourager la participation dans des organes de gouvernance locale.</p>	<p>Régler définitivement le problème foncier et ce en promulguant une loi octroyant des titres d'usufruitiers ou de concessionnaires aux agriculteurs réellement établis sur des parcelles de terre.</p>	<p>Inciter les riverains à exploiter rationnellement les ressources du parc en les aidants à monter des projets viables, dans le cadre de groupements coopératifs ou associatifs.</p> <p>Implication sérieuse des APC de la région pour généraliser les P.P.D.R.I.</p> <p>Le lancement ou la création, avec l'aide des pouvoirs publics, de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs.</p>
Approches externes	Liste des opportunités	<p>Travailler en partenariat avec les centres de recherches et universités ;</p> <p>Conception de projets de valorisation des biens et services avec l'aide des ONG ou des bailleurs de fonds internationaux.</p>	<p>Développer la communication sur les atouts et les avantages du parc en mettant en avant ses richesses.</p> <p>Former les associations par les ONG dans le domaine GCP et valoriser les produits de terroir.</p>		<p>Les programmes de développement régionaux (FAO, Plan bleu, FFEM, FIDA) peuvent apporter de l'aide et du soutien pour améliorer le niveau de vie des habitants locaux.</p>
	Listes des menaces	<p>Orienter les visiteurs vers d'autres sites hors Parc ;</p> <p>Application sévère des lois et des sanctions pour mieux protéger les ressources naturelles.</p>			<p>La nécessité d'une implication complète et concrète des acteurs concernés pour minimiser les menaces et les faiblesses et réduire les contraintes, et ce notamment dans le cadre de programmes unis mettant en avant les interventions urgentes pour le développement des services fournis par le site.</p>
		<p>Intensifier les efforts pour la réalisation des espaces verts hors parc pour atténuer le flux de visiteurs au niveau du PNC.</p> <p>Organisation des séminaires, colloques et conférences animés par les scientifiques et les universitaires. Plus d'informations et une communication adaptée en direction des investisseurs qui veulent investir hors parc, dans les domaines de l'économie des loisirs et de l'écotourisme.</p> <p>Renforcement des lois et règlements pour mieux protéger le site.</p>			

Plan d'actions à développer et proposition de modèles de gouvernance participative

La synthèse du plan d'actions à développer à l'issue de cette étude comprend (voir annexe N°10 Tableau Synthèse – Plan d'actions et proposition de ressources et de structure de gouvernance) :

- Les actions concrètes à développer,
- Les ressources à mobiliser,
- Les indicateurs de suivi/évaluation,
- La structure de gouvernance mise en œuvre pour le suivi postérieur des actions prévues et recommandées.

Intégration de la démarche participative

Notre projet est entièrement consacré à l'intégration et/ou au renforcement de la démarche participative dans un site naturel et un territoire ayant des atouts indéniables mais faisant face à d'importantes contraintes et menaces. Toutes les initiatives et toutes les actions engagées dans les différentes phases du projet incluent et intègrent la démarche participative.

Dès le départ, nous avons mis en place les éléments techniques et les conditions nécessaires pour expérimenter la démarche participative.

Les différentes étapes de l'implémentation de la démarche participative (voir plus haut Analyse Diagnostique participatif par objectif spécifique)

- Une combinaison de rencontres, de sorties sur le terrain et de travail collégial a été mise en œuvre avec le directeur du PNC (réfèrent thématique) et son équipe ainsi qu'avec le point focal du projet FFEM.
- Sur le site et lors de nos multiples sorties sur le terrain pour réaliser les actions de diagnostic (« diagnostic expert » et « diagnostic partagé »), différentes approches ont été menées pour impliquer, former, animer, sensibiliser et convaincre divers acteurs et diverses organisations « parties prenantes » de l'importance du projet et la nécessité d'une démarche participative.
- En matière d'organisation des ateliers participatifs : concertation préalable ; ciblage partagé des participants ; choix concerté des lieux des différents ateliers ; animation coordonnée des ateliers et organisation logistique et médiatique des ateliers partagée.
- En matière de coordination des travaux : contacts directs ; échanges permanents d'informations, de données, de documentations et de courriers emails ; déplacements sur le terrain ; contacts avec les communautés rurales et les autres acteurs ; analyses et partages d'idées ; convergence des vues.
- En matière de diagnostic technique : Identification partagée des ressources ; identification conjointe des acteurs, des visions et des attentes des acteurs ; identification et caractérisation collective des risques, des menaces, des atouts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Les principales réunions déterminantes pour l'intégration de la démarche participative²¹ :

- Deux principales réunions de lancement du projet
- Deux forums de discussion par skip avec le coordinateur Plan bleus et les experts régionaux du projet dont la FAO.
- Plusieurs réunions d'explication, d'information, de sensibilisation et de coordination au niveau du PNC
- Plusieurs réunions de coordination et de préparation des rencontres, des ateliers et des sorties sur le terrain entre le consultant expert national et le réfèrent thématique.
- Plusieurs rencontres et réunions de travail avec le point focal du projet.
- Une réunion-atelier avec le point focal, l'expert et le réfèrent thématique de la composante 2.
- Trois visites et rencontres de travail sur le site d'une exploitation agricole menant une expérience pilote d'agriculture biologique avec l'ONG « Torba ».
- Organisation de cinq ateliers thématiques avec différents acteurs représentant les administrations techniques des secteurs agricole, hydraulique, artisanal, forestier, aménagement du territoire et de l'environnement, le tourisme, la culture, ainsi qu'avec les collectivités locales (maires et représentants des APC des 3 communes du parc, les animateurs des cellules d'animation rurale locales (CARC), les représentants d'associations écologiques et de protection de l'environnement, des comités de villages et des organisations traditionnelles rurales, des citoyens (agriculteurs – éleveurs-artisans) (Voir comptes-rendus des ateliers).
- Organisation d'un atelier thématique avec la composante 2

²¹ Voir Principales réunions en annexe N°19

- Organisation d'un atelier final de restitution des principaux résultats : diagnostic, choix stratégiques et plan d'actions de développement et de gestion participative
- Participation au premier conseil scientifique du PNC et élection de son président et de son bureau.
- Participation au premier conseil d'orientation du PNC
- Participation au deuxième conseil d'orientation du PNC
- Organisation de deux rencontres –ateliers « Comité de gouvernance locale ».
- Organisation d'une série d'enquêtes de terrain sur les thèmes « sur-fréquentation » et « valorisation des biens et services ».
- Rencontres et réunions directes avec des citoyens et des organisations locales dans les communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane.

Les outils utilisés pour implémenter la démarche participative

- Des modèles de cartographie d'acteurs et d'identification de leur identité, leur rôle, leurs missions actuelles (et futures) et leurs systèmes d'organisation. Ces modèles peuvent être dupliqués et/ou adaptés dans d'autres projets ou dans d'autres sites (voir plus haut Cartographies d'acteurs avant et après le lancement du projet, pages 36-37).
- Des formes adaptées de prise de contact avec les différents acteurs et des méthodes d'organisation des séances et ateliers d'information et de sensibilisation aux risques et aux enjeux liés aux espaces boisés fragiles comme le PNC, et à l'intérêt de leur conservation et de la valorisation de leurs ressources pour le bien de la communauté.
- Des techniques pédagogiques d'information, de sensibilisation, d'animation (et parfois de formation) que nous avons été contraints d'utiliser pour faire passer les messages.
- Des méthodes et des techniques d'enquêtes et d'entretiens directs facilitant l'analyse et le diagnostic.
- Des ateliers thématiques qui se sont transformés en de véritables « focus groups » qui ont permis l'intervention de divers acteurs qui nous ont aidés à définir et à classer les problèmes (notamment ceux liés à la sur fréquentation et à l'afflux touristique au niveau du parc, au foncier, à la dégradation des ressources naturelles, aux usages agricoles, aux conflits entre les usages de conservation et de protection et les usages de cueillette-chasse-élevage-pratiques agricoles, à l'organisation des actions de gestion et d'aménagement du parc, à la participation des secteurs autres que ceux des forêts et du PNC, à l'organisation citoyenne, etc.), mais aussi les attentes et les besoins.
- Des méthodes de vulgarisation de techniques et de « succès stories » (exemple cité de la « forêt modèle »)

Valeur ajoutée de la démarche participative FFEM

Initiatives avant le projet

Notre projet est arrivé au cours d'une phase transitoire faite de réformes et de remise en cause des anciennes pratiques, même si la démarche sectorielle n'a pas été totalement abandonnée.

Cette phase nous a permis de constater certes l'existence d'un corps forestier organisé, sur le plan de la gestion encore de façon hiérarchique et centralisée, et d'un ensemble de missions de service public orientées vers les actions de protection-conservation-aménagement. Mais elle nous a aussi permis de noter de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques, dont la plupart ont été induites par les nouvelles mesures prises en faveur du monde rural dès les années 2000 et qui ont essayé de mettre au centre des préoccupations des pouvoirs publics les acteurs sociaux vivant en zones rurales (particulièrement en zones forestières et montagneuses).

Au lancement du projet, nous étions donc en présence d'une administration, de programmes et de méthodes de gestion émanant d'une politique forestière fortement intégrée à la Politique de Renouveau Rural qui a permis le lancement de plusieurs *projets de proximité de développement rural (PPDRI)* et l'institution des *Cellules d'animation rurale communale (CARC)* » qui vont avoir l'avantage d'être le creuset de démarches participatives.

Situation à la fin du projet

1. **Le projet a apporté tout d'abord de nouvelles idées et introduit une nouvelle conception de gestion des espaces boisés.** Mais il a aussi fait ressortir les besoins et les attentes (d'une partie importante des acteurs consultés) en matière de résolution des risques et de valorisation des atouts de ces espaces autrement que par les injonctions administratives.
2. **Lors de nos contacts, enquêtes, sessions de dialogue, ateliers et autres réunions, nous avons découvert une forte disponibilité (de la part des participants représentant les différentes secteurs ainsi que les représentants des communautés et des populations locales) pour écouter et comprendre la démarche participative, une**

démarche qui n'était pas étrangère à certains d'entre eux, mais qui n'était pas toujours bien comprise et utilisée dans les programmes et les actions.

3. **Au cours des différentes phases du projet, nous avons noté aussi l'existence de cadres de discussion et de dialogue (Conseil d'orientation, conseil scientifique, comités intersectoriel et CARC).** Ces cadres étaient pour nous intéressants et utiles, mais il fallait les évaluer en vue de les renforcer.
4. **Nous avons précisé qu'on était face à une situation de faible implication – participation – organisation des acteurs locaux.** Si les agents du parc et quelques représentants des collectivités locales et des représentants de villages (organisés souvent de façon informelle) étaient présents et intéressés lors des rencontres, les autres catégories d'acteurs (administrateurs et techniciens des autres secteurs, universitaires, agents de la wilaya, associations, commerçants, etc.) étaient souvent absentes, peu intéressées et donc peu impliquées.
5. **La deuxième année du projet a cependant permis de réunir, d'intéresser et d'ouvrir le dialogue avec un maximum d'acteurs,** comme il a permis d'identifier, de cibler divers projets et diverses actions à caractère participatif (voir plus haut : Enjeux, éléments de stratégie et Plans d'action).
6. **Sur le plan de l'organisation institutionnelle, la configuration envisagée est celle d'un Parc national disposant :**
 - **d'une administration composée de départements et de secteurs d'activités (situation inchangée) ;**
 - **d'organes statutaires** qui disposent désormais de plus de souplesse et de liberté pour impliquer et faire participer un maximum d'acteurs, soit:
 - **un Conseil d'orientation** qui pourrait évoluer en un Comité de pilotage et dont les membres émanant de plusieurs secteurs doivent s'impliquer davantage ;
 - **un Conseil scientifique** qui doit évoluer aussi en un véritable organe de conseil et d'expertise (y compris pour les questions liées à la gestion participative, à la conception, à l'élaboration, au montage et au suivi-évaluation de projets économiques à caractère participatif) ;
 - **des CARC renforcées et élargies ;**
 - **un Comité de Gouvernance locale (à instituer officiellement) ;**
 - **des groupes de travail thématiques (qui restent à installer).**

Présentation des synergies

SYNERGIES AVEC LES AUTRES COMPOSANTES DU PROJET

Synergies avec les programmes et les projets du secteur forestier

Depuis les années 90 et surtout depuis les années 2000 (avec le lancement de la Politique de Renouveau Rural), le secteur forestier a initié et mis en place de nouveaux programmes et projets expérimentant l'approche participative et visant l'intégration de la population riveraine des forêts et autres secteurs. Les résultats et les leçons tirées de ces initiatives peuvent constituer des acquis importants. Deux types de projets peuvent entrer dans cette catégorie et peuvent constituer des éléments de synergie pour notre projet :

Les projets d'Emploi rural (EMPLOI RURAL1 et EMPLOI RURAL2)²²

Les Projets d'Emploi rural, lancés en Algérie dès le début des années 90, ont concerné les zones rurales défavorisées de montagnes et de forêts, là où existent des espaces et des ressources naturelles fragiles et sous tension ainsi que des populations rurales relativement pauvres qui méritent un accompagnement et des aides en matière de développement. La démarche adoptée dès le départ a été résolument participative visant à mettre en place des projets de petite dimension avec implication des populations locales, dans un processus de développement rural durable et participatif. Les méthodes adoptées ont été des références pour enrichir notre projet ; elles concernaient essentiellement les actions de sensibilisation continues des populations riveraines et de renforcement des capacités des jeunes ruraux et des organisations communautaires ainsi que des organismes techniques locaux, l'organisation de réunions de groupes et d'ateliers thématiques, la constitution d'organes de consultation et de discussion, la mise en route de projets (semi-individuels et collectifs) concrets ayant un caractère participatif et visant essentiellement l'emploi rural.

Les projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI)

Les PPDRI, dans leur logique et leur philosophie et dans leurs modes d'action, s'apparentent à des projets de terrain, visant l'intégration des acteurs des sites et des espaces concernés. Ils ont aussi une vocation à mobiliser les moyens et les acteurs dans une démarche participative. Les PPDRI sont soutenus par l'État par un ensemble de dispositifs réglementaires, techniques, juridiques et financiers afin d'assurer le bon déroulement des projets et l'adhésion des populations²³. Le fait d'avoir au niveau des communes et zones du PNC des PPDRI dont la teneur et la consistance devaient se discuter à l'intérieur d'une organisation à caractère participatif (la CARC) a été pour nous l'occasion pour mieux expliquer la démarche du projet (notamment en termes de démarche participative) et pour mieux intégrer les acteurs.

Synergies avec les différentes composantes du projet FFEM

Synergies avec les Composantes 1 et 4

Avec ces composantes, il ya peu de synergie ; les actions ne se réalisent pas dans le même site du projet, elles s'effectuent dans un espace semi-aride (la zone steppique de Senalba dans la région des Hautes plaines steppiques de Djelfa - centre - sud) différent de l'espace montagneux et humide de la région de Chréa – Atlas blidéen.

- **Pour la composante 1** : Ce sont les résultats qui concernent plus particulièrement les actions concrètes qui seraient mises en œuvre dans le cadre de la protection et la conservation des ressources.
- **Pour la composante 4** : La synergie pourrait éventuellement s'articuler autour des aspects fonciers/droits d'usage, organisation des populations, afin de développer des projets collectifs visant à stocker du carbone.

Pour la composante 2

La synergie entre la composante 3 et la composante 2 est évidente puisqu'elle a été confirmée lors de la réunion-atelier qui s'est déroulée en novembre 2014 (voir le compte-rendu du Jeudi 27 Novembre 2014 en annexe N°8.). Pour la composante 3, la synergie attendue avec la composante 2 concernait les questions liées aux types de biens et services identifiés, à leur valeur économique et à leur impact sur les usagers-consommateurs (résidents, exploitants, acheteurs,

²² Les PER sont des projets d'emploi rural et de développement financés en partie par la Banque mondiale et mis en œuvre dans les régions montagneuses des régions ouest et centre

²³ Voir programmes PPDRI par commune en annexe (commune incluses dans le parc)

touristes-visiteurs, autres usagers). Au cours de cette réunion, nous avons présenté les différentes opinions et avis des résidents et des visiteurs enquêtés (voir comptes-rendus des 3 enquêtes participatives « biens et services ») sur les types, les usages et la valeur des ressources, biens et services offerts par le parc. De son côté, l'experte de la composante 2 a présenté les usages et la valeur de trois biens et services choisis comme biens et services types (l'arbose, le singe Magot et les sources d'eau). Il y a eu convergence des points de vue, notamment sur l'identification, la valorisation et l'évaluation économique et sociale de ces biens et services et de leur impact sur la vie des populations.

Quelques propositions ont été faites. Elles concernent :

- La nécessité d'élaborer des cartes d'identification des principaux biens, ressources naturelles et services du parc.
- En matière d'organisation de la cueillette d'un bien naturel comme l'arbose, établir des contrats avec les cueilleurs, et ce dans un cadre organisé et participatif. Ce type de contrats pourrait être élaboré dans le cadre du système d'amodiation déjà existant au niveau du secteur des forêts. –
- S'inspirer de l'exemple de « la forêt modèle »²⁴ pour mettre en place des plans de gestion participatifs.

²⁴ Les Forêts Modèles sont des réseaux d'espaces forestiers présentant les attributs suivants : 1°/ un partenariat inclusif, dynamique et transparent ; 2°/ un engagement envers la gestion durable des forêts ; 3°/ un territoire suffisamment large et représentatif des divers usages et valeurs forestières d'une région déterminée ; 4°/ une structure de gouvernance représentative, participative, transparente et responsable ; 5°/ un programme d'activités qui reflète les valeurs et les attentes des partenaires ainsi que les enjeux de gestion et de développement du territoire ; 6°/ un partage de connaissances et d'expériences, de renforcement des capacités et de réseautage à l'échelle régionale, nationale et internationale, notamment par le biais des réseaux régionaux et du réseau national (Ref. Plan bleu, Optimiser la production des biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - La gouvernance participative au service de la gestion multifonctionnelle des espaces boisés méditerranéens », Rapport technique, Avril 2014, p.39)

Analyse critique de l'approche participative

APPORTS ET LIMITES DE L'ETUDE

Les apports de l'étude

L'étude a permis d'aboutir à un ensemble de résultats intéressants et instructifs. Parmi les plus importants, on compte :

1. Des résultats ayant un caractère informatif et méthodologique :

- Cartes de situation géographique du parc,
- Carte des limites du parc,
- Carte du taux de boisement du parc,
- Carte des ressources hydriques,
- Diagramme de la biodiversité dans le parc²⁵,
- Des fiches techniques et comptes rendus de 2 enquêtes participatives sur le thème de la « sur fréquentation »,
- Des fiches ressources et comptes rendus de 3 enquêtes participatives sur le thème « Biens et services »,
- Tableau AFOM N°1. « Ressources naturelles »,
- Tableau AFOM N°2. « Ressources humaines, économiques et sociales », - Tableau: Évolution des Objectifs du PNC au cours des 4 plans de gestion,
- Tableau de synthèse. Enquêtes opinions : État des lieux, disponibilité et impact sur les usagers des Biens et services par commune,
- Compte-rendu de réunion avec la Composante 2

2. Des résultats pouvant servir à approfondir les analyses et les diagnostics

- Un rapport diagnostic expert (voir 1^o partie Rapport diagnostic),
- Conception d'une cartographie d'acteurs + tableau des catégories d'acteurs et leurs modes de participation),
- Un compte-rendu Atelier N°1. Secteur du PNC de Chréa,
- Un compte-rendu Atelier N°2. Secteur du PNC – El Hamdania village,
- Un compte-rendu Atelier N°3. Secteur du PNC de Chréa,
- Un compte-rendu Atelier N°4. Secteur du PNC – El Hamdania village,
- Un compte-rendu Atelier N°5. Secteur du PNC de Chréa,
- Une synthèse des enjeux et défis majeurs- Éléments de stratégie + Esquisse de plan d'action,
- Un rapport de synthèse - Comptes-rendus des 3 enquêtes participatives,
- Un rapport diagnostic + grille d'analyse SWOT sur le thème de la sur fréquentation,
- Un rapport de la réunion de coordination avec la composante 2 (voir rapport en annexe),
- Questionnaires d'enquêtes,
- Un compte-rendu de la proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance.

3. Les résultats ayant un caractère stratégique et pouvant servir à élaborer des politiques et des programmes de développement de gestion participative

- Une certaine prise de conscience quant à l'intérêt de la démarche participative ;
- Une meilleure connaissance des écosystèmes et du site du parc ainsi que ses ressources et les problèmes auxquels ils font face ;
- La possibilité de faire remonter à la surface les problématiques communes aux acteurs ainsi que leurs contradictions, les risques encourus et les enjeux partagés ;
- De nouvelles méthodes d'appréciation et de valorisation des biens et services du parc ;
- Une nouvelle configuration du système de gouvernance du site :
 - des organes statutaires (le Conseil d'orientation, le Conseil scientifique et la Direction du PNC) ;

²⁵ Voir cartes et diagrammes dans le corps du texte et en annexe

- des organes de gouvernance participatifs (la CARC renforcée, le Comité de gouvernance locale, les groupes de travail thématiques).

Les limites de l'étude

L'étude a permis d'arriver à plusieurs résultats, mais elle a été complexe à réaliser vu l'originalité de sa méthodologie et le contexte difficile dans lequel elle a été réalisée.

Même si on nous avons été d'accord avec les lignes directrices de la méthodologie, nous avons pris le soin au début du projet de signaler quelques remarques (malheureusement non consignées dans le rapport), parmi lesquels, on cite :

- l'existence de différences qui pouvaient exister entre le site algérien et les autres sites : même si on se trouvait dans un site méditerranéen, le site algérien avait des caractéristiques spécifiques ;
- la dimension participative qui constituait la trame principale de l'étude, même si elle a été intégrée dans la plupart des démarches et programmes de développement (y compris celles du secteur forestier), n'était pas toujours comprise ; cette démarche, bien qu'intéressante, ne constituait souvent pas une priorité pour les gestionnaires étant donné l'urgence des problèmes qu'ils ont à régler (dégradation des écosystèmes, incendies de forêts, exécution de programmes dans les délais, faire face à des flux importants de visiteurs, etc.) ;
- la démarche participative nécessitait l'implication et la participation réelle et concrète de tous les acteurs résidents ou riverains du parc, ce qui, dans les conditions institutionnelles et sociales au départ du projet, ne pouvait pas se traduire par des résultats tangibles ;
- l'écart entre les conceptions sectorielles et « centralisées » de l'administration d'une part et celle des usagers et autres résidents, d'autre part, est trop grand pour espérer conduire une telle démarche dans un délai de temps aussi court (le délai du projet) : la gouvernance participative en Algérie (et notamment dans les zones rurales et les espaces boisés) est un processus encore en formation et les acteurs qui doivent l'encadrer nécessitent un soutien et un accompagnement sur le long terme²⁶ ;
- les conditions matérielles du déroulement des activités du projet devaient être optimales étant données les contraintes objectives d'accès aux zones difficiles, de manque de communication entre les administrations, les collectivités locales et les populations etc.

En dépit de ces remarques, nous avons engagé le projet et essayé de suivre le plan tracé et les recommandations formulées à différentes étapes par nos partenaires du Plan bleu, les experts régionaux, mais aussi le point focal et le référent thématique.

D'autres limites relevées dans l'étude concernent :

- la faible disponibilité des données (notamment celles liées aux aspects institutionnels et aux aspects économiques) ;
- l'insuffisance en matière de connaissances scientifiques concernant les ressources du site ;
- les limites de faisabilité par rapport au cadre institutionnel établi, même si celui-ci a beaucoup évolué ;
- une limite structurelle liée au blocage induit par le problème foncier qui a des conséquences négatives sur la crédibilité des organes de gouvernance et institutions locales à mettre en place et sur la participation des populations.

DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS/SOLUTIONS TROUVEES

Les principales difficultés rencontrées

- Difficultés de déplacements et d'accès aux zones difficiles du site du parc : problème de disponibilité de véhicule tout terrain.
- Difficultés à faire participer les populations et leurs représentants, malgré les campagnes de sensibilisation et contacts directs - démonstration sur les risques de dégradation du site et des conséquences sur la vie des populations locales sur site.
- Les faibles options en matière de lutte contre la sur fréquentation du parc et l'augmentation de la menace sur ses ressources naturelles.

²⁶ Concernant les populations et leurs représentants, il a été signalé déjà dans le rapport diagnostic les éléments suivants : - une situation de faible implication – participation – organisation des populations locales, - une faible implication dans les actions engagées par les pouvoirs publics (actions engagées par l'administration du parc ou par le secteur des forêts, notamment), et ce en dépit des campagnes d'information et de sensibilisation ; - une faiblesse en matière d'organisation : les populations locales ne sont pas toujours organisées autour de projets concrets et ont du mal à participer à des réalisations ayant un caractère collectif ; - les institutions à caractère associatif sont encore floues, elles commencent à peine à s'ébaucher ; -les groupements sociaux arrivent difficilement à s'organiser, faute d'informations, de réseaux de communication et de soutien matériel (Ref. Rapport méthodologique et rapport diagnostic).

- Difficultés à réunir suffisamment d'acteurs crédibles (notamment des acteurs représentant les résidents du parc et les représentants des autres secteurs hors secteur forestier).
- Difficulté d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de gestion (réellement) participatif du parc. En fait les quatre plans de gestion proposés et engagés par le PNC ont été conçus par des techniciens et des experts et rédigés de manière technique. Il a été extrêmement difficile pour les discuter en détail avec les participants aux ateliers (notamment avec les représentants des résidents et des communautés rurales locales).
- **Les doléances et revendications insistantes à caractère foncier qui ont gêné considérablement le déroulement des ateliers. Ce type de difficultés risque de retarder, voire de remettre en cause la crédibilité de la démarche mise en place.**
- Le peu de visibilité des acteurs de la société civile (communautés rurales, groupements villageois, organisations professionnelles agricoles, associations...).

Les principales leçons tirées de cette étude

- **La notion de participation** qui n'est pas souvent bien comprise et qui nécessite beaucoup d'informations et beaucoup d'explications, comme elle appelle aussi une décentralisation des pouvoirs de décision.
- **La prise en compte des problèmes posés et des stratégies mises en œuvre par les populations locales.** Les rencontres, les débats et les résultats d'enquêtes ont largement montré qu'il y avait des contraintes objectives (notamment **le problème foncier**), ainsi que des comportements et des stratégies dont il faut tenir compte (« **stratégies de survie** », « **stratégies passives d'attente** », « **stratégies de groupes** », « **stratégies familiales** »).
- **Une certaine prise de conscience collective et une sensibilité affichée quant aux risques et menaces encourus par le territoire, ses espaces et ses écosystèmes.** Cette prise de conscience collective pourrait constituer **un levier important et un argument de poids** pour engager des programmes de sensibilisation à grande échelle et pour dégager des moyens importants.
- **La confrontation des idées (souvent contradictoires) entre différents acteurs** ayant différents intérêts qui a permis de sortir **avec une option de structure de gestion participative viable et obtenant le consensus général (le comité de gouvernance locale)**. Les débats intenses concernant l'utilité et l'intérêt d'une telle structure de gestion ont permis ainsi de situer les risques à laisser les situations empirer et les avantages à s'associer pour développer de nouveaux programmes d'aménagement et de développement du site.

Les recommandations et les approches qui peuvent faire l'objet d'une valorisation (et d'une duplication) ultérieure dans d'autres espaces concernent :

L'aspect méthodologique :

- **la démarche participative** qui doit être soutenue et renforcée par plus d'études et plus de moyens (notamment en guides, « succès stories », expertises locales, échanges d'expériences entre sites, entre régions et pays, entre experts, etc.);
- **les approches stratégiques** qui doivent être largement disponibles pour être utilisées et/ou adaptées à différents sites et différents contextes.

L'aspect renforcement des capacités : un aspect souvent omis dans ce type d'études : la réalité du terrain démontre chaque jour la faiblesse et l'indigence (aussi bien de la part des administrateurs et techniciens que des représentants de la société civile) en matière de connaissance des règles les plus élémentaires de diagnostics ou d'élaboration-identification des éléments de projets ou d'actions de développement, de dialogue ou de concertation ; ce qui impose, avant toute initiative, de mettre en place de véritables plans de formation, d'études, de suivi et d'évaluation (plus particulièrement à l'occasion du lancement de plans de gestion).

L'aspect action (plans de gestion, programmes d'information, de sensibilisation, soutien au montage de projets, etc.) :

- tenir compte des risques et des contraintes d'ordre structurel qui peuvent évoluer en risques d'instabilité ou de crise sociale ou écologique qu'il est nécessaire de traiter en priorité (cas particulier de la contrainte foncière) ;
- tenir compte de la contrainte institutionnelle : l'inexistence de cadres institutionnels solides et crédibles au niveau local ;
- tenir compte des enjeux liés à l'équilibre entre les prélèvements et les aménagements.

Autres recommandations ;

- Susciter l'aide des pouvoirs publics ou des bailleurs de fonds pour l'investissement dans le développement d'un tourisme « populaire » (« gîtes ruraux », itinéraires et pistes pour randonnées, etc.)
- Engager des actes d'investissement dans la petite agro-industrie rurale locale pour valoriser les ressources végétales et les produits agricoles à travers la transformation.
- Aide à la création de pépinières, avec des actions de sensibilisation et de formation, notamment en direction des jeunes résidents, fils d'agriculteurs (actions pouvant facilement être lancées dans le cadre des PPDRI ou des dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes – ANSEJ – ou de création de micro-entreprises dans le cadre du micro crédit – ANGEM).
- Encouragement à la création de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs, mais dans le cadre familial.
- Mettre en place un comité de réflexion et de proposition pour régler le contentieux foncier et proposer la promulgation d'une loi (décret, arrêté ministériel) octroyant des titres d'usufruitiers ou de concessionnaires aux agriculteurs réellement établis sur des parcelles de terre.
- Renforcer le partenariat avec l'organisation « Torba » pour la promotion de l'agriculture biologique, et élargir l'expérience pilote de production de fruits et légumes biologiques à l'ensemble des terroirs agricoles du parc
- Travailler en partenariat avec les centres de recherches et universités.
- Aide d'ONGs ou d'organismes ou bailleurs de fonds internationaux à la conception de projets de valorisation des biens et services.

Le projet se veut être pilote ; ses potentialités, sa démarche et son plan d'action peuvent donc constituer des bases intéressantes pour l'expérimenter et le reproduire dans d'autres sites et d'autres régions.

Parmi les conditions nécessaires pour le faire, nous recommandons ce qui suit :

- tirer les leçons des difficultés de terrain quant à l'intégration et à l'implication des acteurs locaux dans ce type de projet ;
- agir avec plus de réalisme quant à l'engagement d'une démarche nouvelle dans un milieu contraignant ;
- donner plus d'importance à l'aspect scientifique et à l'expertise locale ;
- donner plus de moyens d'investigations et plus de temps ;
- donner plus de moyens pour renforcer les capacités des organisations locales (actions de sensibilisation, de vulgarisation, de formation, d'études et de suivi des organisations professionnelles, coopératives, associations, communautés rurales).

Concernant la question du cadre institutionnel local, il a été proposé deux scénarios qu'il serait utile d'analyser ; ce comité serait composé des participants les plus impliqués, et dans le cadre d'un groupe restreint (quelques membres de la CARC, membres d'associations, personnes ressources).

Parmi les trois options présentées pour lutter contre la sur fréquentation, **une option semble être la plus partagée, c'est celle qui consistait à agir en dehors de la zone du parc pour réaliser des aires de détente et de loisirs et pour réduire le flux important de visiteurs.**

Valorisation et réplique de la démarche participative

Nous avons affaire tout d'abord à un site pilote qui peut constituer un espace privilégié pour concevoir et appliquer sur le terrain de véritables plans de gestion participatifs.

Nous avons signalé au début de notre rapport que le MADR et la DGF (mais aussi d'autres organismes officiels comme notamment les ministères de l'environnement et de l'aménagement du territoire) se sont mobilisés et se sont organisés pour mener une politique en matière de conservation et de gestion participative des espaces boisés et des aires protégées. Pour cela, il a été mis en place un ensemble d'organismes techniques, des réglementations et des lois spécifiques, des plans d'organisation, de développement et de gestion, comme il a été mis en place une architecture institutionnelle (MADR-DGF-PNC-Conseil d'orientation-Conseil scientifique-départements techniques, CARC).

Mais nous avons aussi noté que l'application sur le terrain n'était pas toujours effective. Parmi les difficultés rencontrées dans l'implication des populations dans une démarche de gestion participative, certaines sont imputables à l'administration qui a du mal à modifier la nature de ses interventions qui restent parfois assez rigides. De leur côté, les populations rencontrent des difficultés à s'insérer dans de nouveaux rapports, elles ne trouvent aucun intérêt à s'impliquer dans les nouvelles démarches dites « participatives » induites par des projets dans leurs zones (voir plus haut : 5.2. limites de l'étude).

Notre première valeur ajoutée a été donc de sensibiliser et de faire remonter à la surface les contraintes objectives, mais aussi les enjeux quant à l'application d'une démarche participative dans un contexte aussi complexe que celui d'un site fragile comme le PNC. En effet, nous avons à travers les divers contacts, réunions, ateliers et enquêtes, montré que l'application d'approches participatives impliquait le recours à des outils adaptés à chaque situation rencontrée et que la participation appelait une décentralisation des pouvoirs de décision et présentait donc des exigences en matière institutionnelle et d'organisation en vue d'associer les attentes et demandes.

Notre deuxième valeur ajoutée a été de faire confronter les idées (souvent contradictoires) entre différents acteurs ayant différents intérêts, et de sortir avec une option d'une structure de gestion participative viable et obtenant le consensus général. Les débats intenses concernant l'utilité et l'intérêt d'une telle structure de gestion ont permis ainsi de situer les risques à laisser les situations empirer et les avantages à s'associer pour développer de nouveaux programmes d'aménagement et de développement du site.

Notre troisième valeur ajoutée a été de caractériser et de cibler trois questions importantes que les décideurs doivent prendre en charge dans leurs politiques de gestion des espaces boisés :

1. **La question de la sur fréquentation du parc** et la nécessité de canalisation et/ou d'orientation des visiteurs à travers notamment des projets ou des actions d'envergure de création de nouvelles aires de détente et de loisirs. Il est nécessaire de faire un choix décisionnel pour une des options émanant de notre diagnostic participatif.
2. **La question foncière qui constitue (et constituera) un élément de blocage et un sérieux goulot d'étranglement à toute initiative visant des projets à caractère participatif ou autres.** Notre recommandation d'un comité de réflexion et de proposition d'une loi favorisant l'octroi de titres de concessions aux agriculteurs résidents devrait permettre de débloquer la situation.
3. **La question de la valorisation des biens et des services du parc.** Les résultats de nos enquêtes ainsi que les avis recueillis dans les différents ateliers ont montré que pour valoriser ces biens et ces services, de manière efficiente et dans le cadre d'une démarche participative, il fallait :
 - Approfondir les connaissances en matière de potentiel existant, ce qui suppose l'engagement de la part des décideurs des études d'inventaires et des recherches sur la typologie, la répartition zonale, les usages et les pratiques, la valeur économique de ces biens et services (les résultats de nos enquêtes qualitatives et ceux présentés dans le cadre de la composante 2 constituent déjà un premier bilan). **Ceci implique d'autres projets d'études.**
 - Réunir les conditions structurelles (quelle structure ou organe de gouvernance locale ?), institutionnelles (quels acteurs institutionnels impliquer et responsabiliser ?), économiques et financières pour monter des projets durables et participatifs de valorisation des ressources naturelles, de production de biens agricoles et de services au profit des résidents locaux. **Cela implique, là aussi, des initiatives pour aider à monter des projets.**

COMMENT CETTE ETUDE VA ETRE VALORISEE/UTILISEE AU NIVEAU NATIONAL ET/OU REGIONAL ?

L'étude est exhaustive et concerne plusieurs aspects liés la situation du site, en termes d'atouts et de potentiels, de contraintes et de risques, mais aussi en termes d'organisation et de gestion.

L'étude se veut un exercice d'identification et de présentation d'un certain nombre de problèmes cruciaux ainsi qu'une série de solutions à prendre en charge et qui pourraient être dupliquées dans d'autres sites similaires.

Cette étude donne un éclairage sur des questions importantes comme la gestion participative et la gouvernance dans un site riche en biodiversité mais un site habité et régulièrement visité. Cet éclairage, effectué à partir d'une série d'actions d'études, d'informations, de sensibilisation et d'investigation, a permis de mettre en exergue des orientations stratégiques, des conseils et une esquisse de plans d'actions qui peuvent être largement valorisés dans d'autres sites et dans un autre contexte, à l'échelle local, national et/ou régional.

Les éléments identifiés et qui peuvent faire l'objet d'une valorisation ultérieure dans d'autres espaces concernant :

1. **L'aspect méthodologique** : la démarche utilisée dans le cadre de cette étude est une démarche participative qui a utilisé, dans la mesure du possible, les techniques les plus modernes en matière de contacts directs, de dialogue, d'animation, de diagnostic et de travail en groupe ; les résultats en termes de bases de données, d'outils techniques (diagnostic participatif, méthode MARP, approche AFOM, questionnaires, bases de sondage, etc.) et d'approches stratégiques peuvent largement être disponibles pour être utilisées et/ou adaptées à d'autres sites et d'autres contextes.
2. **Le contenu des rapports, des comptes-rendus et des synthèses élaborés et qui donnent une image assez fidèle de la situation, à savoir:**
 - les risques encourus par le site et les éléments à prendre en compte dans toute démarche de résolution de tels risques (cas particulier du risque lié à la sur fréquentation) ;
 - les contraintes d'ordre structurel qui peuvent évoluer en risques d'instabilité ou de crise sociale ou écologique qu'il est nécessaire de traiter en priorité (cas particulier de la contrainte foncière) ;
 - la contrainte institutionnelle : l'inexistence de cadres institutionnels solides au niveau local ;
 - les enjeux liés à l'équilibre entre les prélèvements et les aménagements dans un site fragile ;
 - la nécessaire mise en œuvre de plans et de démarches participatives de valorisation et de promotion des ressources, des biens et services.
3. **Les éléments de stratégie et les modèles de plans d'action à mettre en œuvre**

CETTE ETUDE VA-T-ELLE ETRE REPLIQUEE DANS D'AUTRES SITES ?

L'étude a été conduite selon une démarche pilote et testée dans un site pilote, sa duplication et la reproduction de ses principales actions sont largement possibles dans d'autres sites similaires (ex. les autres parcs nationaux et les aires protégées).

A l'occasion de la présentation des grands axes de notre étude lors du 3^{ème} Atelier national sur les réserves de biosphère (réserves MAB/UNESCO), de nombreux participants (directeurs de parcs nationaux et membres du comité algérien MAB-UNESCO) ont considéré que **notre étude et la démarche de « gestion et gouvernance participative d'une réserve de biosphère »** étaient intéressantes et devaient faire l'objet d'une duplication dans d'autres réserves de biosphère.

Le projet étant pilote, il serait donc nécessaire de penser à le reproduire dans d'autres régions du pays et dans d'autres pays, et cela en :

- tirant les leçons des difficultés de terrain et des incohérences (cités dans les rapports des ateliers et des enquêtes) quant à l'intégration et à l'implication des acteurs locaux dans ce type de projet ; il est nécessaire d'agir donc avec plus de réalisme et de tenir compte des difficultés à réunir des acteurs dans différentes structures de gouvernance locales ;
- en donnant plus d'importance à l'aspect scientifique et à l'expertise locale ;
- donnant plus de moyens d'investigations et des délais d'études plus longs ;
- donnant plus de moyens pour renforcer les capacités des individus et des organisations locales (actions de sensibilisation, de vulgarisation, de formation, d'études et de suivi des organisations professionnelles, coopératives, associations, communautés rurales).

Conclusion

L'approche participative est une démarche qui conduit à une gestion concertée des solutions retenues en vue de répondre aux besoins et attentes des populations locales. Sa mise en œuvre impose l'apprentissage d'un mode d'intervention nouveau et la promotion d'un mode de gouvernance qui donnerait plus de poids et plus de responsabilités aux structures et acteurs locaux.

Pour un site forestier et une grande réserve de biosphère comme le parc de Chréa, il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions visant d'une part sa protection et, d'autre part, la valorisation de toutes ses potentialités naturelles et humaines. C'est ce que nous avons tenté de faire à travers ce travail de diagnostic et de recherche de perspectives stratégiques.

Le travail que nous avons accompli dans le cadre de ce projet a été avant tout un exercice intéressant expérimentant une démarche et des méthodes tendant à impliquer et à faire participer divers acteurs dans un processus de réflexion sur la situation d'un site naturel soumis à d'importantes pressions, mais disposant d'importants atouts en matière de valorisation de ses biens et services.

Ce travail nous a permis aussi d'analyser – de manière participative - les risques et les enjeux qui entourent ce site, de dialoguer et de faire remonter à la surface un certain nombre de problèmes, comme il nous a ouvert la voie vers la proposition de pistes visant une gouvernance participative, ainsi que la réhabilitation et la valorisation des ressources et des systèmes de production d'activités en son sein.

Les enquêtes que nous avons menées dans les trois communes du parc et qui ont touché un nombre important d'acteurs (populations locales avec différentes catégories sociales et socioprofessionnelles, ainsi que des visiteurs), ont en effet permis de lever le voile sur une situation difficile entourée de risques et de menaces, mais aussi d'atouts et d'opportunités à faire valoir. Les débats lors des ateliers participatifs nous ont permis aussi de diagnostiquer comment sont gérées les ressources et comment se situent les différentes relations entre les différents acteurs.

A l'issue de ce travail, nous avons abouti aux conclusions globales suivantes :

- Nous avons apprécié **l'existence de plans de gestion au niveau du parc**, mais ces plans devront être revus et enrichis à la lumière des nouveaux éléments apportés par les résultats des enquêtes de terrain et des ateliers thématiques. Ils devront surtout axer leurs activités sur les questions liées à la place de l'homme dans cet ensemble d'écosystèmes, sur la gouvernance et sur une gestion concertée des ressources du parc.
- Nous avons noté la convergence des idées et l'accord général sur la nécessité de **réduire la pression sur les ressources et sur la fréquentation du parc**, et ce par la mise en place d'un plan d'urgence : - de création de nouvelles aires de détente, de récréation et de proximité ; - d'information, de sensibilisation, de vulgarisation et de démonstration.
- Même si cela a été difficile à concevoir au départ, il y a eu un consensus pour la mise en œuvre **d'une gouvernance participative** liée à la nécessité absolue de revitaliser les sites et d'engager sérieusement des activités agricoles et rurales visant l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Mais ce consensus ne peut être viable que s'il est mené entre tous les acteurs (administration du PNC, Conservations des forêts, autres structures techniques, collectivités locales, organisations locales) et l'engagement de grands efforts en matière :
 - **de règlement du problème foncier** (avec la constitution d'un comité de réflexion et de proposition d'une loi favorisant l'octroi de titres de concessions aux agriculteurs résidents);
 - **d'officialisation du comité de gouvernance locale ;- d'engagement de plans d'actions basés sur le renforcement des capacités des acteurs locaux.**
- Pour valoriser les biens et les services du parc, de manière efficiente et dans le cadre d'une démarche participative, il est nécessaire de mettre en place les conditions et les moyens pour :
 - **approfondir les connaissances en matière de potentiel existant** (c'est-à-dire l'engagement de la part des décideurs des études d'inventaires et des recherches sur la typologie, la répartition zonale, les usages et les pratiques, la valeur économique de ces biens et services) ;
 - **et de réunir les conditions structurelles, institutionnelles, économiques et financières pour monter des projets durables et participatifs** de valorisation des ressources naturelles, de production de biens agricoles et de services au profit des résidents locaux.

Bibliographie

RAPD. Journal officiel de la RADP. Loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et développement durable. Ligne directrice n°1 : Vers un territoire durable qui vise la conservation des sols et la préservation des écosystèmes

MATE. PNAED, Rapport général, MATE, Alger, janvier 2002

DGF/FAO. Projet PCT/ALG/3101 (A). Stratégie nationale d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières – Analyse diagnostique du secteur forestier. FAO/DGF, Alger, Décembre 2006

DGF/FAO. Projet FOSA.FAO/DGF, Alger, 2002

MADR/MDDR. Politique de Renouveau rural, Rapport général, Alger, 2003

APC de Chréa. Bilan des incendies de forêts de la commune de Chréa – 2005-2009 (APC de Chréa)

Parc de Chréa. Bilan, d'activités, Blida, 2014

Parc de Chréa. Plans de gestion, Blida, 2014

PNC 2010 : plan de gestion 3 du parc national de Chrea 2010-2014.

Les guides du Parc National de Chrea,

PDAU Chera final 2012 : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Chrea.

PDAU El-Hamdania 2012 : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune d'El-Hamdania.

PDAU Hammam Mellouane : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Hammam Mellouén.

RGPH 2008 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

1. **APC de Chrea.**
2. **APC de Hammam Melouéne.**
3. **APC d'El-hamdania.**
4. **Subdivision agricole de Guarouaou**

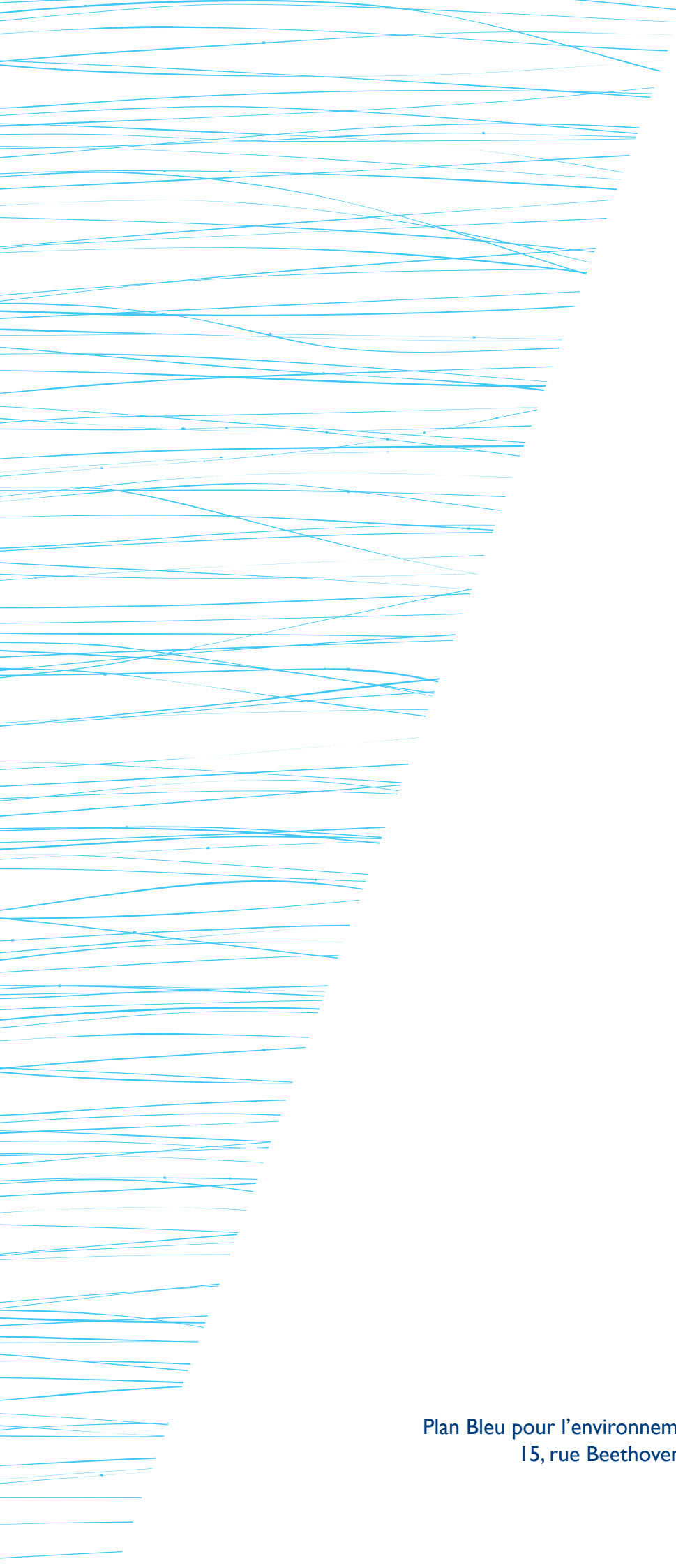
Sites internet :

www.ffem.fr (Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

www.planbleu.org (Organisme pour l'environnement et le développement Méditerranéen).

www.fao.org. Food and Agriculture Organization of the United Nations

www.parcnationalchrea.dz (Parc national de Chréa)



**Plan
Bleu**

Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée
15, rue Beethoven, Sophia Antipolis, 06560 Valbonne, France
+33 (0)492 387 130 - www.planbleu.org